

Zeitschrift: Tagblatt des Grossen Rates des Kantons Bern
Herausgeber: Grosser Rat des Kantons Bern
Band: - (1934)

Rubrik: Budget

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

B U D G E T

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU CANTON DE BERNE

POUR

L'EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE

1935

PROPOSITIONS DU CONSEIL-EXÉCUTIF



IMPRIMERIE ZIMMERMANN & C^{IE} S. A. — BERNE

BILAN DE LA FORTUNE.

Fortune de l'Etat au 1 ^{er} janvier 1934	Fr. 54,447,804
Excédent présumé des dépenses de l'administration courante en 1934 . .	» 8,597,729
Fortune probable de l'Etat au 31 décembre 1934	Fr. 45,850,075
Excédent présumé des dépenses de l'administration courante en 1935 . .	» 5,949,906
Fortune probable de l'Etat au 31 décembre 1935	<u>Fr. 39,899,169</u>

Compte de 1933*)		Budget de 1934*)	Budget de l'année 1935	Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.							
RÉCAPITULATION.							
1,878,742	45	1,854,233	I. Administration générale . . .	113,260	1,861,925	—	1,748,665
3,131,794	05	3,089,756	II. Administration judiciaire . . .	—	2,923,000	—	2,923,000
254,647	80	253,694	III. ^a Justice	—	240,900	—	240,900
3,171,207	05	2,998,402	III. ^b Police	2,650,654	5,516,785	—	2,866,131
622,308	60	673,347	IV. Affaires militaires	1,202,731	1,871,412	—	668,681
2,746,755	55	2,799,801	V. Cultes	2,021	2,633,877	—	2,631,856
17,701,107	05	17,482,436	VI. Instruction publique	2,566,452	19,162,011	—	16,595,559
48,446	40	48,103	VII. Affaires communales	—	47,479	—	47,479
10,777,115	53	8,845,650	VIII. Assistance publique	1,841,625	12,138,155	—	10,296,530
3,380,557	07	3,402,328	IX. ^a Economie publique	5,825,979	8,960,245	—	3,134,266
2,588,996	80	2,595,835	IX. ^b Service sanitaire	4,203,405	6,684,458	—	2,481,053
6,283,702	14	5,900,145	X. ^a Travaux publics	4,772,300	10,412,515	—	5,640,215
115,285	50	111,054	X. ^b Chemins de fer, navigation et avia- tion	10,000	107,622	—	97,622
11,117,349	97	12,089,712	XI. Emprunts	—	12,894,031	—	12,894,031
1,750,913	76	1,788,013	XII. Finances	352,000	2,148,828	—	1,796,828
2,274,771	48	2,156,507	XIII. Agriculture	2,256,188	4,351,827	—	2,095,639
419,497	58	388,485	XIV. Economie forestière	137,900	503,699	—	365,799
806,994	93	302,100	XV. Forêts domaniales	1,489,800	1,074,500	415,300	—
2,482,280	77	2,443,920	XVI. Domaines de l'Etat	2,780,720	282,600	2,498,120	—
269,374	15	233,000	XVII. Caisse des domaines	42,000	299,000	—	257,000
1,502,058	71	1,500,000	XVIII. Caisse hypothécaire	27,624,000	26,124,000	1,500,000	—
2,000,000	—	2,200,000	XIX. Banque cantonale	2,200,000	200,000	2,000,000	—
1,049,330	08	2,439,795	XX. Caisse de l'Etat	5,236,135	3,271,020	1,965,115	—
14,025	60	8,100	XXI. Amendes et confiscations	325,600	317,500	8,100	—
81,891	13	99,800	XXII. Régie de la chasse, de la pêche et des mines	242,000	150,760	91,240	—
1,019,741	80	977,968	XXIII. Régie des sels	2,562,980	1,583,012	979,968	—
2,396,790	65	2,290,946	XXIV. Timbre	2,654,000	91,172	2,562,828	—
5,362,090	30	4,784,500	XXV. Emoluments	4,967,700	2,700	4,965,000	—
2,638,625	77	2,200,000	XXVI. Taxe des successions et donations	2,950,000	653,500	2,296,500	—
280,443	15	279,000	XXVII. Redevances pour forces hydrauliq.	310,000	31,000	279,000	—
1,123,173	32	1,097,500	XXVIII. Patentes d'auberge, permis de vente des spiritueux et étab- lissements de danse	1,303,770	183,770	1,120,000	—
847,024	70	1,109,219	XXIX. Part de la recette de l'alcool	966,348	123,740	842,608	—
557,264	60	551,019	XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse	557,019	—	557,019	—
828,114	60	845,705	XXXI. Taxe militaire	1,956,000	1,152,600	803,400	—
38,431,642	61	35,283,200	XXXII. Impôts directs	38,749,250	2,333,100	36,416,150	—
758,649	35	300,000	XXXIII. Imprévu	2,123,000	592,000	1,531,000	—
61,421,492	72	58,412,772	Recettes	124,974,837	—	60,831,348	—
69,291,222	28	67,010,501	Dépenses	—	130,924,743	—	66,781,254
—	—	—	Excédent des recettes	—	—	—	—
7,869,729	56	8,597,729	Excédent des dépenses	5,949,906	—	5,949,906	—
69,291,222	28	67,010,501		130,924,743	130,924,743	66,781,254	66,781,254

*) Les dépenses sont indiquées en chiffres droits, les recettes en chiffres italiques.

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
Comptes spéciaux.								
I. Administration générale.								
A. Grand Conseil.								
150,113	15	126,000	1. Indemnités de présence et de route. Frais des commissions		—	120,000	—	120,000
150,113	15	126,000			—	120,000	—	120,000
B. Conseil-exécutif.								
150,299	15	150,300	1. Traitements des membres du Conseil-exécutif		—	140,148	—	140,148
150,299	15	150,300			—	140,148	—	140,148
C. Crédit du Conseil-exécutif.								
12,709	25	18,000	1. Frais du Conseil-exécutif et gratifications pour années de service		—	16,000	—	16,000
9,977	85	6,000	2. Subventions en faveur d'œuvres d'utilité publique, des arts et des sciences . .		—	2,000	—	2,000
—	—	—	3. Secours		—	—	—	—
8,447	50	7,200	4. Archives et bibliothèque		300	6,800	—	6,500
31,134	60	31,200			300	24,800	—	24,500
D. Députation au Conseil des Etats et commissaires.								
6,000	—	4,550	1. Députation au Conseil des Etats . . .		—	4,550	—	4,550
209	50	150	2. Commissaires		—	150	—	150
6,209	50	4,700			—	4,700	—	4,700
E. Chancellerie d'Etat.								
56,813	50	57,070	1. Traitements des fonctionnaires . . .		—	53,941	—	53,941
87,187	20	85,087	2. Traitements des employés		—	78,351	—	78,351
5,990	30	6,000	3. Frais de bureau		1,760	8,660	—	6,900
97,188	95	100,000	4. Frais d'impression		36,000	131,000	—	95,000
16,352	95	16,000	5. Service de l'hôtel de ville		9,000	24,500	—	15,500
37,000	—	37,000	6. Loyers		—	37,000	—	37,000
300,532	90	301,157			46,760	333,452	—	286,692

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr	Fr.	Fr.
Administration courante.								
I. Administration générale.								
F. Feuilles officielles.								
1. Formages:								
21,000	—	21,000	a) Feuille officielle allemande		21,000	—	21,000	—
11,000	—	11,000	b) Feuille officielle du Jura		11,000	—	11,000	—
2. Abonnements des aubergistes:								
26,509	—	26,600	a) Feuille officielle allemande		26,600	—	26,600	—
7,556	25	7,600	b) Feuille officielle du Jura		7,600	—	7,600	—
66,065	25	66,200			66,200	—	66,200	—
G. Bulletins des séances du Grand Conseil et bulletins des lois.								
1. Frais de rédaction:								
10,268	60	8,970	a) Bulletin des séances		—	8,594	—	8,594
990	—	900	b) Compte rendu		—	900	—	900
2. Frais d'impression:								
27,887	80	28,600	a) Bulletin et compte rendu		—	27,500	—	27,500
7,143	30	8,600	b) Bulletins des lois		—	8,000	—	8,000
46,289	70	47,070			—	44,994	—	44,994
H. Préfets.								
137,924	55	140,360	1. Traitements des préfets		—	129,860	—	129,860
9,546	—	9,546	2. Secrétariat du préfet de Berne		—	6,421	—	6,421
14,485	65	8,000	3. Indemnités des vice-préfets		—	8,000	—	8,000
34,644	55	30,000	4. Frais de bureau		—	30,000	—	30,000
31,100	—	31,100	5. Loyers		—	33,700	—	33,700
227,700	75	219,006			—	207,981	—	207,981
J. Secrétariats de préfecture.								
271,901	50	273,700	1. Traitements des secrétaires de préfecture		—	260,950	—	260,950
1,060	—	1,500	2. Indemnités des remplaçants		—	1,500	—	1,500
685,551	60	698,000	3. Traitements des employés		—	650,000	—	650,000
45,014	85	40,000	4. Frais de bureau		—	40,000	—	40,000
29,000	—	29,000	5. Loyers		—	33,400	—	33,400
1,032,527	95	1,042,200			—	985,850	—	985,850

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
I. Administration générale.								
150,113	15	126,000	A. Grand Conseil		—	120,000	—	120,000
150,299	15	150,300	B. Conseil-exécutif		—	140,148	—	140,148
31,134	60	30,000	C. Crédit du Conseil-exécutif		300	24,800	—	24,500
6,209	50	4,700	D. Députation au Conseil des Etats et commissaires		—	4,700	—	4,700
300,532	90	301,157	E. Chancellerie d'Etat		46,760	333,452	—	286,692
66,065	25	66,200	F. Feuilles officielles		66,200	—	66,200	—
46,289	70	47,070	G. Bulletins des séances du Grand Conseil et bulletins des lois		—	44,994	—	44,994
227,700	75	219,006	H. Préfets		—	207,981	—	207,981
1,032,527	95	1,042,200	J. Secrétariats de préfecture		—	985,850	—	985,850
1,878,742	45	1,854,233			113,260	1,861,925	—	1,748,665
II. Administration judiciaire.								
A. Cour suprême.								
268,760	45	269,345	1. Traitements des juges		—	253,250	—	253,250
2,504	40	3,000	2. Indemnités des juges-suppléants		—	2,750	—	2,750
271,264	85	272,345			—	256,000	—	256,000
B. Greffe de la Cour.								
59,370	75	60,602	1. Traitements des fonctionnaires		—	58,050	—	58,050
85,444	40	80,762	2. Traitements des employés		—	75,150	—	75,150
6,999	45	6,000	3. Frais de bureau		—	6,000	—	6,000
17,851	75	18,000	4. Service du Palais de justice		—	17,000	—	17,000
22,800	—	22,800	5. Loyers		—	22,800	—	22,800
1,499	65	1,500	6. Bibliothèque		—	1,300	—	1,300
1,320	45	1,500	7. Chambre des avocats, indemnités des membres et frais de bureau		—	1,500	—	1,500
195,286	45	191,164			—	181,800	—	181,800
C. Tribunaux de district.								
323,882	10	340,100	1. Traitements des présidents de tribunal		—	313,650	—	313,650
11,575	40	7,500	2. Indemnités des vice-présidents		—	7,500	—	7,500
70,118	75	68,000	3. Indemnité des juges et des juges suppléants		—	70,000	—	70,000
47,614	40	40,000	4. Frais de bureau		—	40,000	—	40,000
47,300	—	47,300	5. Loyers		—	52,200	—	52,200
—	—	—	6. Fonctionnaires judiciaires extraordinaires		—	1,950	—	1,950
500,490	65	502,900			—	485,300	—	485,300

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
II. Administration judiciaire.								
D. Greffes des tribunaux de district.								
241,347	55	244,750	1. Traitements des greffiers	—	230,350	—	230,350	
2,842	95	4,000	2. Indemnités des remplaçants	—	4,000	—	4,000	
386,847	85	390,000	3. Traitements des employés	—	356,000	—	356,000	
23,364	30	20,000	4. Frais de bureau	—	20,000	—	20,000	
18,400	—	18,400	5. Loyers	—	22,600	—	22,600	
672,802	65	677,150		—	632,950	—	632,950	
E. Ministère public.								
79,724	75	79,100	1. Traitements des fonctionnaires	—	75,150	—	75,150	
1,156	50	400	2. Frais de bureau du procureur général	—	600	—	600	
7,858	10	6,000	3. Frais de bureau des procureurs d'arrondissement et du procureur suppléant	—	7,000	—	7,000	
1,200	—	1,200	4. Loyer	—	1,200	—	1,200	
89,939	35	86,700		—	83,950	—	83,950	
F. Cours d'assises.								
16,881	90	12,000	1. Indemnités des jurés	—	12,000	—	12,000	
3,375	75	4,000	2. Frais de déplacement et d'entretien de la Chambre criminelle	—	3,300	—	3,300	
4,632	80	2,000	3. Indemnités des suppléants, des interprètes et des huissiers	—	3,500	—	3,500	
7,338	85	6,000	4. Frais de bureau	—	6,000	—	6,000	
18,300	—	18,300	5. Loyers	—	18,300	—	18,300	
50,529	30	42,300		—	43,100	—	43,100	
G. Offices des poursuites et des faillites.								
1,484	15	1,500	1. Frais de bureau et de déplacement de l'autorité de surveillance	—	1,500	—	1,500	
142,789	45	144,150	2. Traitements des fonctionnaires	—	135,800	—	135,800	
4,642	35	2,500	3. Indemnités des remplaçants	—	3,500	—	3,500	
433,544	85	420,000	4. Traitements des agents de poursuites	—	399,000	—	399,000	
516,844	85	505,000	5. Traitements des employés	—	461,800	—	461,800	
26,201	65	30,000	6. Frais de bureau	—	27,000	—	27,000	
28,771	30	30,000	7. Registres et formules	—	28,000	—	28,000	
32,700	—	32,700	8. Loyers	—	33,300	—	33,300	
1,186,978	60	1,165,850		—	1,089,900	—	1,089,900	

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
II. Administration judiciaire.								
H. Conseils de prud'hommes.								
9,066	40	9,300	1. Frais, part de l'Etat		—	9,300	—	9,300
9,066	40	9,300			—	9,300	—	9,300
J. Tribunal administratif.								
47,734	70	49,124	1. Traitements des fonctionnaires		—	46,250	—	46,250
39,614	35	40,555	2. Traitements des employés		—	39,950	—	39,950
21,190	—	16,000	3. Indemnités des membres		—	20,000	—	20,000
4,996	05	5,000	4. Frais de bureau		—	5,000	—	5,000
3,500	—	3,500	5. Loyer		—	3,500	—	3,500
117,035	10	114,179			—	114,700	—	114,700
K. Tribunal de commerce.								
8,394	—	8,648	1. Traitement du greffier		—	8,113	—	8,113
7,920	—	7,920	2. Traitement de l'employé		—	7,513	—	7,513
5,524	70	7,000	3. Indemnités des membres		—	6,500	—	6,500
3,545	25	4,000	4. Frais de bureau et de déplacement		—	3,600	—	3,600
299	40	300	5. Bibliothèque		—	274	—	274
25,683	35	27,868			—	26,000	—	26,000
(Administration des districts, ameublement.)								
12,717	35		(Frais)					
12,717	35							
271,264	85	272,345	A. Cour suprême		—	256,000	—	256,000
195,286	45	191,164	B. Greffe de la Cour		—	181,800	—	181,800
500,490	65	502,900	C. Tribunaux de district		—	485,300	—	485,300
672,802	65	677,150	D. Greffes des tribunaux de district		—	632,950	—	632,950
89,939	35	86,700	E. Ministère public		—	83,950	—	83,950
50,529	30	42,300	F. Cours d'assises		—	43,100	—	43,100
1,186,978	60	1,165,850	G. Offices des poursuites et des faillites		—	1,089,900	—	1,089,900
9,066	40	9,300	H. Conseils de prud'hommes		—	9,300	—	9,300
117,035	10	114,179	J. Tribunal administratif		—	114,700	—	114,700
25,683	35	27,868	K. Tribunal de commerce		—	26,000	—	26,000
12,717	35		(Administration des districts, ameuble- ment)					
3,131,794	05	3,089,756			—	2,923,000	—	2,923,000

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
III.^a Justice.								
A. Frais d'administration de la Direction.								
14,322	—	14,323	1. Traitements des fonctionnaires . . .	—	15,200	—	15,200	
20,772	30	20,916	2. Traitements des employés . . .	—	20,350	—	20,350	
6,761	40	6,300	3. Frais de bureau . . .	—	6,300	—	6,300	
65,243	15	60,000	4. Frais de justice . . .	—	60,000	—	60,000	
3,000	—	3,000	5. Loyers . . .	—	3,000	—	3,000	
1,348	50	1,000	6. Chambre de notaires et exam. de notaires	—	1,000	—	1,000	
111,447	35	105,539		—	105,850	—	105,850	
B. Commission de législation et revision des lois.								
165	—	1,000	1. Frais de revision, de rédact. et d'impress.	—	1,000	—	1,000	
165	—	1,000		—	1,000	—	1,000	
C. Inspectorat.								
42,432	95	42,750	1. Traitements des fonctionnaires . . .	—	40,650	—	40,650	
3,900	—	3,900	2. Traitement de l'employé . . .	—	3,725	—	3,725	
6,421	10	7,200	3. Frais de bureau et de déplacement . .	—	6,525	—	6,525	
52,754	05	53,850		—	50,900	—	50,900	
D. Apprentissages.								
3,000	—	2,500	1. Enseignement . . .	—	2,500	—	2,500	
3,430	—	3,700	2. Examens d'apprentis . . .	—	3,500	—	3,500	
6,430	—	6,200		—	6,000	—	6,000	
E. Office cantonal des mineurs.								
44,271	60	44,840	1. Traitements des fonctionnaires . . .	—	42,900	—	42,900	
11,714	50	15,165	2. Traitements des employés . . .	—	11,050	—	11,050	
12,000	—	11,000	3. Frais de bureau et de déplacement . .	—	8,000	—	8,000	
12,265	30	12,500	4. Frais de justice et divers . . .	—	12,000	—	12,000	
3,600	—	3,600	5. Loyer . . .	—	3,200	—	3,200	
83,851	40	87,105		—	77,150	—	77,150	

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
III.^a Justice.								
111,447	35	105,539	A. Frais d'administration de la Direction		—	105,850	—	105,850
165	—	1,000	B. Commission de législation et revision des lois		—	1,000	—	1,000
52,754	05	53,850	C. Inspectorat		—	50,900	—	50,900
6,430	—	6,200	D. Apprentissages		—	6,000	—	6,000
83,851	40	87,105	E. Office cantonal des mineurs		—	77,150	—	77,150
254,647	80	253,694			—	240,900	—	240,900
III.^b Police.								
A. Frais d'administration de la Direction.								
50,550	90	50,780	1. Traitements des fonctionnaires		—	48,120	—	48,120
112,797	05	113,950	2. Traitements des employés		—	102,735	—	102,735
21,993	05	20,000	3. Frais de bureau		3,000	23,000	—	20,000
8,600	—	8,600	4. Loyers		—	8,900	—	8,900
193,941	—	193,330			3,000	182,755	—	179,755
Passeports, arrestations et conduites.								
21,740	05	12,000	1. Police des passeports et des étrangers		—	12,000	—	12,000
23,373	60	22,500	2. Frais d'arrestations		—	22,500	—	22,500
23,282	90	21,000	3. Frais de conduites		4,000	25,000	—	21,000
68,396	55	55,500			4,000	59,500	—	55,500
C. Corps de police.								
31,188	—	31,256	1. Traitements des fonctionnaires		—	29,551	—	29,551
1,848,792	15	1,863,353	2. Solde des gendarmes		—	1,789,500	—	1,789,500
20,852	75	66,512	3. Habillement		—	40,700	—	40,700
2,013	20	2,000	4. Equipement et armement		—	2,000	—	2,000
3,023	35	3,000	5. Service d'identification		—	3,000	—	3,000
4,500	—	4,500	6. Frais de bureau		—	4,500	—	4,500
161,985	55	161,571	7. Loyers		—	163,362	—	163,362
59,425	65	59,680	8. Indemnités de logement et de mobilier etc.		—	59,138	—	59,138
8,004	70	8,000	9. Soins médicaux		—	7,500	—	7,500
10,694	45	8,000	10. Frais divers d'administration		—	10,000	—	10,000
10,341	05	12,500	11. Indemnités de déplacement et cours d'instruction		—	10,500	—	10,500
40,000	—	40,000	12. Quote-part du produit des amendes		40,000	—	40,000	—
2,120,820	85	2,180,372			40,000	2,119,751	—	2,079,751

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
III.^b Police.								
D. Prisons.								
1. Prisons de la ville de Berne :								
34,014	55	25,000	a) Nourriture		5,000	26,500	—	21,500
24,597	15	23,000	b) Frais divers		—	21,000	—	21,000
19,700	—	19,700	c) Loyers		—	19,700	—	19,700
2. Prisons des districts :								
69,005	04	73,000	a) Nourriture		6,000	68,000	—	62,000
29,281	25	27,000	b) Frais divers		—	27,000	—	27,000
53,200	—	53,100	c) Loyers		—	57,200	—	57,200
229,797	99	220,800			11,000	219,400	—	208,400
E. Etablissements pénitentiaires.								
1. Pénitencier de Thorberg :								
44,874	96	45,000	a) Administration		—	45,738	—	45,738
3,039	53	2,400	b) Enseignement et culte		—	2,200	—	2,200
64,059	47	74,000	c) Nourriture		—	65,000	—	65,000
59,768	24	44,750	d) Entretien		—	42,100	—	42,100
28,825	—	26,850	e) Loyer		850	29,700	—	28,850
102,592	90	106,500	f) Industries		225,500	121,300	104,200	—
6,209	02	6,500	g) Exploitation agricole		107,500	102,000	5,500	—
104,183	32	80,000	Roulement		333,850	408,038	—	74,188
3,484	70	—	h) Augmentat. et diminution à l'inventaire		—	—	—	—
2,788	10	2,000	i) Pensions		3,000	—	3,000	—
97,910	52	78,000			336,850	408,038	—	71,188
2. Maison de travail de St-Jean-Anet :								
51,087	25	49,000	a) Administration		—	48,300	—	48,300
2,455	30	2,460	b) Enseignement et culte		—	2,235	—	2,235
59,709	42	52,000	c) Nourriture		1,400	53,000	—	51,600
62,213	57	49,400	d) Entretien		—	49,500	—	49,500
21,340	—	21,340	e) Loyer		965	22,200	—	21,235
32,167	65	42,200	f) Industries		75,500	34,500	41,000	—
40,095	57	57,000	g) Exploitation agricole		231,000	173,500	57,500	—
124,542	32	75,000	Roulement		308,865	383,235	—	74,370
15,281	50	—	h) Augmentat. et diminution à l'inventaire		—	—	—	—
46,884	10	51,000	i) Pensions		48,000	—	48,000	—
62,376	72	24,000			356,865	383,235	—	26,370

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
III.^b Police.								
E. Etablissements pénitentiaires.								
3. Pénitencier de Witzwil :								
74,137	17	76,109	a) Administration	—	72,853	—	72,853	
13,040	57	11,800	b) Enseignement et culte	—	11,800	—	11,800	
167,267	85	158,000	c) Nourriture	1,500	164,800	—	163,300	
156,913	45	152,000	d) Entretien	—	140,000	—	140,000	
41,417	70	41,000	e) Loyer	—	41,000	—	41,000	
40,455	85	62,000	f) Industries	47,500	—	47,500	—	
401,506	78	326,909	g) Exploitation agricole	790,453	454,000	336,453	—	
10,814	11	50,000	Roulement		839,453	884,453	—	45,000
454	45	—	h) Augmentat. et diminution à l'inventaire	—	—	—	—	
78,208	55	70,000	i) Pensions	75,000	—	75,000	—	
66,939	99	20,000			914,453	884,453	30,000	—
4. Maison disciplinaire de la Montagne de Diesse :								
28,866	30	27,000	a) Administration	—	25,900	—	25,900	
7,118	36	6,200	b) Enseignement et culte	—	5,600	—	5,600	
43,858	85	42,100	c) Nourriture	350	41,150	—	40,800	
51,599	15	40,000	d) Entretien	6,400	46,400	—	40,000	
28,058	35	27,600	e) Loyer	1,000	32,600	—	31,600	
7,596	—	8,000	f) Industries	57,600	50,000	7,600	—	
1,573	60	6,900	g) Exploitation agricole	86,250	75,350	10,900	—	
153,478	61	128,000	Roulement		151,600	277,000	—	125,400
7,074	70	—	h) Augmentat. et diminution à l'inventaire	—	—	—	—	
35,146	60	32,000	i) Pensions	35,000	—	35,000	—	
111,257	31	96,000			186,600	277,000	—	90,400
5. Pénitencier et maison de travail d'Hindelbank :								
31,811	60	33,700	a) Administration	—	32,367	—	32,367	
2,120	18	1,500	b) Enseignement et culte	—	1,400	—	1,400	
33,187	95	33,500	c) Nourriture	100	33,400	—	33,300	
44,118	15	34,100	d) Entretien	—	34,000	—	34,000	
18,349	15	16,200	e) Loyer	—	18,200	—	18,200	
28,311	90	27,500	f) Industries	40,000	12,000	28,000	—	
2,230	81	2,500	g) Exploitation agricole	40,000	38,000	2,000	—	
99,044	32	89,000	Roulement		80,100	169,367	—	89,267
331	—	—	h) Augmentat. et diminution à l'inventaire	—	—	—	—	
20,716	—	17,000	i) Pensions	20,000	—	20,000	—	
2,000	—	2,000	k) Prélèvement sur la dime de l'alcool	2,000	—	2,000	—	
75,997	32	70,000			102,100	169,367	—	67,267

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
III.^b Police.								
E. Etablissements pénitentiaires.								
97,910	52	78,000	1. Pénitencier de Thorberg		336,850	408,038	—	71,188
62,376	72	24,000	2. Maison de travail de St-Jean-Anet . .		356,865	383,235	—	26,370
66,939	99	20,000	3. Pénitencier de Witzwil		914,453	884,453	30,000	—
111,257	31	96,000	4. Maison disciplinaire de la Montagne de Diesse		186,600	277,000	—	90,400
75,997	32	70,000	5. Pénitencier et maison de travail d'Hindelbank		102,100	169,367	—	67,267
280,601	88	248,000			1,896,868	2,122,093	—	225,225
F. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.								
12,135	50	12,229	1. Prélèvement sur la dime de l'alcool .		11,000	—	11,000	—
12,135	50	12,229	2. Subvention à la société de patronage et à la commission de patronage des détenus libérés		—	11,000	—	11,000
—	—	—			11,000	11,000	—	—
G. Frais de justice et de police.								
356,064	83	135,000	1. Frais de police criminelle		—	135,000	—	135,000
346,282	—	262,000	2. Emoluments et remboursements de frais		462,000	220,000	242,000	—
300	—	300	3. Emoluments des gendarmes		—	300	—	300
1,584	75	1,000	4. Emoluments de la Cour suprême . .		7,500	6,500	1,000	—
43,732	30	40,000	5. Frais de police		2,000	40,000	—	38,000
1,000	—	1,000	6. Concordat pour la protection des jeunes gens placés à l'étranger		—	1,000	—	1,000
5,496	90	4,500	7. Chambres de conciliation		—	4,000	—	4,000
2,781	70		(Frais extraordinaires de police)					
61,508	98	82,200			471,500	406,800	64,700	—
H. Etat civil.								
18,895	70	12,000	1. Etat civil de Berne		50,000	59,000	—	9,000
194,244	70	191,600	2. Traitements des autres officiers de l'état civil		—	169,700	—	169,700
2,999	40	3,000	3. Frais d'inspections et frais divers . .		—	3,500	—	3,500
216,139	80	182,600			50,000	232,200	—	182,200
J. Office de la circulation routière.								
11,249	75	11,450	1. Traitement du chef de service . . .		—	10,956	—	10,956
111,870	—	91,971	2. Traitements des employés		—	88,260	—	88,260
14,846	95	6,300	3. Frais de bureau		—	6,300	—	6,300
19,267	25	14,000	4. Frais d'impression		—	8,000	—	8,000
6,239	10	5,000	5. Frais de déplacement		—	3,000	—	3,000
31,160	65	20,000	6. Service des automobiles		—	20,000	—	20,000
24,358	95	15,000	7. Police de la circulation		—	15,000	—	15,000
2,156	90	1,000	8. Expertises		—	1,000	—	1,000
9,770	—	8,000	9. Loyers		—	10,770	—	10,770
10,255	35	35,000	10. Permis de circulation		35,000	—	35,000	—
220,664	20	137,721	11. Prélèvement sur la taxe des automobiles		128,286	—	128,286	—
—	—	—			163,286	163,286	—	—

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
III.^b Police.								
193,941	—	193,330	A. Frais d'administration de la Direction		3,000	182,755	—	179,755
68,396	55	55,500	B. Passeports, arrestations et conduites		4,000	59,500	—	55,500
2,120,820	85	2,180,372	C. Corps de police		40,000	2,119,751	—	2,079,751
229,797	99	220,800	D. Prisons		11,000	219,400	—	208,400
280,601	88	248,000	E. Etablissements pénitentiaires		1,896,868	2,122,093	—	225,225
—	—	—	F. Mesures propres à combattre l'alcoolisme		11,000	11,000	—	—
61,508	98	82,200	G. Frais de justice et de police		471,500	406,800	64,700	—
216,139	80	182,600	H. Etat civil		50,000	232,200	—	182,200
—	—	—	J. Office de la circulation routière		163,286	163,286	—	—
3,171,207	05	2,998,402			2,650,654	5,516,785	—	2,866,131
IV. Affaires militaires.								
A. Frais d'administration de la Direction.								
20,592	75	20,870	1. Traitements des fonctionnaires		—	19,955	—	19,955
70,297	60	68,375	2. Traitements des employés		6,700	70,430	—	63,730
6,923	10	6,300	3. Frais de bureau		—	6,300	—	6,300
5,744	40	5,500	4. Frais d'impression		—	5,500	—	5,500
4,200	—	4,200	5. Loyers		—	4,300	—	4,300
1,233	50	1,500	6. Mobilisation, frais des préparatifs		—	1,500	—	1,500
108,991	35	106,745			6,700	107,985	—	101,285
B. Commissariat des guerres.								
7,925	—	7,925	1. Traitement du commissaire des guerres		4,000	11,216	—	7,216
9,546	—	9,546	2. Traitement de son adjoint		—	9,025	—	9,025
82,255	65	83,620	3. Traitements des employés		—	80,355	—	80,355
7,996	10	7,200	4. Frais de bureau		—	7,200	—	7,200
6,100	—	6,100	5. Loyers		—	6,200	—	6,200
—	—	200	6. Frais d'équipement et d'organisation		—	200	—	200
1,354	—	1,800	7. Frais d'administration divers		—	1,800	—	1,800
9,630	—	9,800	8. Part de la confection des effets militaires dans les frais d'administration, $\frac{1}{12}$ (voir IV. F. 6.)		9,365	—	9,365	—
57,770	—	58,845	9. Part des ateliers dans les frais d'administration, $\frac{1}{2}$ (voir IV. G. 6.)		56,200	—	56,200	—
367	80	400	10. Assurance contre les accidents		—	400	—	400
48,144	55	48,146			69,565	116,396	—	46,831

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
IV. Affaires militaires.								
C. Dépôt de Tavannes.								
3,274	—	8,337	1. Loyers		5,063	13,400	—	8,337
3,274	—	8,337			5,063	13,400	—	8,337
D. Administration des casernes.								
6,822	15	6,992	1. Traitement de l'intendant des casernes		—	6,784	—	6,784
7,750	—	7,750	2. Traitements des employés		—	7,342	—	7,342
56,910	65	53,000	3. Entretien		17,000	70,000	—	53,000
5,958	85	5,000	4. Achat de literie		—	5,000	—	5,000
110,026	45	110,030	5. Loyers		8,840	122,950	—	114,110
166,548	—	166,548	6. Indemnité de la Confédération		166,548	—	166,548	—
380	40	400	7. Assurance contre les accidents		—	400	—	400
21,300	50	16,624			192,388	212,476	—	20,088
E. Administration des arrondissements.								
59,155	95	60,000	1. Traitements d. command. d'arrondissem. :		—	55,790	—	55,790
5,933	50	6,000	a) Traitements		—	6,000	—	6,000
b) Vacations								
47,367	80	48,570	2. Frais de bureau des commandants d'ar-		—	45,950	—	45,950
6,400	—	6,400	rondissement :		500	6,900	—	6,400
15,246	45	15,000	a) Traitements des employés		—	15,000	—	15,000
145,037	40	148,000	b) Loyers		—	146,200	—	146,200
10,502	60	12,000	c) Frais divers		—	11,000	—	11,000
3. Traitements des chefs de section . . .								
4. Recrutement								
289,643	70	295,970			500	286,840	—	286,340

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935	Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.							
IV. Affaires militaires.							
F. Confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes.							
923,786	95	500,000	1. Achats, salaires des ouvriers	—	500,000	—	500,000
145	—	200	2. Assurance des ouvriers contre les accidents	—	200	—	200
29,433	65	15,000	3. Intérêts du fonds de roulement	—	15,000	—	15,000
7,250	—	7,250	4. Loyer	—	7,750	—	7,750
1,016,099	55	532,250	5. Produit	532,315	—	532,315	—
9,630	—	9,800	6. Frais d'administration (IV. B. 8.)	—	9,365	—	9,365
45,853	95	—		532,315	532,315	—	—
G. Conservation et entretien du matériel de guerre.							
34,284	75	40,000	1. Habillement, armement personnel et équipement	305,000	345,000	—	40,000
3,252	05	3,500	2. Assurance des ouvriers contre les accidents	1,200	4,700	—	3,500
2,344	40	4,000	3. Transports	—	4,000	—	4,000
1,981	55	1,800	4. Assurance contre l'incendie	—	2,000	—	2,000
55,780	—	55,880	5. Loyers	6,500	66,100	—	59,600
57,770	—	58,845	6. Frais d'administration (voir IV. B. 9.)	—	56,200	—	56,200
—	—	—	7. Service des automobiles	20,000	20,000	—	—
155,412	75	164,025		332,700	498,000	—	165,300
H. Vente de matériel de guerre cantonal.							
878	85	500	1. Vente d'ancien matériel de guerre	500	—	500	—
878	85	500		500	—	500	—
J. Dépenses militaires diverses.							
20,514	20	20,000	1. Sociétés de tir	—	20,000	—	20,000
21,760	35	14,000	2. Secours aux familles de militaires	63,000	84,000	—	21,000
42,274	55	34,000		63,000	104,000	—	41,000

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
IV. Affaires militaires.								
108,991	35	106,745	A. Frais d'administration de la Direction		6,700	107,985	—	101,285
48,144	55	48,146	B. Commissariat des guerres		69,565	116,396	—	46,831
3,274	—	8,337	C. Dépôt de Tavannes		5,063	13,400	—	8,337
21,300	20	16,624	D. Administration des casernes		192,388	212,476	—	20,088
289,643	70	295,970	E. Administration des arrondissements		500	286,840	—	286,340
45,853	95	—	F. Confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes		532,315	532,315	—	—
115,412	75	164,025	G. Conservation et entretien du matériel de guerre		332,700	498,000	—	165,300
878	85	500	H. Vente de matériel de guerre cantonal		500	—	500	—
42,274	55	34,000	J. Dépenses militaires diverses		63,000	104,000	—	41,000
622,308	60	673,347			1,202,731	1,871,412	—	668,681
V. Cultes.								
A. Frais d'administration de la Direction.								
880	35	800	1. Frais de bureau		—	800	—	800
800	—	800	2. Traitement du secrétaire		—	6,000	—	6,000
1,680	35	1,600			—	6,800	—	6,800
B. Culte protestant.								
1,780,812	05	1,831,265	1. Traitements des pasteurs		—	1,700,600	—	1,700,600
8,930	90	9,400	2. Suppléments de traitement		—	11,200	—	11,200
45,730	55	46,580	3. Indemnités de logement		—	48,530	—	48,530
74,278	65	74,590	4. Indemnités de chauffage		—	74,940	—	74,940
17,300	—	17,300	5. Pensions de retraite		—	17,300	—	17,300
13,559	10	13,795	6. Subventions à des collatures et à des ecclésiastiques externes		—	13,070	—	13,070
580	—	580	7. Allocation en faveur du culte protestant de Soleure		—	580	—	580
801	35	801	8. Contributions de communes à la rétribution de pasteurs		801	—	801	—
2,445	15	2,000	9. Commission des examens de théologie		900	2,900	—	2,000
251,800	—	248,400	10. Loyers		—	245,500	—	245,500
3,300	—	3,300	11. Contribution aux frais du culte des sourds-muets		—	3,300	—	3,300
9,000	—	—	(Moutier, construct. d'une église, subside)					
2,206,935	05	2,246,409			1,701	2,117,920	—	2,116,219

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Dépenses	Recettes nettes		Dépenses
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.		Fr.	Fr.		Fr.
Administration courante.										
V. Cultes.										
D. Culte catholique romain.										
450,412	80	456,550	1. Traitements du clergé	—	427,000	—	427,000	—	427,000	
1,300	—	1,300	2. Suppléments de traitement	—	1,300	—	1,300	—	1,300	
4,500	—	4,500	3. Indemnités de logement	—	4,500	—	4,500	—	4,500	
1,800	—	1,800	4. Indemnités de chauffage	—	1,800	—	1,800	—	1,800	
24,690	60	28,175	5. Pensions de retraite	—	20,525	—	20,525	—	20,525	
4,082	40	4,082	6. Part aux traitements de l'évêque, du doyen du chapitre et du secrétaire de la conférence diocésaine	—	4,082	—	4,082	—	4,082	
8,800	—	8,800	7. Traitements des chanoines bernois	—	8,380	—	8,380	—	8,380	
204	45	100	8. Commission des examens de théologie	240	340	—	340	—	100	
495,381	35	505,307		240	467,927	—			467,687	
D. Culte catholique chrétien.										
36,940	05	39,785	1. Traitements des curés	—	33,900	—	33,900	—	33,900	
400	—	400	2. Suppléments de traitement	—	1,600	—	1,600	—	1,600	
1,300	—	1,950	3. Indemnités de logement	—	1,300	—	1,300	—	1,300	
1,200	—	1,400	4. Indemnités de chauffage	—	1,400	—	1,400	—	1,400	
2,750	—	2,750	5. Traitement de l'évêque	—	2,750	—	2,750	—	2,750	
168	75	200	6. Commission des examens de théologie	80	280	—	280	—	200	
42,758	80	46,485		80	41,230	—			41,150	
1,680	35	1,600	A. Frais d'administration de la Direction	—	6,800	—	6,800	—	6,800	
2,206,935	05	2,246,409	B. Culte protestant	1,701	2,117,920	—	2,116,219	—	2,116,219	
495,381	35	505,307	C. Culte catholique romain	240	467,927	—	467,687	—	467,687	
42,758	80	46,485	D. Culte catholique chrétien	80	41,230	—	41,150	—	41,150	
2,746,755	55	2,799,801		2,021	2,633,877	—			2,631,856	
VI. Instruction publique.										
A. Frais d'administration de la Direction et du Synode.										
11,322	—	11,322	1. Traitement du secrétaire	—	10,698	—	10,698	—	10,698	
41,098	95	41,478	2. Traitements des employés	1,200	45,647	—	44,447	—	44,447	
9,138	10	8,000	3. Frais de bureau	—	8,000	—	8,000	—	8,000	
2,000	—	2,000	4. Loyers	—	2,000	—	2,000	—	2,000	
15,994	45	10,000	5. Indemnités des commissions d'examens et des experts, frais de déplacement	15,500	25,500	—	10,000	—	10,000	
4,341	80	4,800	6. Frais du Synode	—	4,300	—	4,300	—	4,300	
83,895	30	77,600		16,700	96,145	—			79,445	

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935	Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.							
VI. Instruction publique.							
B. Université.							
885,666	15	920,953	1. Traitements des professeurs et privat-docents de l'Université	90,152	940,965	—	850,813
8,305	—	6,500	2. Droits d'immatriculation	7,000	—	7,000	—
242,011	20	250,000	3. Traitements des assistants	—	226,000	—	226,000
202,025	80	201,909	4. Traitements des employés	11,443	204,664	—	193,221
155,065	34	156,000	5. Frais d'administration. (mobilier, chauffage, etc.)	22,000	162,000	—	140,000
273,360	—	273,360	6. Loyers	15,100	288,460	—	273,360
57,000	—	60,000	7. Bibliothèque de la ville, subvention	—	63,000	—	63,000
8. Instituts et cliniques:							
4,982	15	115,000	1. Clinique chirurgicale	56,000	168,000	—	112,000
4,269	90		2. Clinique médicale				
12,314	95		3. Cabinet d'anatomie				
5,302	20		4. Cabinet de physiologie				
2,845	60		5. Cabinet d'ophtalmologie				
2,337	45		6. Institut d'otiatric et de laryngologie				
4,330	69		7. Institut pathologique				
1,866	45		8. Laboratoire de chimie médicale				
6,720	60		9. Institut d'hygiène et de bactériologie				
2,700	—		10. Institut « Pasteur »				
6,671	78		11. Laboratoire de chimie organique				
7,406	60		12. Laboratoire de chimie inorganique				
5,463	35		13. Cabinet de physique et Observatoire				
1,787	45		14. Institut d'astronomie				
2,561	14		15. Collections minéralogiques				
2,938	99		16. Institut de géologie				
3,465	05		17. Collections zoologiques				
7,676	85		18. Institut pharmaceutique				
4,863	50		19. Institut pharmacologique				
4,634	10		20. Institut de dermatologie				
1,499	50		21. Clinique des maladies infantiles				
1,937	25		22. Institut géographique				
1,136	25		23. Institut psychologique				
864	90		24. Collection d'objets d'art historiques				
399	—		25. Biologie physico-chimique				
5,811	33		26. Cabinet d'anatomie				
—	—		27. Cabinet de physiologie				
2,399	91		28. Cabinet d'anatomie pathologique				
1,119	90		29. Cours de zootechnie				
1,062	90		30. Clinique chirurgicale				
764	23		31. Clinique médicale				
117	35		32. Clinique ambulatoire				
—	—		33. Pharmacie				
2,453	05		34. Bibliothèque				
—	—		35. Inspection des viandes				
593	—		36. Ecole normale supérieure				
18,134	—		37. Emoluments des laboratoires				
18,269	64		38. Bibliothèques des séminaires				
10,000	—		39. Institut de médecine légale				
1,932,020	80	1,970,722	A reporter	201,695	2,053,089	—	1,851,394

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
VI. Instruction publique.								
B. Université.								
1,932,020	80	1,970,722	Report		201,695	2,053,089	—	1,851,394
			9. Jardin botanique :					
			a) Entretien		1,000	70,700		
			b) Subvention pour le jardin alpestre de la Schynige Platte		—	500		
93,924	34	85,000	c) Loyer du jardin botanique		—	19,800	—	85,000
			d) Subvention du conseil de bourgeoisie de la ville de Berne		2,000	—		
7,068	44	5,000	e) Subvent. de la municipalité de Berne		3,000	—		
			10. Hôpital vétérinaire		87,000	77,000	10,000	—
			11. Policlinique :					
			a) Traitements		5,100	55,450		
68,841	15	68,000	b) Appareils, médicaments etc.		12,500	56,000	—	65,350
			c) Subvent. de la municipalité de Berne		28,500	—		
			12. Institut dentaire :					
			a) Traitements		5,000	49,917		
44,873	90	41,500	b) Matériel d'enseignement		—	16,500	—	36,917
			c) Loyer		—	18,000		
			d) Recettes		37,500	—		
			e) Subvent. de la municipalité de Berne		5,000	—		
			13. Institut de médecine légale :					
			a) Traitements		3,512	24,368		
39,739	20	38,000	b) Matériel d'enseignement		—	8,000	—	39,256
			c) Loyer		—	13,400		
			d) Recettes		3,000	—		
			14. Subvention de l'Etat pour les cliniques de l'hôpital de l'Île :					
320,000	—	320,000	a) Contribution aux frais des cliniques		—	200,000	—	200,000
35,086	80	30,000	b) Indemnité pour lits gratuits dans les cliniques		—	30,000	—	30,000
3,000	—	3,000	c) Contribution aux frais de l'institut de radiotélégraphie		—	3,000	—	3,000
10,750	—	10,750	d) Indemnité pour l'entretien d. bâtim.		—	10,750	—	10,750
1,500	—	1,500	15. Subvention de l'Etat pour la policlinique de l'hôpital « Jenner »		—	1,500	—	1,500
			16. Policlinique de psychiatrie :					
			a) Traitements		—	2,853		
			b) Matériel d'enseignement		—	2,000		
			c) Loyer		—	3,200	—	3,453
			d) Recettes		1,000	—		
			e) Subvent. de la municipalité de Berne		3,600	—		
2,542,667	75	2,563,472			399,407	2,716,027	—	2,316,620

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
VI. Instruction publique.								
C. Ecoles moyennes.								
181,500	—	179,000	1. Ecole cant. de Porrentruy, subv. del'Etat	21,700	192,200	—	170,500	
870,547	40	865,000	2. Subv. de l'Etat aux écoles moyenn. supér.	60,000	897,000	—	837,000	
2,141,779	95	2,130,000	3. Subventions de l'Etat aux progymnases et écoles secondaires	—	2,062,000	—	2,062,000	
4. Inspections:								
18,585	20	18,586	a) Traitements et frais de déplacement	—	17,593	—	17,593	
1,025	15	900	b) Frais de bureau	—	850	—	850	
159,968	85	150,000	5. Pens. de retraite à des maitres d'éc. moy.	—	150,000	—	150,000	
15,109	80	15,000	6. Bourses	3,400	17,200	—	13,800	
29,206	60	24,000	7. Remplacement de maitres malades .	—	24,000	—	24,000	
4,972	50	3,000	8. Remplacem. de maitr. astr. au serv. milit.	—	3,000	—	3,000	
376,633	15	387,000	9. Caisse d'assurance, subside	—	380,000	—	380,000	
969	20	1,000	10. Cours de perfectionnement	—	800	—	800	
3,800,297	80	3,773,486		85,100	3,744,643	—	3,659,543	
D. Ecoles primaires.								
7,510,778	80	7,510,000	1. Contribut. aux traitements des maitres	—	7,147,000	—	7,147,000	
20,000	—	17,000	2. Subventions extraordinaires	48,000	63,000	—	15,000	
224,999	40	218,624	3. Pensions de retraite	54,669	249,669	—	195,000	
745,563	80	747,000	4. Caisse d'assurance, subside	120,000	867,000	—	747,000	
15,014	85	15,000	5. Subventions à des écoles pour matériel d'enseignement et bibliothèques . . .	12,000	27,000	—	15,000	
129,984	—	60,000	6. Subv. p. la construct. de maisons d'école	32,000	92,000	—	60,000	
7. Ecoles de couture:								
803,774	20	805,000	a) Traitements	—	758,000	—	758,000	
13,210	—	13,000	b) Cours d'instruction	—	12,000	—	12,000	
7,999	95	6,000	8. Gymnastique	1,600	6,600	—	5,000	
9. Inspecteurs d'écoles:								
138,615	30	138,557	a) Traitements et frais de déplacement	—	127,893	—	127,893	
4,628	15	3,000	b) Frais de bureau	—	3,000	—	3,000	
2,636	—	2,000	10. Enseignement par sections de classe .	—	2,000	—	2,000	
42,558	65	39,000	11. Enseignement des travaux manuels .	8,000	47,000	—	39,000	
57,937	65	55,000	12. Subventions pour fournitures scolaires	32,000	82,000	—	50,000	
71,597	10	70,000	13. Ecoles complémentaires	—	67,000	—	67,000	
90,368	60	82,000	14. Remplacement d'instituteurs malades .	—	82,000	—	82,000	
7,935	—	6,000	15. Remplac. de maitresses de couture mal.	—	6,000	—	6,000	
39,695	—	39,900	16. Subventions aux établissements spéci- aux pour enfants anormaux	32,000	70,880	—	38,880	
17. Enseignement de l'économie domestique:								
265,424	60	267,000	a) Ecoles et cours complém. publics	—	259,000	—	259,000	
14,617	—	12,000	b) Ecoles et cours complém. privés .	—	11,550	—	11,550	
1,005	—	1,000	c) Bourses	—	1,000	—	1,000	
18,000	—	18,000	d) Prélèvement sur la dime de l'alcool	16,800	—	16,800	—	
60,864	40	59,000	18. Maitresses de couture, caisse de retraite, subside	24,000	85,000	—	61,000	
11,294	—	8,000	19. Remplacement de maitres astreints au service militaire	—	8,000	—	8,000	
134	05	100	20. Commiss. conc. les prestations en nature	—	1,200	—	1,200	
10,262,635	50	10,156,181		381,069	10,075,792	—	9,694,723	

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935	Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.							
VI. Instruction publique.							
E. Ecoles normales.							
1. Ecole normale allemande des instituteurs :							
A. Section inférieure à Hofwil.							
22,883	85	22,758	a) Administration	—	21,500	—	21,500
91,157	88	92,202	b) Enseignement	—	87,000	—	87,000
25,483	50	28,000	c) Nourriture	—	25,500	—	25,500
43,537	85	30,000	d) Entretien	—	29,000	—	29,000
20,200	—	20,200	e) Loyer	2,200	22,400	—	20,200
614	90	1,000	f) Exploitation agricole	1,000	—	1,000	—
202,648	18	192,160	Roulement	3,200	185,400	—	182,200
708	45	—	g) Augmentation et diminution à l'in- ventaire	—	—	—	—
32,390	—	32,000	h) Pensions	32,000	—	32,000	—
5,398	—	—	(Allocation prélevée sur la subven- tion fédérale)				
164,151	73	160,160		35,200	185,400	—	150,200
B. Section supérieure à Berne.							
a) Administration :							
492	45	500	1. Mobilier, achat et entretien	—	500	—	500
3,540	80	4,247	2. Chauffage, éclairage, etc.	2,250	5,850	—	3,600
4,500	—	4,500	3. Concierge	—	4,290	—	4,290
2,122	05	1,000	4. Frais de bureau	—	900	—	900
141	70	500	5. Bâtiments, entretien	—	200	—	200
b) Enseignement :							
94,363	10	95,506	1. Traitements	—	89,860	—	89,860
8,895	37	4,500	2. Matériel d'enseign., biblioth., etc.	—	4,200	—	4,200
16,100	—	16,100	c) Loyer	—	16,100	—	16,100
31,978	50	30,000	d) Bourses	—	28,000	—	28,000
1,499	—	1,800	e) Indemnités de déplacement	—	1,600	—	1,600
f) Ecole d'application :							
525	—	700	1. Concierge	3,226	3,871	—	645
372	50	100	2. Mobilier, achat et entretien	—	100	—	100
663	05	1,307	3. Chauffage, éclairage etc.	6,450	7,740	—	1,290
6,600	—	7,200	4. Traitements des maitres	—	6,696	—	6,696
478	20	400	5. Matériel d'enseignement, bibliothèque	—	300	—	300
643	50	800	6. Logement du concierge	1,000	200	800	—
171,628	22	167,560		12,926	170,407	—	157,481
2. Ecole normale de Porrentruy.							
14,641	15	14,000	a) Administration	—	14,000	—	14,000
63,194	57	65,900	b) Enseignement	—	60,900	—	60,900
13,931	05	16,000	c) Nourriture	—	14,000	—	14,000
11,538	10	11,500	d) Entretien	—	11,300	—	11,300
103,304	87	107,400	Roulement	—	100,200	—	100,200
4,917	—	—	e) Augmentations et diminut. à l'invent.	—	—	—	—
12,330	—	10,000	f) Pensions	9,000	—	9,000	—
7,370	—	7,000	g) Bourses pour les élèves externes	—	8,000	—	8,000
103,261	87	104,400		9,000	108,200	—	99,200

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935	Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.							
VI. Instruction publique.							
E. Ecoles normales.							
3. Ecole normale de Thoune.							
18,329	50	17,500	a) Administration	—	16,500	—	16,500
73,130	39	76,000	b) Enseignement	500	73,000	—	72,500
139	85		(Nourriture)				
8,970	27	5,000	c) Entretien	—	5,000	—	5,000
12,300	—	12,300	d) Loyer	—	12,300	—	12,300
112,870	01	110,800		500	106,800	—	106,300
5,701	—	—	Roulement	—	—	—	—
4,000	—	4,000	e) Augmentations et diminut. à l'invent.	4,000	—	4,000	—
24,203	90	22,000	f) Subvention de la ville de Thoune .	—	22,000	—	22,000
			g) Bourses	—	—	—	—
127,372	91	128,800		4,500	128,800	—	124,300
4. Ecole normale de Delémont.							
14,449	05	14,000	a) Administration	—	13,000	—	13,000
54,684	—	55,000	b) Enseignement	—	53,000	—	53,000
18,894	16	17,000	c) Nourriture	—	16,000	—	16,000
14,406	60	13,000	d) Entretien	—	12,500	—	12,500
18,300	—	18,300	e) Loyer	—	18,300	—	18,300
1,738	95	1,700	f) Jardin et poulailler	450	2,150	—	1,700
122,472	76	119,000		450	114,950	—	114,500
5,646	95	—	g) Augmentations et diminut. à l'invent.	—	—	—	—
15,047	50	14,925	h) Pensions	16,075	—	16,075	—
3,277	50	3,000	i) Bourses	—	3,500	—	3,500
6,202	50		(Allocation prélevée sur la subvention fédérale)				
110,147	21	107,075		16,525	118,450	—	101,925
5. Dépenses diverses.							
15,368	60	15,002	a) Pensions	1,331	9,333	—	8,002
4,000	10	3,000	b) Cours de répétition et de perfectionn.	8,000	10,000	—	2,000
17,792	60	12,000	c) Caisse d'assurance, subside . . .	—	17,000	—	17,000
37,161	30	30,002		9,331	36,333	—	27,002
6. Musée scolaire suisse, subvention . .							
21,800	—	3,000		—	6,000	—	6,000
21,800	—	3,000		—	6,000	—	6,000
7. Allocation prélevée sur la subvention scolaire fédérale (VI. J. 2. c.)							
80,000	—	80,000		80,000	—	80,000	—
80,000	—	80,000		80,000	—	80,000	—

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935	Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.							
VI. Instruction publique.							
E. Ecoles normales.							
1. Ecole normale allemande des instituteurs.							
164,151	73	160,160	A. Section inférieure à Hofwil	35,200	185,400	—	150,200
171,628	22	167,560	B. Section supérieure à Berne	12,926	170,407	—	157,481
335,779	95	327,720		48,126	355,807	—	307,681
103,261	87	104,400	2. Ecole normale de Porrentruy	9,000	108,200	—	99,200
127,372	91	128,800	3. Ecole normale de Thoune	4,500	128,800	—	124,300
110,147	21	107,075	4. Ecole normale de Delémont	16,525	118,450	—	101,925
676,561	94	667,995		78,151	711,257	—	633,106
37,161	30	30,002	5. Dépenses diverses	9,331	36,333	—	27,002
21,800	—	3,000	6. Musée scolaire, subvention	—	6,000	—	6,000
80,000	—	80,000	7. Allocation prélevée sur la subvention fédérale pour l'école primaire	80,000	—	80,000	—
655,523	24	620,997		167,482	753,590	—	586,108
F. Institutions de sourds-muets.							
1. Etablissement de Münchenbuchsee.							
23,699	21	24,600	a) Administration	—	20,000	—	20,000
26,504	31	28,800	b) Enseignement	—	25,000	—	25,000
30,122	44	39,000	c) Nourriture	—	30,000	—	30,000
62,136	88	45,200	d) Entretien	—	32,800	—	32,800
19,200	—	19,200	e) Loyer	—	19,200	—	19,200
2,794	78	1,700	f) Métiers	18,000	16,300	1,700	—
744	05	1,000	g) Exploitation agricole	8,200	6,800	1,400	—
1,467	—	2,200	h) Caisse d'assurance, subsides	—	1,800	—	1,800
159,591	01	156,300		26,200	151,900	—	125,700
14,093	40	—	Roulement	—	—	—	—
45,598	20	48,400	i) Augmentations et diminut. à l'invent.	—	—	—	—
7,567	—	—	k) Pensions	39,000	—	39,000	—
			(Allocations prélevées sur la subvention pour l'école primaire)				
120,519	21	107,900		65,200	151,900	—	86,700
2. Etabliss. de sourdes-muettes d. Wabern.							
12,000	—	12,000	Subvention de l'Etat	—	11,000	—	11,000
12,000	—	12,000		—	11,000	—	11,000
3. Intérêts du fonds de l'institut. des sourds-muets							
2,508	25	2,500		2,500	—	2,500	—
2,508	25	2,500		2,500	—	2,500	—

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
VI. Instruction publique.								
F. Institutions de sourds-muets.								
120,519	21	107,900	1. Etablissement de Münchenbuchsee . .		65,200	151,900	—	86,700
12,000	—	12,000	2. Etabliss. de sourdes-muettes de Wabern		—	11,000	—	11,000
2,508	25	2,500	3. Intérêts du fonds de l'institut des sourds- muets		2,500	—	2,500	—
130,010	96	117,400			67,700	162,900	—	95,200
G. Encouragements aux beaux-arts et aux sciences.								
38,500	—	37,500	1. Musée historique, subvention		—	35,000	—	35,000
6,000	—	13,500	2. Musée des beaux-arts, subvention . .		—	12,200	—	12,900
3,000	—	3,000	3. Musée académique, subvention		—	2,700	—	2,700
2,000	—	2,000	4. Conservatoire de musique, subvention		—	1,800	—	1,800
1,214	—	—	5. Glossaire des dialectes de la Suisse, sub- vention		—	400	—	400
5,000	—	10,000	6. Musée d'histoire naturelle, subvention		—	13,500	—	13,500
17,062	50	10,000	7. Conservation de monuments historiques		—	7,000	—	7,000
5,000	—	4,500	8. « Bärndütsch », subvention		—	4,500	—	4,500
27,000	—	24,000	9. Théâtre de Berne, subvention		—	22,500	—	22,500
4,000	—	3,000	10. Orchestre de la ville de Berne, subvent.		—	—	—	—
1,000	—	1,000	11. Musée alpin, subvention		—	900	—	900
800	—	800	12. Musée jurassien à Delémont, subvention		—	720	—	720
2,500	—	2,000	13. Société cantonale de musique		—	2,000	—	2,000
4,000	—	3,000	14. Fondation « Château de Spiez »		—	2,700	—	2,700
50,000	—	25,000	15. Musée d'histoire naturelle, nouveau bâti- ment, subvention		—	25,000	—	25,000
50,000	—	25,000	16. Musée des beaux-arts, nouveau bâtiment, subvention		—	25,000	—	25,000
9,000	—	9,000	17. Station scientifique du Jungfrauoch, subv.		—	8,000	—	8,000
226,076	50	173,300			—	163,920	—	163,920
H. Librairie scolaire.								
1. Matériel d'enseignement.								
561,846	95	672,105	a) Provisions en magasin au 1 ^{er} janvier		—	688,325	—	688,325
265,927	65	225,900	b) Frais de confect. de matériel d'enseign.		—	134,672	—	134,672
284,478	05	258,155	c) Produit de la vente de mat. d'enseign.		236,447	—	236,447	—
2,890	85	1,125	d) Exemplaires gratuits		—	2,500	—	2,500
615,145	90	713,135	e) Provisions en magasin au 31 décembre		658,788	—	658,788	—
68,958	50	72,160			895,235	825,497	69,738	—
2. Frais.								
29,741	85	30,240	a) Traitements		—	29,500	—	29,500
444	—	600	b) Salaires		—	500	—	500
6,364	55	7,600	c) Frais de magasin et de bureau		—	7,000	—	7,000
7,200	—	7,200	d) Loyer		—	7,200	—	7,200
1,380	90	1,100	e) Frais de transport et affranchissement		1,800	3,200	—	1,400
15,390	20	15,000	f) Intérêts du fonds de roulement . . .		—	15,000	—	15,000
60,521	50	61,740			1,800	62,400	—	60,600
3. Emploi du produit.								
5,997	10	6,070	a) Feuille officielle scolaire, frais d'édition		—	6,000	—	6,000
2,439	90	4,350	b) Versement au fonds de réserve . . .		—	3,138	—	3,138
8,437	—	10,420			—	9,138	—	9,138

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
VI. Instruction publique.								
H. Librairie scolaire.								
68,958	50	72,160	1. Matériel d'enseignement		895,235	825,497	69,738	—
60,521	50	61,740	2. Frais		1,800	62,400	—	60,600
8,437	—	10,420	Produit		897,035	887,897	9,138	—
8,437	—	10,420	3. Emploi du produit		—	9,138	—	9,138
—	—	—			897,035	897,035	—	—
J. Subvention fédérale pour l'école primaire.								
551,019	20	551,020	1. Subvention de la Confédération		551,019	—	551,019	—
80,000	—	80,000	2. Emploi de la subvention :					
56,000	—	56,000	a) Subvention à la caisse d'assurance des instituteurs (VI. D. 4.)		—	80,000	—	80,000
80,000	—	80,000	b) Suppléments de pensions à des instituteurs retraités (VI. D. 3 et E. 5 a)		—	56,000	—	56,000
32,000	—	32,000	c) Allocation pour les frais des écoles normales de l'Etat (VI. E. 7.)		—	80,000	—	80,000
48,000	—	48,000	d) Contribution ordinaire de l'Etat aux constructions scolaires (VI. D. 6.)		—	32,000	—	32,000
80,000	—	80,000	e) Subvent. extraordinaires en faveur de l'école primaire selon l'art. 14 de la loi sur les traitements du corps enseignant (VI. D. 2.)		—	48,000	—	48,000
32,000	—	32,000	f) Subventions aux communes pour la délivrance de vêtements et d'aliments aux élèves primaires nécessiteux		—	80,000	—	80,000
8,000	—	8,000	g) Subventions aux communes pour la gratuité du matériel d'enseignement et des fournitures scolaires (VI. D. 12.)		—	32,000	—	32,000
12,000	—	12,000	h) Subventions aux communes pour l'enseignement des travaux manuels à l'école primaire (VI. D. 11.)		—	8,000	—	8,000
8,000	—	8,000	i) Subsidés en faveur des institutions générales d'instruction au sens de l'art. 29 de la loi du 6 mai 1894		—	12,000	—	12,000
40,000	—	40,000	k) Subsidés en faveur des cours de perfectionnement du corps enseignant primaire (VI. E. 5 b)		—	8,000	—	8,000
24,000	—	24,000	l) Subvention à la caisse d'assurance des instituteurs pour la mise en compte d'années de service au profit des membres âgés du corps enseignant (VI. D. 4.)		—	40,000	—	40,000
32,000	—	32,000	m) Subside pour l'assurance des maitresses de couture et de ménage (VI. D. 18.)		—	24,000	—	24,000
1,600	—	1,600	n) Subventions pour les mesures en faveur des anormaux (VI. D. 16.)		—	32,000	—	32,000
17,419	20	17,420	o) Subventions à des cours de gymnastique (VI. D. 8.)		—	1,600	—	1,600
—	—	—	p) A la disposition du Conseil-exécutif, pour être employé conformément à la loi fédérale.		—	17,419	—	17,419
—	—	—			551,019	551,019	—	—

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
VI. Instruction publique.								
K. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.								
1,000	—	1,000	1. Prélèvement sur la dime de l'alcool .		940	—	940	—
1,000	—	1,000	2. Refuges pour enfants, subvention .		—	940	—	940
—	—	—			940	940	—	—
83,895	30	77,600	A. Frais d'administration de la Direction et du Synode		16,700	96,145	—	79,445
2,542,667	75	2,563,472	B. Université		399,407	2,716,027	—	2,316,620
3,800,297	80	3,773,486	C. Ecoles moyennes		85,100	3,744,643	—	3,659,543
10,262,635	50	10,156,181	D. Ecoles primaires		381,069	10,075,792	—	9,694,723
655,523	24	620,997	E. Ecoles normales		167,482	753,590	—	586,108
130,010	96	117,400	F. Institutions de sourds-muets . . .		67,700	162,900	—	95,200
226,076	50	173,300	G. Encouragements aux beaux-arts et aux sciences		—	163,920	—	163,920
—	—	—	H. Librairie scolaire		897,035	897,035	—	—
—	—	—	J. Subvention fédérale pour l'école primaire		551,019	551,019	—	—
—	—	—	K. Mesures propres à combattre l'alcoolisme		940	940	—	—
17,701,107	05	17,482,436			2,566,452	19,162,011	—	16,595,559
VII. Affaires communales.								
A. Frais d'administration de la Direction.								
27,130	35	27,150	1. Traitements des fonctionnaires . . .		—	27,294	—	27,294
14,618	80	14,753	2. Traitements des employés		—	13,985	—	13,985
5,497	25	5,000	3. Frais de bureau		—	5,000	—	5,000
1,200	—	1,200	4. Loyers		—	1,200	—	1,200
48,446	40	48,103			—	47,479	—	47,479
VIII. Assistance publique.								
A. Frais d'administration de la Direction.								
52,431	20	55,280	1. Traitements des fonctionnaires . . .		—	53,000	—	53,000
105,279	65	113,140	2. Traitements des employés		—	125,500	—	125,500
29,838	45	18,000	3. Frais de bureau		—	20,000	—	20,000
6,020	—	6,200	4. Loyers		—	13,400	—	13,400
193,569	30	192,620			—	211,900	—	211,900

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
VIII. Assistance publique.								
B. Commission et inspecteurs de l'assistance publique.								
506	20	500	1. Commission cantonale		—	500	—	500
36,917	95	35,780	2. Inspecteur cantonal et adjoints:		—	34,200	—	34,200
20,031	55	17,000	a) Traitements		—	20,000	—	20,000
1,200	—	1,200	b) Frais de bureau et de déplacement .		—	5,000	—	5,000
24,585	60	25,000	c) Loyer		—	24,000	—	24,000
83,241	30	79,480	3. Inspecteurs d'arrondissement		—	83,700	—	83,700
C. Assistance des indigents.								
1. Subventions aux communes:								
2,799,434	87	2,620,000	a) Subvent. pour l'assistance permanente		—	2,501,700	—	2,501,700
1,786,050	10	1,380,000	b) Subvent. pour l'assistance temporaire		—	1,750,000	—	1,750,000
2. Assistance extérieure:								
3,125,337	14	2,150,000	a) Assistance hors du canton		—	3,150,000	—	3,150,000
2,100,028	96	1,750,000	b) Subvent. suivant les §§ 59, 60 et 113 de la loi sur l'assistance publique .		—	1,950,000	—	1,950,000
200,000	—	200,000	3. Subvent. extraordinaires aux communes		—	200,000	—	200,000
10,010,851	07	8,100,000			—	9,551,700	—	9,551,700
D. Hospices régionaux et communaux d'invalides, subventions.								
6,025	—	42,500	(1. Hospice de l'Oberland, à Utzigen . . .)		—	42,500	—	42,500
7,450	—		2. Hospice du Seeland, à Worben					
5,775	—		3. Hospice du Mittelland, à Riggisberg . . .					
4,025	—		4. Hospice de la ville de Berne, à Kühlewil					
4,737	50		5. Hospice de la Haute-Argovie, à Dettenbühl					
5,362	50		6. Hospice de l'Emmental, à Frienisberg . .					
4,725	—		7. Hospice du district de Signau, à Langnau					
7,462	50		8. Hospices communaux divers					
45,562	50	42,500			—	42,500	—	42,500

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
VIII. Assistance publique.								
E. Maisons d'éducation des districts et privées, subventions.								
2,500	—	2,000	1. Orphelinat de Saignelégier	—	2,000	—	2,000	—
24,000	—	22,000	2. Maison d'éducation Victoria à Wabern	—	21,000	—	21,000	—
5,000	—	4,500	3. Orphelinat de Belfond	—	4,500	—	4,500	—
5,000	—	4,500	4. Orphelinat de Courtelary	—	4,500	—	4,500	—
6,000	—	5,000	5. Orphelinats de Delémont	—	5,000	—	5,000	—
2,500	—	2,000	6. Orphelinat de Reconvilier	—	2,000	—	2,000	—
5,000	—	4,500	7. Maison d'éducation d'Oberbipp	—	4,500	—	4,500	—
5,000	—	4,500	8. Maison d'éducation d'Enggistein	—	4,500	—	4,500	—
2,500	—	2,000	9. Maison d'éducation du Steinhœlzli	—	2,000	—	2,000	—
10,000	—	8,000	10. Maison pour enfants faibles d'esprit à Berthoud	—	7,000	—	7,000	—
10,000	—	8,000	11. Maison pour enfants faibles d'esprit à Steffisbourg	—	7,000	—	7,000	—
77,500	—	67,000			64,000	—	64,000	—
F. Foyers cantonaux d'éducation.								
1. Landorf.								
11,429	11	10,100	a) Administration	—	9,900	—	9,900	—
11,506	86	10,400	b) Enseignement	—	10,600	—	10,600	—
21,853	98	21,400	c) Nourriture	—	21,600	—	21,600	—
21,895	20	19,020	d) Entretien	—	20,220	—	20,220	—
8,980	—	8,980	e) Loyers	—	8,980	—	8,980	—
3,212	05	6,400	f) Exploitation agricole	36,100	31,300	4,800	—	—
78,877	20	63,500		36,100	102,600	—	66,500	—
1,359	—	—	Roulement	—	—	—	—	—
21,733	30	18,500	g) Augmentations et diminut. à l'invent.	21,000	1,500	19,500	—	—
55,784	90	45,000	h) Pensions	57,100	104,100	—	47,000	—
2. Aarwangen.								
10,209	90	10,200	a) Administration	—	10,200	—	10,200	—
10,897	33	10,300	b) Enseignement	—	10,665	—	10,665	—
22,082	39	23,085	c) Nourriture	—	22,000	—	22,000	—
19,882	10	19,000	d) Entretien	—	19,900	—	19,900	—
7,400	—	7,400	e) Loyers	—	7,400	—	7,400	—
5,581	88	1,635	f) Exploitation agricole	19,450	18,435	1,015	—	—
76,053	60	68,350		19,450	88,600	—	69,150	—
8,052	—	—	Roulement	—	—	—	—	—
19,875	—	19,350	g) Augmentat. et diminutions à l'invent.	21,000	1,650	19,350	—	—
48,126	60	49,000	h) Pensions	40,450	90,250	—	49,800	—

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
VIII. Assistance publique.								
F. Foyers cantonaux d'éducation.								
3. Cerlier.								
10,749	65	10,400	a) Administration	—	10,000	—	10,000	10,000
8,444	28	8,600	b) Enseignement	—	8,900	—	8,900	8,900
24,222	21	22,750	c) Nourriture	100	21,100	—	21,000	21,000
23,071	28	23,050	d) Entretien	500	23,500	—	23,000	23,000
9,000	—	9,000	e) Loyers	—	9,000	—	9,000	9,000
3,850	48	1,000	f) Exploitation agricole	41,400	39,000	2,400	—	—
79,337	90	72,800		Roulement	42,000	111,500	—	69,500
3,480	—	—	g) Augmentations et diminut. à l'invent.	—	—	—	—	—
20,555	50	15,000	h) Pensions	17,800	1,800	16,000	—	—
6,266	—	—	(Subvention pour achat de mobilier)					
55,996	40	57,800			59,800	113,300	—	53,500
4. Kehrsatz.								
10,402	84	10,200	a) Administration	—	9,600	—	9,600	9,600
9,576	28	9,700	b) Enseignement	—	9,000	—	9,000	9,000
15,360	45	17,900	c) Nourriture	460	17,100	—	16,640	16,640
18,113	25	14,200	d) Entretien	—	14,200	—	14,200	14,200
7,800	—	8,500	e) Loyers	—	6,590	—	6,590	6,590
5,737	09	900	f) Exploitation agricole	37,915	36,915	1,000	—	—
55,515	73	59,600		Roulement	38,375	93,405	—	55,030
1,782	—	—	g) Augmentat. et diminutions à l'invent.	—	—	—	—	—
14,595	85	14,100	h) Pensions	15,300	1,200	14,100	—	—
42,701	88	45,500			53,675	94,605	—	40,930
5. Bretièges.								
10,039	45	11,000	a) Administration	—	9,650	—	9,650	9,650
11,910	91	12,000	b) Enseignement	—	11,400	—	11,400	11,400
21,524	—	20,000	c) Nourriture	400	20,900	—	20,500	20,500
20,204	35	17,800	d) Entretien	—	19,500	—	19,500	19,500
16,580	—	16,700	e) Loyers	—	16,700	—	16,700	16,700
793	55	1,000	f) Exploitation agricole	23,570	22,570	1,000	—	—
81,052	26	76,500		Roulement	23,970	100,720	—	76,750
2,635	—	—	g) Augmentat. et diminutions à l'invent.	—	—	—	—	—
19,096	—	16,000	h) Pensions	18,250	1,500	16,750	—	—
2,570	—	2,500	i) Subvention de la Confédération . .	2,500	—	2,500	—	—
56,751	26	58,000			44,720	102,220	—	57,500

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
VIII. Assistance publique.								
F. Foyers cantonaux d'éducation.								
6. Loveresse.								
7,777	55	8,220	a) Administration	—	8,000	—	8,000	
5,769	30	5,930	b) Enseignement	—	5,500	—	5,500	
10,461	70	10,950	c) Nourriture	—	11,000	—	11,000	
10,007	55	8,400	d) Entretien	—	9,600	—	9,600	
3,300	—	3,300	e) Loyer	—	3,300	—	3,300	
2,678	55	150	f) Exploitation agricole	7,100	8,000	—	900	
39,994	65	36,650	Roulement	7,100	45,400	—	38,300	
544	—	650	g) Augmentat. et diminutions à l'invent.	—	—	—	—	
10,403	—	7,550	h) Pensions	9,000	700	8,300	—	
30,135	65	29,750		16,100	46,100	—	30,000	
55,784	90	45,000	1. Landorf	57,100	104,100	—	47,000	
48,126	60	49,000	2. Aarwangen	40,450	90,250	—	49,800	
55,996	40	57,800	3. Cerlier	59,800	113,300	—	53,500	
42,701	88	45,500	4. Kehrsatz	53,675	94,605	—	40,930	
56,751	26	58,000	5. Bretièges	44,720	102,220	—	57,500	
30,135	65	29,750	6. Loveresse	16,100	46,100	—	30,000	
289,496	69	285,050		271,845	550,575	—	278,730	

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935	Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.							
VIII. Assistance publique.							
G. Secours aux vieillards, veuves et orphelins nécessiteux.							
			(1. Subvention fédérale	1,225,000	—	1,225,000	—
			2. Part des communes municipales . . .	—	400,000	—	400,000
			3. Attribution à l'Etat	—	545,000	—	545,000
			4. Subsidés à la Société bernoise « Pour la				
8,000	—		vieillesse »	—	300,000	—	300,000
			5. Subsidés à des institutions de prévoyance				
			en faveur de la jeunesse	—	180,000	—	180,000
			6. Subsidés en faveur de l'aide aux vieillards	—	51,780	—	51,780
			7. Prélèvement sur le fonds pour l'assurance				
			cantonale en cas de vieillesse et d'invalidité	151,780	—	151,780	—
			8. Subvention de la régie des sels . . .	100,000	—	100,000	—
8,000	—			1,476,780	1,476,780	—	—
H. Subventions diverses.							
38,000	—	30,000	1. Bourses pour apprentissages	—	20,000	—	20,000
14,894	67	20,000	2. Assistance de malades étrangers au canton	—	15,000	—	15,000
7,000	—	5,000	3. Subventions à des sociétés de secours à				
			l'étranger	—	5,000	—	5,000
20,000	—	20,000	4. Secours en cas de dommages dus aux				
			éléments	—	20,000	—	20,000
3,000	—	3,000	5. Pouponnière cantonale	—	3,000	—	3,000
2,000	—	1,000	6. Etablissement de Balgerist	—	1,000	—	1,000
84,894	67	79,000		—	64,000	—	64,000
J. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.							
153,000	80	100,000	1. Prélèvement sur la dime de l'alcool .	93,000	—	93,000	—
153,000	80	100,000	2. Subventions	—	93,000	—	93,000
—	—	—		93,000	93,000	—	—
K. Subventions à des hôpitaux et établissements de charité pour nouvelles constructions et installations.							
104,111	35	—	1. Prélèvem. sur le fonds de secours pour les				
			hôpitaux et les établissements de charité	—	—	—	—
104,111	35	—	2. Subventions à des hôpitaux et établisse-				
			ments de charité	—	—	—	—
—	—	—		—	—	—	—

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935	Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.							
VIII. Assistance publique.							
193,569	30	192,620	A. Frais d'administration de la Direction	—	211,900	—	211,900
83,241	30	79,480	B. Commission et inspecteurs de l'assistance publique	—	83,700	—	83,700
10,010,851	07	8,100,000	C. Assistance des indigents	—	9,551,700	—	9,551,700
45,562	50	42,500	D. Hospices régionaux et commun. d'invalides, subventions	—	42,500	—	42,500
77,500	—	67,000	E. Maisons d'éducation des districts et privées, subventions	—	64,000	—	64,000
289,496	69	285,050	F. Foyers cantonaux d'éducation	271,845	550,575	—	278,730
8,000	—	—	G. Secours aux vieillards, veuves et orphelins nécessiteux	1,476,780	1,476,780	—	—
84,894	67	79,000	H. Subventions diverses	—	64,000	—	64,000
—	—	—	J. Mesures propres à combattre l'alcoolisme	93,000	93,000	—	—
—	—	—	K. Subventions à des hôpitaux et établissement de charité pour nouvelles constructions et installations	—	—	—	—
10,777,115	53	8,845,650		1,841,625	12,138,155	—	10,296,530
IX.^a Economie publique.							
A. Frais d'administration de la Direction.							
8,530	65	8,779	1. Traitement du secrétaire	—	9,286	—	9,286
32,720	95	32,448	2. Traitements des employés	—	31,298	—	31,298
5,996	45	5,400	3. Frais de bureau	—	5,400	—	5,400
2,700	—	2,700	4. Loyers	—	2,700	—	2,700
49,948	05	49,327		—	48,684	—	48,684
B. Commerce et industrie.							
13,995	40	12,000	1. Encouragements au commerce et à l'industrie en général	—	12,000	—	12,000
39,475	85	43,000	2. Bourses	—	38,700	—	38,700
3,000	—	3,000	3. Association d'industrie hôtelière, subvent.	—	2,700	—	2,700
1,411	75	1,800	4. Loi sur la protection des ouvrières, inspection	—	1,000	—	1,000
2,910	—	2,910	5. Maîtres d'écoles industrielles, pensions	—	2,910	—	2,910
60,793	—	62,710		—	57,310	—	57,310
C. Chambre du commerce et de l'industrie.							
31,180	50	31,698	1. Traitements des fonctionnaires	—	30,324	—	30,324
18,891	60	19,072	2. Traitements des employés	—	18,379	—	18,379
1,163	65	1,000	3. Indemnités de séance et de route	—	1,000	—	1,000
11,805	15	10,000	4. Frais de bureau et de déplacem., publications	—	9,500	—	9,500
5,500	—	5,500	5. Loyers	1,200	6,700	—	5,500
68,540	90	67,270		1,200	65,903	—	64,703

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
IX.^a Economie publique.								
D. Office des apprentissages.								
1. Administration:								
21,257	40	21,592	a) Traitements des fonctionnaires	—	20,700	—	20,700	20,700
23,594	85	23,920	b) Traitements des employés	—	23,329	—	23,329	23,329
9,857	95	9,000	c) Frais de bureau	—	7,000	—	7,000	7,000
1,800	—	1,800	d) Loyers	—	1,800	—	1,800	1,800
e) Emoluments:								
34,000	—	30,000	1. Produit	30,000	—	30,000	—	—
24,000	—	20,000	2. Versem. au fonds cant. des exam. d'appr.	—	10,000	—	10,000	10,000
10,000	—	10,000	3. Subside aux frais des exam. d'appr.	—	20,000	—	20,000	20,000
95,561	59	90,000	2. Apprentissages et examens d'apprentis .	40,000	105,000	—	65,000	65,000
3. Ecoles professionnelles:								
169,946	—	615,000	a) Ecoles et cours spéc. d'arts et métiers	—	581,000	—	581,000	581,000
309,125	—		b) Ecoles complémentaires d'arts et mét.					
25,325	—		c) Ecoles de commerce					
110,700	—		d) Ecoles complémentaires commerciales					
767,167	79	761,312			70,000	768,829	—	698,829
E. Musée des arts et métiers.								
a) Musée des arts et métiers et Ecole de céramique:								
61,913	65	68,610	1. Traitements	—	66,701	—	66,701	66,701
1,164	48	1,000	2. Matériel d'enseignement	—	1,000	—	1,000	1,000
6,206	86	6,500	3. Bibliothèque et collection	—	6,000	—	6,000	6,000
4,440	40	4,500	4. Expositions, cours, conférences . .	—	4,100	—	4,100	4,100
4,482	68	4,600	5. Frais d'administration	—	3,600	—	3,600	3,600
1,569	15	1,500	6. Matériaux	—	1,200	—	1,200	1,200
13,578	35	14,000	7. Loyer	—	14,000	—	14,000	14,000
3,280	08	3,000	8. Mobilier, outillage, four	—	2,500	—	2,500	2,500
8,191	60	8,000	9. Chauffage, éclairage et nettoyage .	—	8,000	—	8,000	8,000
219	45	300	10. Frais divers	—	300	—	300	300
1,040	—	1,000	11. Ecolages	1,000	—	1,000	—	—
3,361	25	3,000	12. Produit des travaux des élèves . .	3,000	—	3,000	—	—
25,655	95	25,447	13. Subvention de la ville de Berne .	25,074	—	25,074	—	—
2,500	—	2,500	14. Subvention de la bourgeoisie de Berne	2,500	—	2,500	—	—
1,245	—	3,000	15. Subventions diverses	3,000	—	3,000	—	—
24,579	50	25,563	16. Subvention de la Confédération . .	25,200	—	25,200	—	—
46,665	—	51,500			59,774	107,401	—	47,627

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
IX.^a Economie publique.								
E. Musée des arts et métiers.								
b) Ecole de sculpture de Brienz:								
24,586	80	26,125	1. Traitements	—	25,267	—	25,267	—
1,380	40	1,500	2. Matériel d'enseignement	—	1,000	—	1,000	—
1,706	—	1,400	3. Frais d'administration	—	1,000	—	1,000	—
1,171	10	1,300	4. Moyens d'enseignement pour élèves	—	1,300	—	1,300	—
5,493	25	3,000	5. Matériaux, bois etc.	—	3,000	—	3,000	—
1,500	—	1,500	6. Loyer	—	1,500	—	1,500	—
452	95	1,000	7. Mobilier, achat et entretien	—	500	—	500	—
2,014	95	1,600	8. Chauff., forcemotr., éclairage, nettoyage	—	1,600	—	1,600	—
622	80	600	9. Divers	—	350	—	350	—
82	—	100	10. Ecolages	100	—	100	—	—
6,566	65	4,500	11. Produit des travaux des élèves	5,200	—	5,200	—	—
4,000	—	4,000	12. Subvention de la commune de Brienz	4,000	—	4,000	—	—
8,749	20	9,545	13. Subvention de la Confédération	7,775	—	7,775	—	—
19,530	40	19,880		17,075	35,517	—	18,442	
46,665	—	51,500	a) Musée des arts et mét. et Ecole de céramique	59,774	107,401	—	47,627	—
19,530	40	19,880	b) Ecole de sculpture de Brienz	17,075	35,517	—	18,442	—
66,195	40	71,380		76,849	142,918	—	66,069	
F. Technicum de Berthoud.								
1. Enseignement:								
229,401	60	240,790	a) Traitements des professeurs	—	226,000	—	226,000	—
b) Matériel d'enseignement:								
61,405	76	20,050	aa) Crédit ordinaire	—	20,000	—	20,000	—
		38,350	bb) Crédit extraordinaire	—	40,280	—	40,280	—
2. Administration:								
1,854	05	2,000	a) Commiss. de surveillance et d'examen	—	1,600	—	1,600	—
11,652	15	12,000	b) Frais de bureau et de déplacement	—	10,000	—	10,000	—
22,944	15	24,500	c) 1. Chauffage, éclairage et nettoyage	—	23,000	—	23,000	—
—	—	2,500	(Achat de mobilier, crédit extraordinaire)					
7,978	45	8,200	d) Concierges	—	10,020	—	10,020	—
44,400	—	44,400	3. Intérêt des capitaux de construction	—	44,400	—	44,400	—
4. Loyer								
379,636	16	392,790	Roulement		—	375,300	—	375,300
44,080	—	45,000	5. Ecolages	36,000	—	36,000	—	—
62,835	40	71,063	6. Subvention de la ville de Berthoud	57,620	—	57,620	—	—
102,650	—	85,000	7. Subvention de la Confédération	95,760	—	95,760	—	—
5,785	—	6,000	8. Bourses	—	5,000	—	5,000	—
175,855	76	197,727		189,380	380,300	—	190,920	

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935	Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.							
IX.^a Economie publique.							
G. Technicum et école des transports de Bienne.							
347,362	60	355,390	1. Enseignement:				
			a) Traitements des professeurs . . .	—	333,000	—	333,000
53,462	90	40,000	b) Matériel d'enseignement:				
112,375	10	91,386	aa) Crédit ordinaire	—	30,000	—	30,000
			(Crédit extraordinaire)				
3,010	10	4,000	2. Administration:				
4,184	90	4,800	a) Commiss. de surveillance et experts	—	3,000	—	3,000
14,808	30	12,000	b) Traitements	—	5,000	—	5,000
27,028	30	26,000	c) Frais généraux	—	10,000	—	10,000
9,600	—	13,100	d) Chauffage, éclairage et nettoyage	—	25,000	—	25,000
1,957	40	7,000	e) Concierges	—	13,000	—	13,000
56,600	—	56,600	3. Bureau d'observation	5,000	2,330	2,670	—
			4. Loyers	—	57,900	—	57,900
626,474	80	596,276	Roulement	5,000	479,230	—	474,230
30,625	—	28,000	5. Ecolages	25,000	—	25,000	—
15,327	60	18,000	6. Produit des travaux des élèves . .	14,800	—	14,800	—
1,564	10	1,000	7. Recettes diverses	500	—	500	—
1,302	70	1,500	8. Intérêts des capitaux	1,300	—	1,300	—
119,942	—	116,392	9. Subvention de la ville de Bienne .	81,350	—	81,350	—
161,230	—	141,000	10. Subvention de la Confédération . .	130,680	—	130,680	—
2,650	—	3,200	11. Bourses	—	2,700	—	2,700
299,133	40	293,584		258,630	481,930	—	223,300
H. Office du travail.							
21,471	—	21,471	1. Traitements des fonctionnaires . . .	—	20,282	—	20,282
78,747	30	79,588	2. Traitements des employés	—	71,429	—	71,429
26,812	14	24,300	3. Frais de bureau et d'impression . . .	700	25,000	—	24,300
5,000	—	5,000	4. Loyer	—	5,000	—	5,000
30,000	—	28,413	5. Subvention de la Confédération au service de placement	25,932	—	25,932	—
4,267,461	80	3,600,000	6. Mesures propres à combattre le chômage:				
—	—	—	a) Subsides aux caisses d'assurance contre le chômage	2,500,000	5,700,000	—	3,200,000
2,673,104	80	2,024,334	b) Autres dépenses	—	1,000,000	—	1,000,000
1,696,387	44	1,677,612	7. Report sur compte d'amortissements .	2,650,000	—	2,650,000	—
				5,176,632	6,821,711	—	1,645,079

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
IX.^a Economie publique.								
J. Police des denrées alimentaires.								
			1. Laboratoire du chimiste cantonal:					
11,925	—	12,760	a) Traitement du chimiste cantonal . .	—	11,997	—	11,997	
39,267	75	42,444	b) Traitements des assistants, du commis et du concierge	—	40,387	—	40,387	
17,400	—	17,400	c) Loyer	—	17,400	—	17,400	
10,074	95	10,000	d) Articles chimiques, écrits, éclairage, etc.	—	10,000	—	10,000	
9,044	40	10,000	e) Recettes des analyses	10,000	—	10,000	—	
			2. Inspections:					
40,068	—	42,873	a) Traitements des experts	—	40,635	—	40,635	
15,071	33	13,000	b) Frais de bureau et de déplacement .	—	13,000	—	13,000	
—	—	1,000	c) Cours d'instruction	—	1,000	—	1,000	
202	95	400	3. Frais de bureau et d'impression . . .	—	300	—	300	
51,964	95	50,000	4. Subvention de la Confédération . . .	43,288	—	43,288	—	
73,000	63	79,877		53,288	134,719	—	81,431	
K. Poids et mesures.								
2,200	—	2,200	1. Traitement de l'inspecteur	—	2,071	—	2,071	
829	90	900	2. Frais de bureau et de déplacement .	—	750	—	750	
8,696	20	9,000	3. Frais d'inspection	—	8,000	—	8,000	
2,309	40	2,300	4. Poids, mesures, appareils	—	1,800	—	1,800	
1,200	—	1,250	5. Loyer	—	1,200	—	1,200	
15,235	50	15,650		—	13,821	—	13,821	
L. Police du feu.								
1,326	15	2,000	1. Police du feu	—	1,500	—	1,500	
12,447	10	12,000	2. Inspection du matériel d'incendie . .	—	11,000	—	11,000	
13,773	25	14,000		—	12,500	—	12,500	
M. Orientation professionnelle et patronnage des apprentis.								
30,762	—	35,000	1. Subsidés	—	31,620	—	31,620	
30,762	—	35,000		—	31,620	—	31,620	

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
IX.^a Economie publique.								
49,948	05	49,327	A. Frais d'administration de la Direction		—	48,684	—	48,684
60,793	—	62,710	B. Commerce et industrie		—	57,310	—	57,310
68,540	90	67,270	C. Chambre du commerce et de l'industrie		1,200	65,903	—	64,703
767,167	79	761,312	D. Office des apprentissages		70,000	768,829	—	698,829
66,195	40	71,380	E. Musée des arts et métiers		76,849	142,918	—	66,069
175,855	76	197,727	F. Technicum de Berthoud		189,380	380,300	—	190,920
299,133	40	293,584	G. Technicum et école des transports de Bienne		258,630	481,930	—	223,300
1,696,387	44	1,677,612	H. Office du travail		5,176,632	6,821,711	—	1,645,079
73,000	63	79,877	J. Police des denrées alimentaires		53,288	134,719	—	81,431
15,235	50	15,650	K. Poids et mesures		—	13,821	—	13,821
13,773	25	14,000	L. Police du feu		—	12,500	—	12,500
30,762	—	35,000	M. Orientation professionnelle et patronage des apprentis		—	31,620	—	31,620
3,316,793	12	3,325,449			5,825,979	8,960,245	—	3,134,266
IX.^b Service sanitaire.								
A. Frais d'administration.								
3,077	10	3,000	1. Collège de santé, examens et inspections		—	3,000	—	3,000
17,322	10	17,322	2. Traitements des fonctionnaires		—	16,273	—	16,273
8,000	80	8,000	3. Traitement de l'employé		—	7,508	—	7,508
3,699	35	3,000	4. Frais de bureau		—	3,000	—	3,000
1,200	—	1,200	5. Loyers		—	1,200	—	1,200
33,299	35	32,522			—	30,981	—	30,981
B. Service sanitaire en général.								
29,679	35	4,000	1. Frais généraux		—	4,000	—	4,000
7	35	1,500	2. Vaccinations		—	1,000	—	1,000
264,663	05	306,800	3. Subventions aux hôpitaux de district		102,000	402,000	—	300,000
20,000	—	18,000	4. Subvent. aux établissem. sanitaires spéc.		—	18,000	—	18,000
347,335	60	345,000	5. Subventions à l'hôpital de l'Ile		—	345,000	—	345,000
200,000	—	100,000	6. Extension du service public des aliénés		—	100,000	—	100,000
404,362	80	404,363	7. Mesures propres à prévenir et combattre la tuberculose		—	404,363	—	404,363
133,750	—	129,250	8. Hôpital de l'Ile, aide financière		—	124,750	—	124,750
5,000	—	4,500	9. Union cantonale des samaritains, subside		—	4,000	—	4,000
1,345,424	75	1,313,413			102,000	1,403,113	—	1,301,113

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
IX.^b Service sanitaire.								
C. Maternité.								
118,277	35	124,983	1. Administration	—	117,047	—	117,047	
5,115	85	5,000	2. Enseignement	—	4,500	—	4,500	
128,413	75	130,017	3. Nourriture	3,300	127,382	—	124,082	
177,370	30	150,000	4. Entretien	400	155,400	—	155,000	
3,521	15	3,900	5. Polyclinique gynécologique	—	3,500	—	3,500	
18	65	—	6. Laboratoire de radiographie	5,000	5,000	—	—	
—	—	20,000	(Installation diagnostique « Röntgen »)	—	—	—	—	
90,000	—	90,000	7. Loyer	—	90,000	—	90,000	
522,717	05	523,900	Roulement	8,700	502,829	—	494,129	
126,459	—	122,200	8. Pensions des femmes en traitement . .	125,000	—	125,000	—	
5,800	—	7,000	9. Pensions des élèves sages-femmes . .	6,000	—	6,000	—	
10,500	—	9,700	10. Pensions des élèves garde-malades .	10,000	—	10,000	—	
15,458	10	—	11. Augmentat. et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—	
364,499	95	385,000		149,700	502,829	—	353,129	
D. Cours d'instruction des sages-femmes.								
2,591	65	2,900	1. Indemnités de subsistance et de déplacem.	—	2,500	—	2,500	
2,591	65	2,900		—	2,500	—	2,500	
E. Maison de santé de la Waldau.								
540,728	33	550,200	1. Administration	8,650	569,750	—	561,100	
4,926	90	4,500	2. Enseignement et culte	—	4,500	—	4,500	
414,444	08	430,900	3. Nourriture	14,900	430,600	—	415,700	
352,344	33	308,000	4. Entretien	3,200	302,700	—	299,500	
60,103	—	60,000	5. Loyers	9,600	69,600	—	60,000	
22,145	70	27,300	6. Industries	154,500	127,200	27,300	—	
10,296	17	6,000	7. Exploitation agricole	246,400	237,000	9,400	—	
1,340,104	77	1,320,300	Roulement	437,250	1,741,350	—	1,304,100	
28,419	95	—	8. Augmentat. et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—	
1,063,723	30	1,036,000	9. Pensions	1,115,000	60,000	1,055,000	—	
69,264	97	69,300	10. Subvention du fonds de la Waldau .	69,300	—	69,300	—	
235,536	45	215,000		1,621,550	1,801,350	—	179,800	

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
IX.^b Service sanitaire.								
F. Maison de santé de Münsingen.								
547,157	75	555,040	1. Administration	—	532,830	—	532,830	
5,346	30	5,400	2. Enseignement et culte	—	5,000	—	5,000	
343,459	60	372,100	3. Nourriture	26,000	370,140	—	344,140	
375,349	70	338,350	4. Entretien	—	325,350	—	325,350	
168,222	30	174,200	5. Loyer	—	201,000	—	201,000	
21,815	30	32,090	6. Industries	232,150	209,730	22,420	—	
4,658	67	4,000	7. Exploitation agricole	137,700	130,200	7,500	—	
1,413,061	68	1,409,000	Roulement		395,850	1,774,250	—	1,378,400
37,009	15	—	8. Augmentations et diminutions à l'invent.	—	—	—	—	
1,020,203	65	1,240,000	9. Pensions des malades à Münsingen . . .	1,225,000	—	1,225,000	—	
135,018	05		10. Pensions des malades à Meiringen . . .	—	300,000	—	300,000	
231,106	50	303,000	11. Indem. à l'asile privé d'aliénés à Meiringen, soins privés et remboursements	—	300,000	—	300,000	
451,937	33	472,000			1,620,850	2,074,250	—	453,400
G. Maison de santé de Bellelay.								
198,623	40	213,085	1. Administration	1,100	204,400	—	203,300	
2,784	99	2,615	2. Enseignement et culte	200	2,850	—	2,650	
142,410	45	147,300	3. Nourriture	34,700	177,965	—	143,265	
182,552	61	159,800	4. Entretien	8,300	166,595	—	158,295	
58,338	50	59,000	5. Loyer	3,800	62,400	—	58,600	
19,616	98	18,400	6. Industries	86,350	67,850	18,500	—	
3,621	35	3,000	7. Exploitation agricole	170,800	167,300	3,500	—	
561,471	62	560,400	Roulement		305,250	849,360	—	544,110
22,131	20	—	8. Augmentations et diminutions à l'invent.	—	—	—	—	
383,633	10	385,400	9. Pensions	404,055	20,075	383,980	—	
155,707	32	175,000			709,305	869,435	—	160,130
A. Frais d'administration								
33,299	35	32,522	B. Service sanitaire en général . . .	102,000	1,403,113	—	1,301,113	
1,345,424	75	1,313,413	C. Maternité	149,700	502,829	—	353,129	
364,499	95	385,000	D. Cours d'instruction des sages-femmes	—	2,500	—	2,500	
2,591	65	2,900	E. Maison de santé de la Waldau . . .	1,621,550	1,801,350	—	179,800	
235,536	45	215,000	F. Maison de santé de Münsingen . . .	1,620,850	2,074,250	—	453,400	
451,937	33	472,000	G. Maison de santé de Bellelay	709,305	869,435	—	160,130	
155,707	32	175,000						
2,588,996	80	2,595,835			4,203,405	6,684,458	—	2,481,053

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
X^a. Travaux publics.								
A. Frais de l'administration centrale et du service des bâtiments.								
1. Administration centrale:								
56,267	55	57,050	a) Traitements des fonctionnaires . . .	—	54,255	—	54,255	54,255
62,603	55	62,745	b) Traitements des employés	—	59,615	—	59,615	59,615
17,001	15	15,300	c) Frais de bureau et de déplacement .	—	15,000	—	15,000	15,000
5,500	—	5,500	d) Loyers	—	5,500	—	5,500	5,500
2. Service des bâtiments:								
50,658	90	50,875	a) Traitements du personnel	—	48,160	—	48,160	48,160
3,996	45	3,600	b) Frais de bureau et de déplacement .	—	3,600	—	3,600	3,600
196,027	60	195,070			—	186,130	—	186,130
B. Service des arrondissements.								
64,062	—	64,330	1. Traitements des ingénieurs d'arrondissem.	—	60,930	—	60,930	60,930
103,092	05	103,335	2. Traitements des employés	—	93,445	—	93,445	93,445
20,977	10	18,900	3. Frais de bureau et de déplacement . .	—	18,900	—	18,900	18,900
8,350	—	8,050	4. Loyers	—	8,350	—	8,350	8,350
196,481	15	194,615			—	181,625	—	181,625
C. Entretien des bâtiments de l'Etat.								
400,000	05	360,000	1. Bâtiments de l'administration	—	360,000	—	360,000	360,000
139,998	60	126,000	2. Bâtiments curiaux	—	126,000	—	126,000	126,000
9,175	10	5,000	3. Eglises	—	5,000	—	5,000	5,000
3,623	10	4,500	4. Places publiques	—	4,500	—	4,500	4,500
29,990	75	27,000	5. Bâtiments d'exploitation rurale	—	27,000	—	27,000	27,000
33,000	—	25,000	(Rachat de l'entretien de bâtiments curiaux)					
615,787	60	547,500			—	522,500	—	522,500
D. Constructions nouvelles de bâtiments.								
530,000	—	214,000	1. a) Crédits approuvés	—	86,500	—	86,500	86,500
204,041	20	276,000	b) Constr. nouvelles (asil. d'aliénés non compr.)	—	303,500	—	303,500	303,500
65,540	17	—	2. Asile d'aliénés	200,000	200,000	—	—	—
65,540	17	—						
734,041	20	490,000			200,000	590,000	—	390,000

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.		Fr.	
Administration courante.										
X.^a Travaux publics.										
E. Entretien des ponts et chaussées.										
2,110,040	—	2,118,000	1. Traitements des cantonniers	—	2,061,000	—	2,061,000			
849,862	73	850,000	2. Entretien des routes	—	850,000	—	850,000			
349,997	87	350,000	3. Travaux de réfection et digues	—	350,000	—	350,000			
741	28	2,300	4. Assurance immobilière	—	2,300	—	2,300			
40,015	85	32,000	5. Service des automobiles	—	32,000	—	32,000			
74,836	78	—	6. Taxe des automobiles et des motocycles	3,500,000	3,500,000	—	—			
95,004	55	—	7. Part aux droits sur la benzine	1,000,000	1,000,000	—	—			
1,349,251	30		(Travaux à compte du crédit extraordi-							
			naire de fr. 5,000,000.)							
1,349,251	30		(Avance sur crédit extraordinaire de							
			fr. 5,000,000.)							
74,836	78		(Report des dépenses en plus du produit de							
			la taxe des automobiles et des motocycles.)							
95,004	55		(Report des dépenses en moins de la part							
			aux droits sur la benzine.)							
3,351,657	73	3,352,300		4,500,000	7,795,300	—	3,295,300			
F. Constructions nouvelles des ponts et chaussées.										
250,000	—	225,000	1. Nouvelles construct. de routes et de ponts	—	225,000	—	225,000			
250,000	—	225,000		—	225,000	—	225,000			
G. Travaux hydrauliques.										
800,000	—	700,000	1. Travaux hydrauliques	—	650,000	—	650,000			
800,000	—	700,000		—	650,000	—	650,000			
9,000	—	9,000	2. Traitements des barragistes et des di-	—	9,000	—	9,000			
			gueurs							
62,953	84	—	3. Correction des eaux du Jura, entretien	67,000	67,000	—	—			
			des canaux							
20,000	—	20,000	4. Fonds d'endiguement pour la correction	—	20,000	—	20,000			
			des eaux du Jura, versement							
766,046	16	729,000		67,000	746,000	—	679,000			

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
X.^a Travaux publics.								
H. Concessions hydrauliques.								
10,120	—	10,120	1. Traitement du chef de service		3,500	12,815	—	9,315
23,029	20	23,185	2. Traitements des employés		—	21,995	—	21,995
6,568	30	6,300	3. Frais de bureau et de déplacement . .		1,000	7,300	—	6,300
2,250	—	2,250	4. Loyer		—	2,250	—	2,250
770	—	500	5. Emoluments de concessions		800	—	800	—
77	—	50	6. Versement au fonds de secours en cas de dommages et de dangers imminents causés par les éléments		—	80	—	80
41,274	50	41,405			5,300	44,440	—	39,140
J. Service topographique et cadastral.								
11,925	—	11,925	1. Traitement du géomètre cantonal . . .		—	11,165	—	11,165
58,361	60	58,600	2. Traitements des employés		—	55,625	—	55,625
7,986	40	7,200	3. Frais de bureau et de cadastre		—	7,200	—	7,200
1,530	—	1,530	4. Loyers		—	1,530	—	1,530
50,000	—	45,000	5. Frais de triangulation et mensurations cadastrales		—	45,000	—	45,000
1,000	—	1,000	6. Assurance des documents cadastraux . (Cartes et registre des domaines de l'Etat)		—	1,000	—	1,000
1,583	20							
132,386	20	125,255			—	121,520	—	121,520
196,027	60	195,070	A. Frais d'administration de la Direction et du service des bâtiments		—	186,130	—	186,130
196,481	15	194,615	B. Service des arrondissements		—	181,625	—	181,625
615,787	60	547,500	C. Entretien des bâtiments de l'Etat . . .		—	522,500	—	522,500
734,041	20	490,000	D. Constructions nouvelles de bâtiments .		200,000	590,000	—	390,000
3,351,657	73	3,352,300	E. Entretien des ponts et chaussées . . .		4,500,000	7,795,300	—	3,295,300
250,000	—	225,000	F. Constructions nouvelles des ponts et chaussées		—	225,000	—	225,000
766,046	16	729,000	G. Travaux hydrauliques		67,000	746,000	—	679,000
41,274	50	41,405	H. Concessions hydrauliques		5,300	44,440	—	39,140
132,386	20	125,255	J. Service topographique et cadastral . .		—	121,520	—	121,520
6,283,702	14	5,900,145			4,772,300	10,412,515	—	5,640,215

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935	Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.							
X.^b Chemins de fer, navigation et aviation.							
12,919	80	12,920	1. Traitement du chef de service . . .	—	12,184	—	12,184
6,272	60	5,984	2. Traitement de l'employée . . .	—	5,638	—	5,638
2,518	80	2,250	3. Frais de bureau et de déplacement .	—	2,250	—	2,250
500	—	500	4. Loyer . . .	—	500	—	500
6,522	50	6,500	5. Frais de la police de la navigation .	—	5,850	—	5,850
11,648	20	10,000	6. Emoluments de concessions . . .	10,000	—	10,000	—
5,200	—	5,200	7. Subventions à des entreprises de navigation . . .	—	5,200	—	5,200
38,000	—	35,000	8. Société d'aviation de Berne, subvention	—	35,000	—	35,000
—	—	2,700	9. Frais d'études de projets . . .	—	1,000	—	1,000
50,000	—	45,000	10. Sociétés de développement, subventions	—	30,000	—	30,000
5,000	—	5,000	11. Office suisse du tourisme, subvention .	—	10,000	—	10,000
115,285	50	111,054		10,000	107,622	—	97,622
XI. Emprunts.							
A. Remboursements et intérêts.							
1,111,500	—	1,145,000	1. Remboursement du capital:				
325,000	—	337,000	a) Emprunt de 1895, 3 % . . .	—	1,179,500	—	1,179,500
264,500	—	274,000	b) Emprunt de 1900, 3 1/2 % . . .	—	349,000	—	349,000
302,500	—	314,500	c) Emprunt de 1906, 3 1/2 % . . .	—	283,500	—	283,500
			d) Emprunt de 1911, 4 % . . .	—	327,000	—	327,000
780,915	—	747,570	2. Intérêts:				
527,240	—	515,865	a) Emprunt de 1895, 3 % . . .	—	713,220	—	713,220
583,301	25	573,877	b) Emprunt de 1900, 3 1/2 % . . .	—	504,070	—	504,070
1,094,000	—	1,081,900	c) Emprunt de 1906, 3 1/2 % . . .	—	564,121	—	564,121
236,151	50		d) Emprunt de 1911, 4 % . . .	—	1,069,320	—	1,069,320
1,125,000	—	1,125,000	(Emprunt de 1914, 4 1/4 %)				
600,000	—	600,000	e) Emprunt de 1923, fr. 25,000,000, 4 1/2 %	—	1,125,000	—	1,125,000
712,500	—	712,500	f) Emprunt de 1925, fr. 12,000,000, 5 %	—	600,000	—	600,000
450,000	—	450,000	g) Emprunt de 1927, fr. 15,000,000, 4 3/4 %	—	712,500	—	712,500
1,000,000	—	1,000,000	h) Emprunt de 1930, fr. 10,000,000, 4 1/2 %	—	450,000	—	450,000
1,560,000	—	1,560,000	i) Emprunt de 1930, fr. 25,000,000, 4 %	—	1,000,000	—	1,000,000
245,000	—	490,000	k) Emprunt de 1931, fr. 39,000,000, 4 %	—	1,560,000	—	1,560,000
—	—	960,000	l) Emprunt de 1933, fr. 14,000,000, 3 1/2 %	—	490,000	—	490,000
—	—	—	m) Emprunt de 1933, fr. 24,000,000, 4 %	—	960,000	—	960,000
			n) Emprunt de 1934, fr. 20,000,000, 4 %	—	800,000	—	800,000
10,917,607	75	11,887,212		—	12,687,231	—	12,687,231
B. Frais des emprunts.							
40,701	72	45,000	1. Provisions, frais de transport . . .	—	48,300	—	48,300
9,040	50	7,500	2. Frais d'annonces et d'impression . .	—	8,500	—	8,500
150,000	—	150,000	3. Frais des emprunts, amortissement .	—	150,000	—	150,000
199,742	22	202,500		—	206,800	—	206,800

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
XI. Emprunts.								
10,917,607	75	11,887,212	A. Remboursements et intérêts		—	12,687,231	—	12,687,231
199,742	22	202,500	B. Frais des emprunts :		—	206,800	—	206,800
11,117,349	97	12,089,712			—	12,894,031	—	12,894,031
XII. Finances.								
A. Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines.								
11,122	—	11,122	1. Traitement du secrétaire		—	10,365	—	10,365
13,946	—	13,946	2. Traitements des employés		—	13,120	—	13,120
4,861	—	4,500	3. Frais de bureau et de déplacement . .		—	4,500	—	4,500
3,500	—	3,500	4. Loyers		—	3,500	—	3,500
570	—	900	5. Frais judiciaires		—	900	—	900
38,696	25	39,000	6. Service des maisons n° 12, place de la cathédrale		—	38,400	—	38,400
72,695	25	72,968			—	70,785	—	70,785
B. Contrôle cantonal des finances.								
53,768	70	53,970	1. Traitements des fonctionnaires		—	50,187	—	50,187
82,931	10	83,700	2. Traitements des employés		—	79,600	—	79,600
3,261	—	4,500	3. Frais de bureau		—	4,500	—	4,500
8,632	—	6,300	4. Frais d'impression et de reliure . . .		—	6,300	—	6,300
23,751	50	24,000	5. Frais du service des chèques postaux .		—	24,000	—	24,000
2,500	—	2,500	6. Loyers		—	2,500	—	2,500
174,844	30	174,970			—	167,087	—	167,087
C. Recettes de district.								
106,512	75	109,300	1. Traitements des receveurs		—	173,357	—	173,357
88,845	65	85,000	2. Traitements des employés		—	123,300	—	123,300
28,867	66	16,000	3. Frais de bureau		—	22,500	—	22,500
6,175	—	6,175	4. Loyers		—	6,575	—	6,575
167,125	23	150,000	5. Provisions		290,000	—	290,000	—
63,275	83	66,475			290,000	325,732	—	35,732
D. Statistique.								
13,179	—	13,179	1. Traitement du chef de service		—	12,424	—	12,424
31,305	—	42,200	2. Traitements des employés		—	40,200	—	40,200
15,979	95	18,000	3. Frais de bureau et d'impression . . .		—	15,000	—	15,000
3,300	—	3,500	4. Loyer		—	3,000	—	3,000
63,763	95	76,879			—	70,624	—	70,624
E. Caisse de prévoyance.								
1,437,458	13	1,471,000	1. Subvention de l'Etat		62,000	1,512,000	—	1,450,000
1,437,458	13	1,471,000			62,000	1,512,000	—	1,450,000
F. Assurance mobilière.								
2,640	25	2,600	1. Primes		—	2,600	—	2,600
2,640	25	2,600			—	2,600	—	2,600

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
XII. Finances.								
72,695	25	72,968	A. Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines		—	70,785	—	70,785
174,844	30	174,970	B. Contrôle cantonal des finances		—	167,087	—	167,087
63,275	83	66,475	C. Recettes de district		290,000	325,732	—	35,732
63,763	95	76,879	D. Statistique		—	70,624	—	70,624
1,437,458	13	1,471,000	E. Caisse de prévoyance		62,000	1,512,000	—	1,450,000
2,640	25	2,600	F. Assurance mobilière		—	2,600	—	2,600
1,814,677	71	1,864,892			352,000	2,148,828	—	1,796,828
XIII. Agriculture.								
A. Frais d'administration de la Direction.								
7,732	80	7,735	1. Traitement du secrétaire		3,000	10,108	—	7,108
75,702	—	76,392	2. Traitements des employés		—	73,564	—	73,564
5,022	65	4,500	3. Frais de bureau et de déplacement . .		—	4,500	—	4,500
5,962	50	5,995	4. Vétérinaire cantonal:					
4,066	65	3,000	a) Traitement		5,609	11,218	—	5,609
4,100	—	4,100	b) Frais de bureau et de déplacement .		—	3,000	—	3,000
102,586	60	101,722	5. Loyer		—	4,100	—	4,100
					8,609	106,490	—	97,881
B. Economie rurale.								
47,078	60	46,000	1. Encouragements à l'agriculture:					
23,396	15	30,000	a) Encouragements en général		28,500	73,500	—	45,000
24,990	95	15,000	b) Encouragements à la viticulture . .		23,000	51,000	—	28,000
5,995	—	6,250	c) Mesures contre les ennemis de l'agri- culture		—	15,000	—	15,000
17,803	90	18,110	2. Amendement des terres:					
5,018	50	5,000	a) Traitement de l'ingénieur agricole .		4,656	10,954	—	6,298
2,000	—	2,000	b) Traitements des aides et de l'employé		7,963	25,643	—	17,680
570,500	—	500,000	c) Frais de bureau et de déplacement		—	5,000	—	5,000
60,000	—	60,000	d) Loyer		—	2,000	—	2,000
237,498	65	237,500	e) Subvent. pour l'amendem. de terres et la construct. de chemins de montagne		—	480,000	—	480,000
59,900	70	59,000	3. Elève de l'espèce chevaline		300	57,800	—	57,500
—	—	—	4. Elève de l'espèce bovine		2,000	214,500	—	212,500
102,564	30	100,000	5. Elève du petit bétail		700	50,700	—	50,000
935,803	50		6. Restitutions de primes		3,000	3,000	—	—
20,984	20		7. Assurance contre la grêle, subventions		100,000	197,500	—	97,500
466,475	40		8. Assurance du bétail:					
189,946	—	270,000	a) Subventions de l'Etat		—	939,075		
21,038	40		b) Contribut. du fonds d'assurance du bétail		20,985	—		
3,922	60		c) Subventions de la Confédération . .		468,000	—		
8,142	35	7,500	d) Patentes de marchands de bétail . .		190,000	—		283,005
2,500	—	2,500	e) Traitements des employés		—	19,915		
1,450,748	—	1,358,860	f) Frais de bureau et de déplacement		—	3,000		
			9. Ecole de maréchaleries:					
			a) Cours		11,000	18,350	—	7,350
			b) Loyer		—	2,500	—	2,500
					860,104	2,169,437	—	1,309,333

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
XIII. Agriculture.								
C. Ecole d'agriculture de la Rütti.								
1. Ecole:								
58,019	46	57,000	a) Enseignement	—	55,300	—	55,300	—
423	25	1,500	b) Expérimentations	—	1,500	—	1,500	—
19,499	36	22,000	c) Administration	17,000	39,600	—	22,600	—
9,890	14	18,500	d) Nourriture	45,800	62,800	—	17,000	—
28,785	45	22,000	e) Entretien	17,300	40,300	—	23,000	—
12,300	—	12,300	f) Loyer	—	12,300	—	12,300	—
5,140	—	5,000	g) Travaux des élèves	5,300	—	5,300	—	—
123,777	66	128,300	Roulement	85,400	211,800	—	126,400	—
3,053	—	—	h) Augmentat. et diminut. à l'inventaire	—	—	—	—	—
8,113	—	8,700	i) Pensions des élèves	8,500	—	8,500	—	—
1,000	—	500	k) Bourses	—	500	—	500	—
26,143	70	25,650	l) Subvention de la Confédération . . .	25,300	—	25,300	—	—
93,573	96	94,450		119,200	212,300	—	93,100	—
6,916	03	1,950	2. Exploitation du domaine	90,000	88,100	1,900	—	—
6,916	03	1,950		90,000	88,100	1,900	—	—
93,573	96	94,450	1. Ecole	119,200	212,300	—	93,100	—
6,916	03	1,950	2. Exploitation du domaine	90,000	88,100	1,900	—	—
4,761	67	2,500	3. Cidrie	23,500	20,500	3,000	—	—
81,896	26	90,000		232,700	320,900	—	88,200	—
D. Ecole de laiterie de la Rütti.								
1. Ecole:								
77,101	76	75,000	a) Enseignement	—	73,200	—	73,200	—
331	90	300	b) Expérimentations	—	300	—	300	—
20,458	29	18,000	c) Administration	—	18,000	—	18,000	—
21,629	59	24,000	d) Nourriture	—	22,000	—	22,000	—
12,823	40	15,600	e) Entretien	—	13,600	—	13,600	—
15,000	—	13,000	f) Loyer	—	15,000	—	15,000	—
147,344	94	145,900	Roulement	—	142,100	—	142,100	—
1,220	—	—	g) Augmentat. et diminut. à l'inventaire	—	—	—	—	—
36,760	—	35,000	h) Pensions des élèves	35,000	—	35,000	—	—
950	—	500	i) Bourses	—	1,000	—	1,000	—
33,754	45	33,000	k) Subvention de la Confédération . . .	31,000	—	31,000	—	—
76,560	49	78,400		66,000	143,100	—	77,100	—

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
XIII. Agriculture.								
D. Ecole de laiterie de la Rütli.								
2. Laiterie:								
12,191	30	13,000	a) Loyers et impôts	—	13,000	—	13,000	
4,962	05	2,500	b) Entretien des bâtiments	—	2,500	—	2,500	
5,558	95	6,500	c) Ustensiles et machines	—	6,000	—	6,000	
7,790	55	8,000	d) Combustible et éclairage	—	8,000	—	8,000	
1,517	55	2,000	e) Traitements et salaires	—	1,700	—	1,700	
10,016	49	10,500	f) Frais divers	—	10,000	—	10,000	
316,254	30	310,000	g) Achat de lait	—	315,000	—	315,000	
352,777	18	352,000	h) Produits	358,000	—	358,000	—	
3,435	80	3,000	i) Porcherie	3,000	—	3,000	—	
1,598	—	—	k) Augmentat. et diminut. à l'inventaire	—	—	—	—	
6,937	70	6,000	l) Service d'automobile	—	6,500	—	6,500	
7,200	—	8,000	m) Subside de l'école	7,200	—	7,200	—	
217	91	4,500		368,200	362,700	5,500	—	
76,560	49	78,400	1. Ecole	66,000	143,100	—	77,100	
217	91	4,500	2. Laiterie	368,200	362,700	5,500	—	
76,778	40	73,900		434,200	505,800	—	71,600	
E. Ecoles agricoles d'hiver.								
1. Ecole agricole d'hiver de la Rütli:								
54,247	85	52,000	a) Enseignement	—	51,000	—	51,000	
17,480	—	11,500	b) Administration	—	17,000	—	17,000	
28,500	—	27,000	c) Nourriture	—	28,000	—	28,000	
17,400	—	20,000	d) Entretien	—	17,300	—	17,300	
12,000	—	12,000	e) Loyer	—	12,000	—	12,000	
129,627	85	122,500		—	125,300	—	125,300	
40,350	—	39,000	f) Pensions	40,000	—	40,000	—	
2,400	—	2,000	g) Bourses	—	2,000	—	2,000	
24,205	30	23,400	h) Subvention de la Confédération . .	22,900	—	22,900	—	
67,472	55	62,100		62,900	127,300	—	64,400	
2. Ecole agricole d'hiver de Schwand-Münsingen:								
98,816	25	95,000	a) Enseignement	—	94,000	—	94,000	
541	85	700	b) Expérimentations	—	600	—	600	
37,162	05	33,000	c) Administration	—	35,000	—	35,000	
17,132	54	17,000	d) Nourriture	34,100	54,500	—	20,400	
21,815	25	18,000	e) Entretien	6,700	25,000	—	18,300	
18,454	—	18,450	f) Loyer	—	19,200	—	19,200	
2,869	—	2,000	g) Travaux des élèves	2,000	—	2,000	—	
191,052	94	180,150		42,800	228,300	—	185,500	
5,942	80	—	h) Augmentat. et diminutions à l'invent.	—	—	—	—	
42,282	60	40,500	i) Pensions	39,900	—	39,900	—	
1,200	—	1,000	k) Bourses	—	1,500	—	1,500	
42,190	40	40,000	l) Subvention de la Confédération . .	40,000	—	40,000	—	
101,837	14	100,650		122,700	229,800	—	107,100	
4,010	68	1,000	m) Exploitation du domaine	88,500	85,000	3,500	—	
97,826	46	99,650		211,200	314,800	—	103,600	

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
XIII. Agriculture.								
E. Ecoles agricoles d'hiver.								
3. Ecole agricole d'hiver de Langenthal:								
62,024	96	62,000	a) Enseignement	—	61,900	—	61,900	
1,029	20	1,350	b) Expérimentations	—	1,200	—	1,200	
25,576	—	24,000	c) Administration	—	23,100	—	23,100	
18,403	08	19,000	d) Nourriture	13,330	31,230	—	17,900	
23,263	60	13,000	e) Entretien	5,820	18,320	—	12,500	
24,400	—	20,400	f) Loyer	—	20,400	—	20,400	
—	—	—	g) Travaux des élèves	—	—	—	—	
150,696	84	139,750	Roulement		19,150	156,150	—	137,000
14,328	11	—	h) Augmentat. et diminutions à l'invent.	—	—	—	—	
24,041	45	24,000	i) Pensions	24,000	—	24,000	—	
900	—	1,000	k) Bourses	—	1,000	—	1,000	
25,593	10	29,000	l) Subvention de la Confédération . .	25,700	—	25,700	—	
87,634	18	87,750			68,850	157,150	—	88,300
2,747	08	1,000	m) Exploitation du domaine	40,800	39,800	1,000	—	
90,381	26	86,750			109,650	196,950	—	87,300
4. Ecole agricole d'hiver de Courtemelon:								
37,808	73	40,000	a) Enseignement	—	38,730	—	38,730	
220	05	1,500	b) Expérimentations	—	1,200	—	1,200	
22,133	75	22,000	c) Administration	—	22,100	—	22,100	
10,229	49	11,000	d) Nourriture	14,800	25,300	—	10,500	
16,406	85	9,000	e) Entretien	7,700	16,900	—	9,200	
15,000	—	14,500	f) Loyer	—	14,500	—	14,500	
—	—	500	g) Travaux des élèves	500	—	500	—	
101,798	87	97,500	Roulement		23,000	118,730	—	95,730
5,757	—	—	h) Augmentat. et diminutions à l'invent.	—	—	—	—	
10,950	—	15,000	i) Pensions	15,000	—	15,000	—	
1,200	—	1,300	k) Bourses	—	1,000	—	1,000	
17,376	60	18,000	l) Subvention de la Confédération . .	16,900	—	16,900	—	
68,915	27	65,500			54,900	119,730	—	64,830
4,785	74	540	m) Exploitation du domaine	48,800	48,300	500	—	
73,701	01	64,960			103,700	168,030	—	64,330
1. Ecole agricole d'hiver de la Rütli . .								
67,472	55	62,100			62,900	127,300	—	64,400
97,826	46	99,650	2. Ecole agricole d'hiver de Schwand-Münsingen		211,200	314,800	—	103,600
90,381	26	86,750	3. Ecole agricole d'hiver de Langenthal .		109,650	196,950	—	87,300
73,701	01	64,960	4. Ecole agricole d'hiver de Courtemelon .		103,700	168,030	—	64,330
329,381	28	313,460			487,450	807,080	—	319,630

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
XIII. Agriculture.								
F. Ecole d'économie alpestre de Brienz.								
24,137	40	25,830	a) Enseignement		—	23,950	—	23,950
2,458	45	500	b) Expérimentations		—	2,500	—	2,500
10,383	75	9,850	c) Administration		—	10,030	—	10,030
4,323	15	5,943	d) Nourriture		10,250	15,850	—	5,600
1,884	20	3,027	e) Entretien		1,800	4,600	—	2,800
4,000	—	4,000	f) Loyer		—	3,500	—	3,500
188	65	200	g) Cours de vachers		—	200	—	200
47,375	60	49,350			12,050	60,630	—	48,580
1,574	20	—	h) Augmentat. et diminutions à l'invent.		—	—	—	—
8,250	—	6,600	i) Pensions		7,500	—	7,500	—
800	—	800	k) Bourses		—	600	—	600
10,245	60	10,700	l) Subvention de la Confédération . .		9,500	—	9,500	—
2,895	35	1,515	m) Laiterie		15,925	17,660	—	1,735
31,001	15	34,365			44,975	78,890	—	33,915
G. Ecole cantonale d'horticulture d'Oeschberg.								
61,286	67	62,000	a) Enseignement		—	60,750	—	60,750
61	50	800	b) Expérimentations		—	500	—	500
19,865	50	20,000	c) Administration		—	18,800	—	18,800
15,427	25	15,500	d) Nourriture		9,200	25,400	—	16,200
23,423	60	15,800	e) Entretien		1,500	17,300	—	15,800
16,600	—	17,300	f) Loyer		—	19,200	—	19,200
10,000	—	—	g) Travaux des élèves		—	—	—	—
126,664	52	131,400			10,700	141,950	—	131,250
4,561	95	—	h) Augmentat. et diminutions à l'invent.		—	—	—	—
33,417	—	25,000	i) Pensions		25,000	—	25,000	—
400	—	800	k) Bourses		—	600	—	600
25,285	45	28,050	l) Subvention de la Confédération . .		26,100	—	26,100	—
17,673	30	5,800	m) Jardin de l'école		4,000	9,400	—	5,400
12,164	34	11,550	n) Office central de l'arboriculture . .		8,900	18,850	—	9,950
93,637	76	95,500			74,700	170,800	—	96,100
14,347	20	1,500	o) Exploitation du domaine		37,700	36,300	1,400	—
107,984	96	95,000			112,400	207,100	—	94,700
H. Ecoles ménagères.								
1. Schwand-Münsingen.								
31,847	56	32,000	a) Enseignement		—	27,300	—	27,300
2,186	80	1,700	b) Administration		—	1,700	—	1,700
17,244	80	14,100	c) Nourriture		—	10,950	—	10,950
6,150	—	5,300	d) Entretien		—	5,300	—	5,300
7,350	—	7,350	e) Loyer		—	7,500	—	7,500
500	—	500	f) Travaux des élèves		500	—	500	—
64,279	16	59,950			500	52,750	—	52,250
26,000	—	25,200	g) Pensions		21,800	—	21,800	—
750	—	500	h) Bourses		—	800	—	800
9,000	—	8,500	i) Subvention de la Confédération . .		7,600	—	7,600	—
30,029	16	26,750			29,900	53,550	—	23,650

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
XIII. Agriculture.								
H. Ecoles ménagères.								
2. Brienz.								
14,208	15	15,500	a) Enseignement		—	13,050	—	13,050
4,527	05	4,500	b) Administration		—	3,850	—	3,850
4,352	—	4,750	c) Nourriture		—	3,900	—	3,900
2,250	—	3,080	d) Entretien		—	2,880	—	2,880
4,000	—	4,000	e) Loyer		—	3,500	—	3,500
350	—	300	f) Travaux des élèves		350	—	350	—
28,987	20	31,530	Roulement		350	27,180	—	26,830
6,800	—	7,200	g) Pensions		7,200	—	7,200	—
600	—	500	h) Bourses		—	600	—	600
4,310	80	4,830	i) Subvention de la Confédération		4,100	—	4,100	—
18,476	40	20,000			11,650	27,780	—	16,130
3. Langenthal.								
17,956	17	19,500	a) Enseignement		—	18,300	—	18,300
6,594	45	4,500	b) Administration		—	4,400	—	4,400
6,752	—	6,340	c) Nourriture		—	6,300	—	6,300
4,950	—	5,000	d) Entretien		—	5,000	—	5,000
6,000	—	6,000	e) Loyer		—	6,000	—	6,000
300	—	300	f) Travaux des élèves		300	—	300	—
41,952	62	41,040	Roulement		300	40,000	—	39,700
11,920	—	12,000	g) Pensions		12,000	—	12,000	—
700	—	500	h) Bourses		—	500	—	500
4,715	15	5,540	i) Subvention de la Confédération		5,500	—	5,500	—
26,017	47	24,000			17,800	40,500	—	22,700
4. Courtemelon.								
9,308	75	11,000	a) Enseignement		—	11,500	—	11,500
1,798	50	2,200	b) Administration		—	2,100	—	2,100
6,015	—	5,650	c) Nourriture		—	5,900	—	5,900
3,760	—	3,100	d) Entretien		—	3,100	—	3,100
2,000	—	2,500	e) Loyer		—	2,500	—	2,500
—	—	100	f) Travaux des élèves		100	—	100	—
22,882	25	24,350	Roulement		100	25,100	—	25,000
7,800	—	9,600	g) Pensions		9,600	—	9,600	—
1,000	—	500	h) Bourses		—	500	—	500
2,908	25	3,000	i) Subvention de la Confédération		4,000	—	4,000	—
13,174	—	12,250			13,700	25,600	—	11,900
1. Schwand-Münsingen								
30,029	16	26,750			29,900	53,550	—	23,650
18,476	40	20,000			11,650	27,780	—	16,130
26,017	47	24,000			17,800	40,500	—	22,700
13,174	—	12,250			13,700	25,600	—	11,900
87,697	03	83,000			73,050	147,430	—	74,380
J. Inspection des viandes.								
2,698	40	2,700	1. Cours d'instruction		2,700	5,200	—	2,500
3,999	40	3,500	2. Frais divers		—	3,500	—	3,500
6,697	80	6,200			2,700	8,700	—	6,000

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
XIII. Agriculture.								
102,586	60	101,722	A. Frais d'administration de la Direction		8,609	106,490	—	97,881
1,450,748	—	1,358,860	B. Economie rurale		860,104	2,169,437	—	1,309,333
81,896	26	90,000	C. Ecole d'agriculture de la Rütti . . .		232,700	320,900	—	88,200
76,778	40	73,900	D. Ecole de laiterie de la Rütti . . .		434,200	505,800	—	71,600
329,381	28	313,460	E. Ecoles agricoles d'hiver		487,450	807,080	—	319,630
31,001	15	34,365	F. Ecole d'économie alpestre de Brienz		44,975	78,890	—	33,915
107,984	96	95,000	G. Ecole cant. d'horticulture d'Oeschberg		112,400	207,100	—	94,700
87,697	03	83,000	H. Ecoles ménagères		73,050	147,430	—	74,380
6,697	80	6,200	J. Inspection des viandes		2,700	8,700	—	6,000
2,274,771	48	2,156,507			2,256,188	4,351,827	—	2,095,639
XIV. Economie forestière.								
A. Frais de l'administration centrale des forêts.								
14,366	40	15,163	1. Traitements des fonctionnaires . . .		5,200	19,275	—	14,075
20,413	30	19,032	2. Traitements des employés		—	18,192	—	18,192
10,472	15	9,000	3. Frais de bureau et de déplacement . .		—	9,000	—	9,000
2,500	—	2,500	4. Loyers		—	2,500	—	2,500
47,751	85	45,695			5,200	48,967	—	43,767
B. Police forestière.								
25,750	85	26,825	1. Conservateurs des forêts:					
2,598	65	2,000	a) Traitement des conservateurs des forêts		9,100	33,712	—	24,612
10,115	65	7,220	b) Frais de bureau		—	2,000	—	2,000
2,320	—	2,320	c) Frais de déplacement		—	7,700	—	7,700
			d) Loyers		—	2,320	—	2,320
131,763	80	141,975	2. Inspecteurs forestiers:					
11,828	17	10,000	a) Traitements des inspecteurs forestiers		49,000	181,750	—	132,750
49,134	36	36,000	b) Frais de bureau		—	10,000	—	10,000
9,450	—	9,450	c) Frais de déplacement		—	38,000	—	38,000
75,796	60	75,000	d) Loyers		—	9,450	—	9,450
67,392	—	50,000	3. Gardes-forestiers		9,600	83,300	—	73,700
3,764	85	3,500	4. Quote-part de l'administrat. des forêts do- maniales aux frais des inspect. forestiers		65,000	—	65,000	—
			5. Assurance contre les accidents . . .		—	3,500	—	3,500
254,830	93	264,290			132,700	371,732	—	239,032
C. Encouragements à l'économie forestière.								
8,485	98	8,000	1. Allocations pour des plans d'aménagement et encouragements à la sylviculture .		—	7,500	—	7,500
50,000	—	45,000	2. Endiguements de torrents, amendements de terres et reboisements		—	50,000	—	50,000
57,435	17	25,000	3. Subsidés du canton aux chemins subven- tionnés par la Confédération		—	25,000	—	25,000
115,921	15	78,000			—	82,500	—	82,500

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
XIV. Economie forestière.								
D. Protection des monuments naturels et des plantes sauvages.								
993	65	500	1. Subventions		—	500	—	500
993	65	500			—	500	—	500
47,751	85	45,695	A. Frais de l'administr. centr. des forêts		5,200	48,967	—	43,767
254,830	93	264,290	B. Police forestière		132,700	371,732	—	239,032
115,921	15	78,000	C. Encouragements à l'économ. forestière		—	82,500	—	82,500
993	65	500	D. Protection des monuments naturels et des plantes sauvages		—	500	—	500
419,497	58	388,485			137,900	503,699	—	365,799
XV. Forêts domaniales.								
A. Produits principaux et produits inter- médiaires.								
1,639,985	—	1,190,000	1. Produits principaux		1,350,000	—	1,350,000	—
182,430	40	—	2. Produits intermédiaires					
1,822,415	40	1,190,000			1,350,000	—	1,350,000	—
B. Produits accessoires.								
289	50	100	1. Ventes de souches		100	—	100	—
2,340	50	1,500	2. Ventes de tourbe, etc.		1,500	—	1,500	—
54,674	70	55,000	3. Droits de pacage et fermage, vente d'herbe et de laiche		55,000	—	55,000	—
57,304	70	56,600			56,600	—	56,600	—
C. Frais d'exploitation.								
62,183	30	50,000	1. Cultures forestières		75,000	125,000	—	50,000
150,000	—	150,000	2. Chemins		—	145,000	—	145,000
79,548	80	80,000	3. Frais de garde		8,200	85,000	—	76,800
439,674	70	335,000	4. Frais de façonnage		—	375,000	—	375,000
424	15	1,000	5. Frais d'abornement et de plans . . .		—	1,000	—	1,000
9,432	67	10,000	6. Frais des mises		—	10,000	—	10,000
111	50	500	7. Frais judiciaires		—	500	—	500
13,625	25	15,000	8. Endiguement de cours d'eau et travaux de consolidation de terrains ébouleux .		—	15,000	—	15,000
18,000	—	15,000	9. Entretien des bâtiments		—	15,000	—	15,000
773,000	37	656,500			83,200	771,500	—	688,300
D. Charges.								
78,791	98	79,000	1. Contributions publiques		—	79,000	—	79,000
145,541	35	151,000	2. Contributions communales		—	151,000	—	151,000
224,333	33	230,000			—	230,000	—	230,000

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
XV. Forêts domaniales.								
E. Frais d'administration.								
67,392	—	50,000	1. Quote-part de l'administration des forêts domaniales aux dépenses pour les inspecteurs forestiers		—	65,000	—	65,800
7,999	47	8,000	2. Assurance contre les accidents		—	8,000	—	8,000
75,391	47	58,000			—	73,000	—	73,000
1,822,415	40	1,190,000	A. Produits principaux et produits intermédiaires		1,350,000	—	1,350,000	—
57,304	70	56,600	B. Produits accessoires		56,600	—	56,600	—
773,000	37	656,500	C. Frais d'exploitation		83,200	771,500	—	688,300
224,333	33	230,000	D. Charges		—	230,000	—	230,000
75,391	47	58,000	E. Frais d'administration		—	73,000	—	73,000
806,994	93	302,100			1,489,800	1,074,500	415,300	—
XVI. Domaines de l'Etat.								
A. Produit.								
512,779	85	500,000	1. Fermages des domaines civils		520,000	20,000	500,000	—
19,079	50	18,800	2. Fermages des domaines curiaux		18,500	—	18,500	—
13,000	—	12,500	3. Loyers des églises		12,500	—	12,500	—
1,949,963	75	1,928,420	4. Loyers des bâtiments de l'administration		1,971,820	—	1,971,820	—
216,800	—	216,800	5. Loyers des bâtiments militaires		226,000	—	226,000	—
466	20	500	6. Vente de produits		400	—	400	—
2,478	55	3,000	7. Recettes diverses		2,500	—	2,500	—
2,714,567	85	2,680,020			2,751,720	20,000	2,731,720	—

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
XVI. Domaines de l'Etat.								
B. Frais d'exploitation.								
9,200	95	10,000	1. Frais de culture et d'améliorations	—	9,000	—	9,000	
446	55	300	2. Frais d'abornement et de plans	—	300	—	300	
107	15	300	3. Frais de surveillance	—	300	—	300	
3,022	30	3,500	4. Frais des ventes et amodiations	—	3,000	—	3,000	
69,333	74	72,000	5. Assurance contre l'incendie	—	70,000	—	70,000	
82,110	69	86,100		—	82,600	—	82,600	
C. Charges.								
57,103	49	60,000	1. Contributions publiques	—	60,000	—	60,000	
86,560	20	85,000	2. Contributions communales	15,000	100,000	—	85,000	
6,512	70	5,000	3. Frais pour le service des eaux	14,000	20,000	—	6,000	
150,176	39	150,000		29,000	180,000	—	151,000	
2,714,567	85	2,680,020	A. Produit	2,751,720	20,000	2,731,720	—	
82,110	69	86,100	B. Frais d'exploitation	—	82,600	—	82,600	
150,176	39	150,000	C. Charges	29,000	180,000	—	151,000	
2,482,280	77	2,443,920		2,780,720	282,600	2,498,120	—	
XVII. Caisse des domaines.								
4,536	95	43,000	A. Intérêts des créances	42,000	—	42,000	—	
273,911	10	276,000	B. Intérêts des dettes	—	299,000	—	299,000	
269,374	15	233,000		42,000	299,000	—	257,000	

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
XVIII. Caisse hypothécaire.								
A. Produit.								
24,326,505	50	24,100,000	1. Intérêts des prêts hypothécaires . .	24,312,500	—	24,312,500	—	
514,593	15	488,850	2. Intérêts des prêts aux communes et à des syndicats d'améliorations foncières	465,000	—	465,000	—	
438,034	85	450,000	3. Intérêts des valeurs	467,500	—	467,500	—	
386,659	87	90,000	4. Intérêts des correspondants	675,000	45,000	630,000	—	
38,662	95	1,000	5. Commissions	30,000	31,000	—	1,000	
15,571	10	14,000	6. Loyer du bâtiment de l'établissement	34,000	20,000	14,000	—	
1,009,355	—	981,300	7 ^a . Intérêt de l'emprunt de 1897, 3 % . .	—	952,500	—	952,500	
849,880	80	834,900	7 ^b . Intérêt de l'emprunt de 1905, 3 1/2 % .	—	819,300	—	819,300	
527,500	—	—	(Intérêt de l'emprunt de 1923, 4 1/2 %)	—	—	—	—	
70,000	—	70,000	7 ^c . Intérêt de l'emprunt de 1923, 3 1/2 % .	—	70,000	—	70,000	
1,187,500	—	1,187,500	7 ^d . Intérêt de l'emprunt de 1929, 4 3/4 % .	—	1,187,500	—	1,187,500	
1,200,000	—	1,200,000	7 ^e . Intérêt de l'emprunt de 1931, 4 % . .	—	1,200,000	—	1,200,000	
464,722	25	700,000	7 ^f . Intérêt de l'emprunt de 1933, 3 1/2 % .	—	700,000	—	700,000	
33,333	35	—	7 ^g . Intérêts des prêts sur lettres de gage à 4 %	—	800,000	—	800,000	
200,000	—	200,000	7 ^h . Intérêts de l'emprunt de 1933, 4 % .	—	200,000	—	200,000	
7,327,253	30	7,415,000	8. Intérêts des dépôts contre bons de caisse et des obligations	—	6,851,000	—	6,851,000	
2,725,126	05	2,940,000	9. Intérêts des dépôts d'épargne	—	3,000,000	—	3,000,000	
4,788,887	36	4,993,000	10. Intérêts des fonds spéciaux	225,000	5,400,000	—	5,175,000	
330,075	70	271,600	11. Intérêts des dépôts en compte courant .	—	369,000	—	369,000	
1,350,000	—	1,350,000	12. Intérêts du fonds capital	—	1,350,000	—	1,350,000	
170,000	—	150,000	13. Versement au fonds de réserve . . .	—	150,000	—	150,000	
46,145	04	33,450	14. Frais de paiement des coupons et des obligations	—	25,000	—	25,000	
504,212	80	—	(Amortissement de frais d'emprunts et réserve pour les frais d'un nouvel em- prunt)	—	—	—	—	
15,635	40	24,000	15. Impôt fédéral sur les coupons	—	23,000	—	23,000	
7,277	95	10,000	16. Frais d'ameublement, amortissement .	—	10,000	—	10,000	
—	—	120,000	17. Remises et radiations de dettes . . .	—	220,000	—	220,000	
230,000	—	—	(Subvention à la Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs)	—	—	—	—	
1,919,249	90	1,961,000	18. Impôt de fortune à payer à l'Etat . .	—	1,985,700	—	1,985,700	
2,931	45	—	19. Valeurs, bénéfice de cours	—	—	—	—	
66,875	90	—	20. Commission de courtage sur nouveaux placements et conversions	—	100,000	—	100,000	
10,000	—	—	(Collecte pour les chômeurs, don)	—	—	—	—	
689,928	07	700,000		26,209,000	25,509,000	700,000	—	

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
XVIII. Caisse hypothécaire.								
B. Frais d'administration.								
26,710	—	30,000	1. Indemnités des organes administratifs	—	30,000	—	30,000	
423,949	45	420,000	2. Traitements des fonction. et des employés	—	420,000	—	420,000	
31,443	45	33,000	3. Caisse de secours, subside	—	33,000	—	33,000	
20,000	—	20,000	4. Loyers	—	20,000	—	20,000	
45,254	96	55,000	5. Frais de bureau	45,000	100,000	—	55,000	
9,488	50	8,000	6. Frais judiciaires et de poursuites . .	20,000	12,000	8,000	—	
537,869	36	550,000		65,000	615,000	—	550,000	
1,350,000	—	1,350,000	C. Intérêts du fonds capital . .	1,350,000	—	1,350,000	—	
1,350,000	—	1,350,000		1,350,000	—	1,350,000	—	
689,928	07	700,000	A. Produit	26,209,000	25,509,000	700,000	—	
537,869	36	550,000	B. Frais d'administration	65,000	615,000	—	550,000	
1,350,000	—	1,350,000	C. Intérêts du fonds capital	1,350,000	—	1,350,000	—	
1,502,058	71	1,500,000		27,624,000	26,124,000	1,500,000	—	
XIX. Banque cantonale.								
2,849,608	24	3,170,000	A. Produit de l'exercice	2,200,000	—	2,200,000	—	
849,608	24	970,000	B. Dotations des fonds de réserve . .	—	200,000	—	200,000	
2,000,000	—	2,200,000		2,200,000	200,000	2,000,000	—	

Compte de 1933		Budget de 1934		Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
				Administration courante.					
				XX. Caisse de l'Etat.					
				A. Intérêts des créances.					
1,412,528	05	1,363,370		1. Intérêts des placements :					
2,908,440	40	2,882,750		a) Obligations	1,411,270	—	1,411,270	—	
				b) Actions	2,882,750	—	2,882,750	—	
26,918	60	262,000		2. Intérêts d'avances :					
30,866	40	20,000		a) Administrations spéciales	254,400	—	254,400	—	
99,012	90	128,100		b) Oeuvres d'utilité publique	20,000	—	20,000	—	
4,841	34	5,000		3. Intérêts de prêts pour constructions	301,925	176,320	125,605	—	
				4. Intérêts de créances diverses et intérêts moratoires	5,000	—	5,000	—	
230,689	46	170,000		5. Intérêts moratoires pour impôts	230,000	—	230,000	—	
8,042	10	—		6. Recettes diverses	—	—	—	—	
24,601	30	25,000		7. Emoluments de dépôt	—	25,000	—	25,000	
102,679	50	110,000		8. Impôt fédéral des coupons	—	153,000	—	153,000	
75,400	—	—		(Bénéfice sur cours)					
4,669,458	45	4,696,220			5,105,345	354,320	4,751,025	—	
				B. Intérêts des dettes.					
2,223,166	47	1,000,000		1. Intérêts des dépôts :					
97,652	15	20,000		a) Administrations spéciales	—	1,500,000	—	1,500,000	
—	—	500		b) Consignations judiciaires	—	20,000	—	20,000	
12,328	56	7,000		c) Consignations administratives	—	—	—	—	
148,605	80	7,000		d) Fonds spéciaux	—	7,000	—	7,000	
20,007	01	20,000		e) Dépôts divers	—	100,000	—	100,000	
1,143,025	50	1,201,925		2. Escomptes pour paiements au comptant	—	20,000	—	20,000	
				3. Intérêts des papiers-valeurs repris par l'Etat de la Banque cantonale	130,790	1,269,700	—	1,138,910	
3,620,128	37	2,256,425			130,790	2,916,700	—	2,785,910	
4,669,458	45	4,696,220		A. Intérêts des créances	5,105,345	354,320	4,751,025	—	
3,620,128	37	2,256,425		B. Intérêts des dettes	130,790	2,916,700	—	2,785,910	
1,049,330	08	2,439,795			5,236,135	3,271,020	1,965,115	—	

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935	Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.				
			XXI. Amendes et confiscations.				
			A. Amendes.				
370,540	50	306,000	1. Amendes prononcées	306,000	—	306,000	—
38,432	30	25,000	2. Amendes commuées	—	25,000	—	25,000
8,421	—	10,000	3. Amendes prescrites	—	10,000	—	10,000
4,000	90	5,000	4. Amendes administratives	5,000	—	5,000	—
2,616	09	2,000	5. Part des amendes fédérales	2,000	—	2,000	—
330,304	19	278,000		313,000	35,000	278,000	—
			B. Emploi du produit des amendes.				
14,056	25	16,000	1. Frais de perception	—	16,000	—	16,000
11,970	25	14,000	2. Récompenses à des agents de police communaux et à des particuliers	—	14,000	—	14,000
40,000	—	40,000	3. Contribution aux traitements du corps de la police	—	40,000	—	40,000
165,306	95	102,000	4. Part des communes	—	102,000	—	102,000
165,306	95	102,000	5. Part du service sanitaire	—	102,000	—	102,000
1,755	—	4,000	6. Parts diverses d'amendes	—	4,000	—	4,000
68,091	21	—	7. Report à compte nouveau	—	—	—	—
330,304	19	278,000		—	278,000	—	278,000
			C. Indemnités et confiscations.				
13,732	60	8,000	1. Indemnités	12,500	4,500	8,000	—
293	—	100	2. Confiscations	100	—	100	—
14,025	60	8,100		12,600	4,500	8,100	—
			A. Amendes	313,000	35,000	278,000	—
330,304	19	278,000	B. Emploi du produit des amendes . . .	—	278,000	—	278,000
330,304	19	278,000	C. Indemnités et confiscations	12,600	4,500	8,100	—
14,025	60	8,100		325,600	317,500	8,100	—

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines.								
A. Chasse.								
138,123	70	150,000	1. Patentes de chasse		135,000	—	135,000	—
3,368	55	3,000	2. Vente de gibier, taxes pour chiens, émolu- ments pour demandes tardives de patentes		3,000	—	3,000	—
16,549	95	18,000	3. Taxes pour permis de chasse d'hiver .		16,000	—	16,000	—
13,871	50	15,000	4. Supplém. pour surveillance de la chasse, 10 %		13,000	—	13,000	—
			5. Frais de surveillance de garde et relève- ment de la chasse:					
59,735	15	59,800	a) Refuges des hautes régions		—	56,200	—	56,200
25,942	35	25,000	b) Régions ouvertes		—	24,500	—	24,500
2,800	—	2,500	c) Frais d'administration		1,000	3,000	—	2,000
2,965	65	2,000	d) Indemnité pour dommages dus au gibier		—	3,000	—	3,000
2,500	—	500	e) Protection des oiseaux		—	1,000	—	1,000
300	—	200	f) Subsidés pour lâchers de gibier . .		—	—	—	—
3,000	—	3,000	g) Affouragement du gibier, primes d'a- battage et mesures extraordinaires .		—	1,500	—	1,500
41,473	—	43,000	6. Part des communes, 30 %		—	31,140	—	31,140
33,059	28	29,000	7. Indemnité de la Confédération . . .		25,000	—	25,000	—
66,256	83	79,000			193,000	120,340	72,660	—
B. Pêche.								
29,037	35	33,200	1. Ferme de la pêche et patentes . . .		31,000	—	31,000	—
28,198	10	29,000	2. Frais de surveillance et de perception .		—	27,100	—	27,100
783	20	800	3. Frais d'administration		—	800	—	800
2,020	40	1,000	4. Encouragements à la pisciculture . .		—	1,000	—	1,000
14,535	10	14 000	5. Indemnité de la Confédération . . .		13,500	—	13,500	—
577	45	1,000	6. Etablissement de pisciculture		1,000	—	1,000	—
—	—	200	7. Frais de justice		—	200	—	200
13,148	20	17,200			45,500	29,100	16,400	—
C. Mines.								
1,200	—	1,200	1. Traitement de l'inspecteur des mines .		—	1,120	—	1,120
—	—	—	2. Droits d'exploitation du minerai de fer		—	—	—	—
4,204	10	5,000	3. Droits de concession pour carrières et pour exploitation de la houille et de l'ardoise .		3,500	—	3,500	—
518	—	200	4. Recherche de gisements miniers . . .		—	200	—	200
2,486	10	3,600			3,500	1,320	2,180	—
A. Chasse								
66,256	83	79,000	B. Pêche		193,000	120,340	72,660	—
13,148	20	17,200	C. Mines		45,500	29,100	16,400	—
2,486	10	3,600			3,500	1,320	2,180	—
81,891	13	99,800			242,000	150,760	91,240	—

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
XXIII. Régie des sels.								
A. Commerce des sels.								
66,221	50	—	1. Valeur des sels en magasin au 1 ^{er} janv.	—	—	—	—	—
1,573,138	45	1,569,480	2. Sel de cuisine	2,255,000	685,520	1,569,480	—	—
12,384	50	8,000	3. Sel de table ordinaire	22,000	14,000	8,000	—	—
4,482	—	2,800	4. Sel marin	5,000	2,200	2,800	—	—
54,222	15	48,300	5. Sel dénaturé	97,750	49,450	48,300	—	—
4,824	25	348	6. Sel nitrité pour saumure	580	232	348	—	—
9,511	20	8,750	7. Sel pour doreurs	12,500	3,750	8,750	—	—
371	35	420	8. Sel de table « Grésil »	1,380	960	420	—	—
801	90	270	9. Tartre moulu	1,170	900	270	—	—
107,640	70	98,300	10. Sel iodé	167,500	69,200	98,300	—	—
48,021	85	—	11. Valeur des sels en magasin au 31 déc.	—	—	—	—	—
1,749,176	85	1,736,668			2,562,880	826,212	1,736,668	—
B. Frais d'exploitation.								
24,000	—	24,000	1. Intérêts du fonds de roulement	—	24,000	—	24,000	—
116,249	80	124,000	2. Frais de transport	—	124,000	—	124,000	—
228,138	80	245,000	3. Commissions des débiteurs	—	245,000	—	245,000	—
21,361	80	25,000	4. Frais de magasinage	—	24,000	—	24,000	—
3,809	05	3,000	5. Frais divers d'exploitation	—	3,000	—	3,000	—
267	55	100	6. Recettes diverses	100	—	100	—	—
393,291	90	420,900			100	420,000	—	419,900
C. Frais d'administration.								
21,265	05	21,300	1. Traitements des fonctionnaires	—	20,300	—	20,300	—
3,088	95	4,000	2. Frais de bureau	—	4,000	—	4,000	—
11,340	—	12,000	3. Loyers	—	12,000	—	12,000	—
449	15	500	4. Assurance contre les accidents	—	500	—	500	—
36,143	15	37,800			—	36,800	—	36,800
D. Emploi du produit.								
200,000	—	200,000	1. Versem. au fonds pour l'assurance cantonale en cas de vieillesse et d'invalidité	—	200,000	—	200,000	—
100,000	—	100,000	2. Subvention à la Société cantonale « Pour la vieillesse »	—	100,000	—	100,000	—
300,000	—	300,000			—	300,000	—	300,000
A. Commerce des sels								
1,749,176	85	1,736,668			2,562,880	826,212	1,736,668	—
393,291	90	420,900			100	420,000	—	419,900
36,143	15	37,800			—	36,800	—	36,800
300,000	—	300,000			—	300,000	—	300,000
1,019,741	80	977,968			2,562,980	1,583,012	979,968	—

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
XXIV. Timbre.								
A. Droits de timbre.								
95,303	45	80,000	1. Papier timbré		80,000	—	80,000	—
620,760	05	610,000	2. Timbres mobiles		610,000	—	610,000	—
57,990	—	55,000	3. Timbre des cartes à jouer		50,000	—	50,000	—
1,708,114	50	1,647,000	4. Parts aux produits du timbre fédéral et de l'impôt fédéral des coupons . . .		1,914,000	—	1,914,000	—
2,482,168	—	2,392,000			2,654,000	—	2,654,000	—
B. Frais d'exploitation.								
23,324	55	37,000	1. Matière et entretien des appareils . .		—	30,000	—	30,000
34,252	50	36,000	2. Commissions des débiteurs		—	34,200	—	34,200
57,577	05	73,000			—	64,200	—	64,200
C. Frais d'administration.								
500	—	500	1. Traitement du chef de service . . .		—	500	—	500
21,868	60	22,054	2. Traitements des employés		—	20,972	—	20,972
3,931	70	4,000	3. Frais du bureau		—	4,000	—	4,000
1,500	—	1,500	4. Loyers		—	1,500	—	1,500
27,800	30	28,054			—	26,972	—	26,972
A. Droits de timbre								
2,482,168	—	2,392,000	B. Frais d'exploitation		2,654,000	—	2,654,000	—
57,577	05	73,000	C. Frais d'administration		—	64,200	—	64,200
27,800	30	28,054			—	26,972	—	26,972
2,396,790	65	2,290,946			2,654,000	91,172	2,562,828	—

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935	Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.							
XXV. Emoluments.							
A. Emoluments des secrétariats de préfecture, des greffes et des offices des poursuites et des faillites.							
1,835,197	81	1,750,000	1. Emoluments proport. des secrétariats de préfecture	1,720,000	—	1,720,000	—
602,838	55	600,000	2. Emoluments fixes des secrétariats de préfecture	600,000	—	600,000	—
1,389,245	10	1,200,000	3. Emoluments des greffes des tribunaux et des offices des poursuites et des faillites	1,275,000	—	1,275,000	—
2,971	40	2,700	4. Frais de perception	—	2,700	—	2,700
3,824,310	06	3,547,300		3,595,000	2,700	3,592,300	—
B. Chancellerie d'Etat.							
160,969	70	130,000	1. Emoluments, droits de patente et droits de naturalisation	150,000	—	150,000	—
160,969	70	130,000		150,000	—	150,000	—
C. Greffe de la Cour suprême.							
36,850	—	30,000	1. Cour suprême, émoluments en affaires civiles, émoluments de chancellerie et droits de patente	33,000	—	33,000	—
27,290	—	23,000	2. Emoluments du Tribunal administratif .	28,000	—	28,000	—
18,650	—	15,000	3. Emoluments du Tribunal de commerce . (Emolum. en matière pénale, v. III ^b , G. 2.)	16,000	—	16,000	—
1,840	—	1,000	4. Emoluments de la chambre des avocats	1,500	—	1,500	—
1,020	—	1,000	5. Emoluments du Tribunal des assurances	1,000	—	1,000	—
85,650	—	70,000		79,500	—	79,500	—
D. Police.							
225,431	30	180,000	1. Emoluments de la Direction de la police	200,000	—	200,000	—
153,563	—	145,000	2. Patentes de colporteurs et émolum. en matière de police des foires et marchés	150,000	—	150,000	—
264,472	—	200,000	3. Patentes des commis-voyageurs . . .	200,000	—	200,000	—
391,450	50	320,000	4. Permis de circulation pour vélocipèdes et automobiles	350,000	—	350,000	—
21,822	80	15,000	5. Emolum. du contrôle des cinématographes	18,000	—	18,000	—
1,058,739	60	860,000		918,000	—	918,000	—

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes		Dépenses	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.		Fr.	
Administration courante.										
XXV. Emoluments.										
E. Direction de l'intérieur.										
2,339	33	2,000	1. Droits de concession		2,000	—	2,000		—	
19,824	50	20,000	2. Emoluments et droits de patente		20,000	—	20,000		—	
6,490	—	5,000	3. Emoluments de la Chambre du commerce et de l'industrie		5,000	—	5,000		—	
13,989	10	15,000	4. Emoluments de liquidations		13,000	—	13,000		—	
42,642	93	42,000			40,000	—	40,000		—	
F. Direction des finances.										
300	—	200	1. Emoluments et patentes des débiteurs de sel		200	—	200		—	
185,578	01	130,000	2. Emoluments de la commission cantonale des recours		180,000	—	180,000		—	
185,878	01	130,200			180,200	—	180,200		—	
G. Direction des affaires sanitaires.										
5,900	—	5,000	1. Emoluments		5,000	—	5,000		—	
5,900	—	5,000			5,000	—	5,000		—	
3,824,310	06	3,547,300	A. Emoluments des secrétariats de pré- fecture, des greffes et des offices des poursuites et des faillites		3,595,000	2,700	3,592,300		—	
160,969	70	130,000	B. Chancellerie d'Etat		150,000	—	150,000		—	
85,650	—	70,000	C. Greffe de la Cour suprême		79,500	—	79,500		—	
1,056,739	60	860,000	D. Police		918,000	—	918,000		—	
42,642	93	42,000	E. Direction de l'intérieur		40,000	—	40,000		—	
185,878	01	130,200	F. Direction des finances		180,200	—	180,200		—	
5,900	—	5,000	G. Direction des affaires sanitaires		5,000	—	5,000		—	
5,362,090	30	4,784,500			4,967,700	2,700	4,965,000		—	
XXVI. Taxe des successions et donations.										
A. Produit.										
3,360,683	57	2,827,000	1. Taxe ordinaire		2,950,000	—	2,950,000		—	
672,013	20	565,400	2. Part des communes, 20 %		—	590,000	—		590,000	
50	—	—	3. Amendes		—	—	—		—	
2,688,720	37	2,261,600			2,950,000	590,000	2,360,000		—	

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
XXVI. Taxe des successions et donations.								
B. Frais de perception.								
47,457	80	56,540	1. Commissions des percepteurs	—	59,000	—	59,000	
2,636	80	5,060	2. Frais divers de perception	—	4,500	—	4,500	
50,094	60	61,600			63,500	—	63,500	
2,688,720	37	2,261,600	A. Produit	2,950,000	590,000	2,360,000	—	
50,094	60	61,600	B. Frais de perception	—	63,500	—	63,500	
2,638,625	77	2,200,000		2,950,000	653,500	2,296,500	—	
XXVII. Redevances pour forces hydrauliques.								
A. Produit.								
311,603	50	310,000	1. Redevances	310,000	—	310,000	—	
31,160	35	31,000	2. Part du fonds de secours en cas de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments, 10 %	—	31,000	—	31,000	
280,443	15	279,000		310,000	31,000	279,000	—	
B. Frais de perception.								
—	—	—	1. Frais d'impression et autres	—	—	—	—	
—	—	—		—	—	—	—	
280,443	15	279,000	A. Produit	310,000	31,000	279,000	—	
—	—	—	B. Frais de perception	—	—	—	—	
280,443	15	279,000		310,000	31,000	279,000	—	

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
XXVIII. Patentes d'auberge, permis de vente des spiritueux et établissements de danse.								
A. Patentes d'auberge.								
1,178,154	35	1,165,000	1. Patentes d'auberge		1,211,770	34,000	1,177,770	—
117,091	58	116,500	2. Part des communes, 10 %		—	117,770	—	117,770
1,061,062	77	1,048,500			1,211,770	151,770	1,060,000	—
B. Permis de vente des spiritueux.								
57,782	60	60,000	1. Permis de vente		60,000	—	60,000	—
27,645	50	30,000	2. Part des communes, 50 %		—	30,000	—	30,000
30,137	10	30,000			60,000	30,000	30,000	—
C. Etablissements de danse.								
700	60	500	1. Taxes de patente		500	—	500	—
40	60	—	2. Permis d'écoles de danse		500	—	500	—
32,735	75	25,000	3. Autorisations spéciales pour établis- sements de danse		31,000	—	31,000	—
33,476	95	25,000			32,000	—	32,000	—
D. Frais de perception.								
1,503	50	6,500	1. Frais d'inspection, de taxation, de per- ception et d'impression		—	2,000	—	2,000
1,503	50	6,500			—	6,500	—	6,500
1,061,062	77	1,048,500	A. Patentes d'auberge		1,211,770	151,770	1,060,000	—
30,137	10	30,000	B. Permis de vente des spiritueux. . .		60,000	30,000	30,000	—
33,476	95	25,500	C. Etablissements de danse		32,000	—	32,000	—
1,503	50	6,500	D. Frais de perception		—	2,000	—	2,000
1,123,173	32	1,097,500			1,303,770	183,770	1,120,000	—

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935	Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
			Administration courante.				
			XXIX. Part du produit du monopole de l'alcool.				
1,033,161	—	1,242,448	1. Versement de la Confédération . . .	966,348	—	966,348	—
			2. Prélèvement pour les mesures propres à combattre l'alcoolisme:				
14,135	50	14,229	a) Direction de la police	—	13,000	—	13,000
19,000	—	19,000	b) Direction de l'instruction publique .	—	17,740	—	17,740
153,000	80	100,000	c) Direction de l'assistance publique .	—	93,000	—	93,000
847,024	70	1,109,219		966,348	123,740	842,608	—
			XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse.				
551,019	20	551,019	1. Indemnité de 80 ct. par tête de la popu- lation domiciliée	551,019	—	551,019	—
6,245	40	—	2. Part au bénéfice selon art. 27 de la loi sur la Banque nationale suisse . . .	6,000	—	6,000	—
557,264	60	551,019		557,019	—	557,019	—

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
XXXII. Impôts directs.								
A. Impôt sur la fortune.								
8,260,575	78	8,224,300	1. Impôt foncier, 3,1 ‰		8,238,250	—	8,238,250	—
6,014,718	19	5,890,000	2. Impôt des capitaux garantis par hypo-					
			thèques, 3,1 ‰		6,045,000	—	6,045,000	—
75,593	08	60,000	3. Recouvrement complémentaire		60,000	—	60,000	—
—	—	—	4. Impôt spécial des sociétés Holding		6,000	—	6,000	—
14,350,887	05	14,174,300			14,349,250	—	14,349,250	—
B. Impôt du revenu.								
16,736,989	05	15,500,000	1. Impôt du revenu de I ^{re} cl., 4,65 ‰		16,000,000	—	16,000,000	—
3,861,207	50	3,300,000	2. Impôt du revenu de II ^e cl., 7,75 ‰		3,500,000	—	3,500,000	—
1,044,755	36	600,000	3. Recouvrement complémentaire		700,000	—	700,000	—
21,642,951	91	19,400,000			20,200,000	—	20,200,000	—
C. Impôt additionnel.								
4,967,150	19	4,100,000	1. Produit		4,200,000	—	4,200,000	—
4,967,150	19	4,100,000			4,200,000	—	4,200,000	—
D. Frais de taxation et de perception.								
1. Commissions de l'impôt du revenu:								
239,053	30	244,000	a) Traitements des employés		—	230,000	—	230,000
70,884	30	80,000	b) Indemnités des membres		—	70,000	—	70,000
81,644	21	85,000	c) Frais divers		—	80,000	—	80,000
2. Commission cantonale des recours:								
324,432	25	332,100	a) Traitements		—	313,000	—	313,000
16,581	25	17,000	b) Indemnités des membres		—	16,000	—	16,000
83,367	05	82,000	c) Frais divers		—	78,000	—	78,000
3. Provisions de perception:								
286,171	96	282,300	a) pour l'impôt sur la fortune		—	285,600	—	285,600
662,944	53	564,000	b) pour l'impôt du revenu		—	585,000	—	585,000
159,709	88	123,000	c) pour l'impôt additionnel		—	126,000	—	126,000
17,763	75	20,000	4. Frais de la revision de la loi sur l'impôt		—	10,000	—	10,000
23,778	20	23,800	5. Indemnités aux communes		—	23,800	—	23,800
78,148	56	72,000	6. Frais divers de perception		—	75,000	—	75,000
12,305	65	15,000	7. Frais de l'inventaire officiel		—	13,000	—	13,000
111,082	—	80,000	8. Frais de recours		—	80,000	—	80,000
2,167,866	89	2,020,200			—	1,985,400	—	1,985,400

Compte de 1933		Budget de 1934	Budget de l'année 1935		Recettes brutes		Recettes nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Administration courante.								
XXXII. Impôts directs.								
E. Frais d'administration.								
106,421	50	107,700	1. Traitements des fonctionnaires	—	100,100	—	100,100	—
217,175	15	219,600	2. Traitements des employés	—	207,000	—	207,000	—
30,283	—	36,000	3. Frais de bureau et de déplacement	—	33,000	—	33,000	—
7,600	—	7,600	4. Loyers	—	7,600	—	7,600	—
361,479	65	370,900		—	347,700	—	347,700	—
14,350,887	05	14,174,300	A. Impôt sur la fortune	14,349,250	—	14,349,250	—	—
21,642,951	91	19,400,000	B. Impôt du revenu	20,200,000	—	20,200,000	—	—
4,967,150	19	4,100,000	C. Impôt additionnel	4,200,000	—	4,200,000	—	—
2,167,866	89	2,020,200	D. Frais de taxation et de perception	—	1,985,400	—	1,985,400	—
361,479	65	370,900	E. Frais d'administration	—	347,700	—	347,700	—
38,431,642	61	35,283,200		38,749,250	2,333,100	36,416,150	—	—
XXXIII. Imprévu.								
6,122	80	—	1. Successions en déshérence	—	—	—	—	—
341,793	10	300,000	2. Intérêt des obligations B. L. F. remises à la Confédération	123,000	492,000	—	369,000	—
260,000	—	—	(Part au produit de l'impôt féd. de guerre)					
147,383	30	—	(Divers)					
35,595	75	—	(Instituts universitaires, ameublement)					
500,000	—	—	(Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs)					
—	—	—	3. II ^e Subvention à la Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs, amortissement	—	100,000	—	100,000	—
—	—	—	4. Part à l'impôt de crise fédéral	2,000,000	—	2,000,000	—	—
758,649	35	300,000		2,123,000	592,000	1,531,000	—	—

Budget de l'exercice 1935.

Rapport de la Direction des finances au Conseil-exécutif, pour être transmis au Grand Conseil.

(Octobre 1934.)

Le budget établi par le Conseil-exécutif pour l'exercice 1935 prévoit un *déficit* de fr. 5,949,906, alors que le déficit présumé pour 1934 s'élevait à fr. 8,597,729. Les recettes et dépenses totales et leurs soldes se présentent comme suit:

<i>Dépenses brutes</i>	fr. 130,924,743
<i>Recettes brutes</i>	» 124,974,837
<i>Excédent des dépenses</i>	<u>fr. 5,949,906</u>
<i>Dépenses nettes</i>	fr. 66,781,254
<i>Recettes nettes</i>	» 60,831,348
<i>Excédent des dépenses</i>	<u>fr. 5,949,906</u>

Comparativement au budget de l'exercice 1934, qui accusait un déficit de fr. 8,597,729 ainsi qu'il vient d'être rappelé, les prévisions pour 1935 comportent:

<i>Recettes en plus</i>	fr. 2,718,576
<i>Dépenses en plus</i>	» 70,753

de sorte que le nouveau budget accuse
un *résultat meilleur* de fr. 2,647,823

Cette amélioration comparativement à l'exercice précédent, ne provient toutefois pas d'une amélioration générale de la situation financière du canton. Au contraire, il faut s'attendre, pour 1935, à une aggravation croissante dans tous les domaines de la vie économique et, par suite, à une nouvelle diminution des recettes de l'Etat. L'amélioration du budget de 1935 doit, en fait, être recherchée dans ce qui suit:

1° Réduction des traitements du personnel de l'Etat, ainsi que du corps enseignant. On n'avait pas encore pu tenir compte de cette compression lors de l'établissement du budget de l'exercice 1934.

2° Part du canton au produit de la contribution fédérale de crise.

3° Part du canton au produit de l'augmentation des droits de timbre fédéraux.

4° Part du canton à la subvention fédérale pour secours aux vieillards, veuves et orphelins nécessiteux.

5° Economies et recettes en plus dans l'administration courante, où, avec des économies de fr. 1,600,000, on est arrivé aux limites extrêmes de ce qui peut être atteint sans avoir à craindre, d'un autre côté, des dépassements de crédit qui seraient justifiés. Ces économies s'inspirent aussi bien de la réduction des prix intervenue depuis des années quant au matériel, à l'alimentation et aux articles indispensables, que des dépenses moyennes des dix derniers exercices.

Dans le budget de l'exercice 1935, il n'a pas été tenu compte des mesures prévues dans le Programme financier de juin 1934 qui nécessitent tout d'abord une réglementation législative. Il est renvoyé, ici, au rapport concernant la «*Loi sur la rétablissement de l'équilibre financier de l'Etat*», à soumettre au Grand Conseil en même temps que le budget pour l'exercice 1935.

En considération du fait que le nouveau budget doit servir de point de départ pour les calculs relatifs au plan financier et à la loi précitée, la Direction des finances et le Conseil-exécutif ont apporté le plus grand soin à son élaboration. On s'est efforcé de se rapprocher le plus possible des résultats probables réels, pour autant que cela peut se faire dans un budget.

Les divergences du budget de 1935 au regard de celui de 1934 sont en particulier les suivantes:

Dépenses en plus:

VIII. <i>Assistance publique</i>	fr. 1,450,880
XI. <i>Emprunts</i>	» 804,319
XVII. <i>Caisse des domaines</i>	» 24,000
Total des dépenses en plus	<u>fr. 2,279,199</u>

Dépenses en moins:

I. Administration générale	fr.	105,568
II. Administration judiciaire	»	166,756
III ^a . Justice	»	12,794
III ^b . Police	»	132,271
IV. Affaires militaires	»	4,666
V. Cultes	»	167,945
VI. Instruction publique	»	886,877
VII. Affaires communales	»	624
IX ^a . Economie publique	»	191,183
IX ^b . Service sanitaire	»	114,782
X ^a . Travaux publics	»	259,930
X ^b . Chemins de fer, navigation et aviation	»	13,432
XII. Finances	»	68,064
XIII. Agriculture	»	60,868
XIV. Economie forestière	»	22,686
Total des dépenses en moins	fr.	2,208,446

Recettes en plus:

XV. Forêts domaniales	fr.	113,200
XVI. Domaines de l'Etat	»	54,200
XXIII. Régie des sels	»	2,000
XXIV. Timbre	»	271,882
XXV. Emoluments	»	180,500
XXVI. Taxe des successions et donations	»	96,500
XXVIII. Patentes d'auberge, etc.	»	22,500
XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse	»	6,000
XXXII. Impôts directs	»	1,132,950
XXXIII. Imprévu	»	1,831,000
Total des recettes en plus	fr.	3,710,732

Recettes en moins:

XIX. Banque cantonale	fr.	200,000
XX. Caisse de l'Etat	»	474,680
XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines	»	8,560
XXIX. Part au produit du monopole de l'alcool	»	266,611
XXXI. Taxe militaire	»	42,305
Total des recettes en moins	fr.	992,156

Recettes en plus	fr.	3,710,732
Recettes en moins	»	992,156
Dépenses en plus	fr.	2,279,199
Dépenses en moins	»	2,208,446
Résultat plus favorable du budget de 1935	fr.	2,647,823

Ce résultat meilleur, qui, pour toutes les dépenses en moins en fait de traitements, commissions et jetons de présence s'inspire de la diminution des salaires, se répartit comme suit entre les diverses rubriques:

I. Administration générale.**Dépenses en moins:**

A. Grand Conseil	fr.	6,000
B. Conseil-exécutif	»	10,152
C. Crédit du Conseil-exécutif	»	5,500
E. Chancellerie d'Etat	»	14,465
G. Bulletin des séances du Grand Conseil et bulletin des lois	»	2,076
H. Préfets	»	11,025
J. Secrétariats de préfecture	»	56,350
Total	fr.	105,568

La réduction du *crédit du Conseil-exécutif* est conforme aux mesures d'économie générales. Dans la rubrique Chancellerie d'Etat, les *frais d'impression* ont été réduits de fr. 5,000 proportionnellement à la diminution des taux d'unité dans l'imprimerie.

II. Administration judiciaire.**Dépenses en moins:**

A. Cour suprême	fr.	16,345
B. Greffe de la Cour suprême	»	9,364
C. Tribunaux de district	»	17,600
D. Greffes des tribunaux de district	»	44,200
E. Ministère public	»	2,750
G. Offices des poursuites et des faillites	»	75,950
K. Tribunal de commerce	»	1,868
Total	fr.	168,077

Dépenses en plus:

F. Cours d'assises	fr.	800
J. Tribunal administratif	»	521
Total	fr.	1,321

Dépenses nettes en moins	fr.	166,756
--------------------------	-----	---------

Un aide engagé à la demi-journée a été supprimé au greffe de la Cour suprême.

Tribunaux de district. Fonctionnaires judiciaires extraordinaires. Ensuite de l'augmentation croissante des accidents pendant la saison propice à la circulation routière, il est accordé un crédit de fr. 1,950 pour un juge d'instruction extraordinaire.

Cours d'assises. Réduction des *frais de déplacement et d'entretien de la Chambre criminelle* de fr. 700. Par contre, les *indemnités des suppléants, des interprètes et des huissiers* doivent être augmentés de fr. 1,500 (parfois, session de deux Chambres criminelles).

Offices des poursuites et des faillites. Réduction des frais pour *formulaires et contrôles* de fr. 2,000, proportionnellement à la baisse générale des prix.

Tribunal administratif. L'augmentation du crédit total, de fr. 521, résulte de l'accroissement du travail, surtout des *indemnités des membres*.

Les *frais de bureau* de presque toutes les rubriques ont été réduits d'environ 10%.

III^a. Justice.**Dépenses en moins:**

C. Inspectorat	fr.	2,950
D. Apprentissages	»	200
E. Office cantonal des mineurs	»	9,955
Total	fr.	13,105

Dépenses en plus:

A. Frais d'administration de la Direction	fr.	311
Dépenses nettes en moins	fr.	12,794

Inspectorat. Diminution des frais de bureau et de déplacement de fr. 675, en adaptation au compte de 1933.

Apprentissages. Les frais pour *examens d'apprentis* sont réduits de fr. 200.

Office cantonal des mineurs. Réduction des *frais de bureau et de déplacement*, de fr. 3,000, des *frais de justice et divers* de fr. 400 et du *loyer* à Moutier de fr. 400.

III^b. Police.

Dépenses en moins:

A. <i>Frais d'administration de la Direction</i>	fr. 13,575
C. <i>Corps de police</i>	» 100,621
D. <i>Prisons</i>	» 12,400
E. <i>Etablissements pénitentiaires</i>	» 22,750
H. <i>Etat civil</i>	» 400
Total	fr. 149,771

Recettes en moins:

G. <i>Frais de justice et de police</i>	fr. 17,500
Dépenses nettes en moins	fr. 132,271

Corps de police. Sur l'ordre de la Direction des finances, les *loyers* sont augmentés de fr. 1,791. Des réductions sont intervenues dans les rubriques: *soins médicaux* fr. 500 et *indemnités de déplacement et cours d'instruction* fr. 2,000, afin d'adapter ces crédits au résultat du compte de 1933. Ensuite du fait qu'une partie des frais du Corps de garde de police à la préfecture de Bienne est portée en compte, les *frais divers d'administration* ont été augmentés de fr. 2,000.

Prisons. Des réductions ont été prévues sur les frais pour la *nourriture des prisonniers dans la ville de Berne* fr. 3,500 et dans les *districts* fr. 11,000, eu égard à la baisse des denrées alimentaires, et pour *frais divers* fr. 2,000. Par contre, sur l'ordre de la Direction des finances, les *loyers des prisons de district* ont été augmentés de fr. 4,100.

Etablissements pénitentiaires et maisons de travail. Thorberg: Des réductions de frais sont à prévoir pour *enseignement et culte* fr. 200, *nourriture* fr. 9,000 et *entretien* fr. 2,650, ainsi que des recettes en moins pour *industries* fr. 2,300 et *exploitation agricole* fr. 1,000. St-Jean-Anet: L'augmentation du crédit de l'établissement de fr. 2,374, outre quelques petites réductions de frais dans les rubriques *administration, enseignement et culte et nourriture*, provient des recettes en moins des *industries* et des *pensions*. Witzwil accuse une augmentation de rendement de fr. 10,000. La *maison disciplinaire de la Montagne de Diesse* exige fr. 5,600 de moins et le *pénitencier et maison de travail de Hindelbank* fr. 2,733. *Frais de justice et de police.* La diminution du produit de fr. 17,500 est en rapport avec la non-entrée croissante des *frais* infligés en matière de *police criminelle*.

Etat civil. Office de l'état civil de Berne. Au regard de l'excédent de recettes de fr. 12,000 pour 1934, le budget de 1935 prévoit un excédent de dépenses de fr. 9,000. Ce dernier correspondra au résultat effectif du compte. La réduction des *indemnités des officiers de l'état civil* est proportionnée à une diminution de l'indemnité accordée par tête de la population de 28 à 25 cts.

Office de la circulation routière. Les dépenses de fr. 163,286 seront couvertes comme jusqu'ici par le rendement de la *taxe sur les automobiles*.

IV. Affaires militaires.

Dépenses en moins:

A. <i>Frais d'administration de la Direction</i>	fr. 5,460
B. <i>Commissariat des guerres</i>	» 1,315
E. <i>Administration des arrondissements</i>	» 9,630
Total	fr. 16,405

Dépenses en plus:

D. <i>Administration des casernes</i>	fr. 3,464
G. <i>Conservation et entretien du matériel de guerre</i>	» 1,275
J. <i>Dépenses militaires diverses</i>	» 7,000
Total	fr. 11,739

Dépenses nettes en moins	fr. 4,666
---	------------------

L'augmentation de la rubrique *Dépenses militaires diverses*, de fr. 7,000, concerne le poste *secours aux familles de militaires*, où il est tenu compte des dépenses effectives du dernier exercice.

V. Cultes.

Dépenses en moins:

B. <i>Culte protestant</i>	fr. 130,190
C. <i>Culte catholique romain</i>	» 37,620
D. <i>Culte catholique chrétien</i>	» 5,335
Total	fr. 173,145

Dépenses en plus:

A. <i>Frais d'administration de la Direction</i>	fr. 5,200
Dépenses nettes en moins	fr. 167,945

Les dépenses en plus pour *frais d'administration de la Direction*, de fr. 5,200, concernent un décompte interne entre la Direction des cultes et celle de l'assistance publique.

VI. Instruction publique.

Dépenses en moins:

B. <i>Université</i>	fr. 246,852
C. <i>Ecoles moyennes</i>	» 113,943
D. <i>Ecoles primaires</i>	» 461,458
E. <i>Ecoles normales</i>	» 34,889
F. <i>Institutions de sourds-muets</i>	» 22,200
G. <i>Encouragements aux beaux-arts et aux sciences</i>	» 9,380
Total	fr. 888,722

Dépenses en plus:

A. <i>Frais d'administration de la Direction et du Synode</i>	fr. 1,845
Dépenses nettes en moins	fr. 886,877

Les *frais d'administration de la Direction et du Synode* accusent, dans la rubrique *traitements des employés*, ensuite de l'engagement d'un aide de chancellerie, une augmentation nette de fr. 2,969, et les *frais du Synode* une réduction de fr. 500. Les dépenses en moins de l'*Université* concernent, outre les *traitements*, les rubriques: *frais d'administration* fr. 16,000, *instituts et cliniques* fr. 3,000 et *contribution aux frais des cliniques* fr. 120,000. Relativement à ce poste, des pourparlers sont encore en cours avec les autorités de l'Hôpital de l'île. La *subvention à la Bibliothèque de la ville de Berne* s'augmente de fr. 3,000 conformément au contrat.

Sont budgetés en plus, les *droits d'immatriculation* de fr. 500 et le produit de l'*Hôpital vétérinaire* de fr. 5,000. Les crédits s'élevant à fr. 3,453 net pour la *Polyclinique de psychiatrie* récemment installée avec le concours de la ville de Berne, sont nouveaux. Les dépenses en moins pour les *écoles moyennes* sont en rapport avec la réduction des traitements, à l'exception d'économies de fr. 50 sur les *frais de bureau des inspecteurs*, de fr. 1,200 sur les *bourses*, de fr. 7,000 sur le *subside à la caisse d'assurance* et de fr. 200 sur les *cours de perfectionnement*. Il y a lieu de mentionner au budget des *écoles primaires* des diminutions de dépenses dans les rubriques suivantes: *subventions extraordinaires* fr. 2,000, *pensions de retraite* fr. 23,624, *cours d'instruction des écoles de couture* fr. 1,000, *subventions pour fournitures scolaires* fr. 5,000, *écoles complémentaires* fr. 3,000, *subventions aux établissements spéciaux pour enfants anormaux* fr. 1,020 et *enseignement de l'économie domestique* fr. 8,450. Le *subside à la Caisse de retraite des maîtresses de couture* nécessite une augmentation de fr. 2,000 et le crédit de la *Commission concernant les prestations en nature*, une de fr. 1,100. Des économies, d'un montant net de fr. 34,889, sont prévues pour les *écoles normales*, où les *pensions* nécessiteront fr. 7,000 de moins, et les *cours de répétition et de perfectionnement* fr. 1,000, alors que le *subside à la Caisse d'assurance* exigera fr. 5,000 de plus et la *subvention au Musée scolaire suisse* fr. 3,000. L'*établissement de sourds-muets de Münchenbuchsee* nécessite fr. 21,200 de moins, eu égard aux dépenses en moins dans toutes les rubriques et à la diminution du nombre des pensionnaires. Le *subside à l'établissement de sourdes-muettes de Wabern* est réduit de fr. 1,000 conformément à la réduction générale. La plupart des subventions volontaires pour *encouragements aux beaux-arts et aux sciences*, à part quelques exceptions, seront plus ou moins réduites, alors que celle de l'*Orchestre de la ville de Berne* est supprimée vu la situation financière favorable de cette société. La *subvention au Musée d'histoire naturelle* est augmentée de fr. 3,500 conformément à des obligations contractuelles. La *Librairie scolaire* compte sur un rendement net en moins de fr. 1,282.

VII. Affaires communales.

Les *traitements des fonctionnaires* exigent fr. 144 de plus, les *traitements des employés* fr. 768 de moins.

VIII. Assistance publique.

Dépenses en plus:

A. <i>Frais d'administration de la Direction</i>	fr. 19,280
B. <i>Commission et inspecteurs de l'assistance publique</i>	» 4,220
C. <i>Assistance des indigents</i>	» 1,451,700
Total	fr. 1,475,200

Dépenses en moins:

E. <i>Maisons d'éducation des districts et privées, subventions</i>	fr. 3,000
F. <i>Foyers cantonaux d'éducation</i>	» 6,320
H. <i>Subventions diverses</i>	» 15,000
Total	fr. 24,320
Dépenses nettes en plus	fr. 1,450,880

L'augmentation du travail de la Direction de l'assistance publique nécessite l'engagement de nouveau *personnel* et l'augmentation du crédit *frais de bureau*, ce qui entraîne des dépenses en plus de fr. 12,360 et de fr. 2,000, et en outre de fr. 7,200 pour *loyers* ensuite d'occupation de nouveaux locaux. L'augmentation du travail se manifeste aussi dans les dépenses de l'*inspectorat*, dans lesquelles les *frais de bureau et de déplacement* prévus seront augmentés de fr. 3,000 et de même, ensuite d'occupation de nouveaux locaux, les *loyers* de fr. 3,800. Par contre, les *frais des inspecteurs d'arrondissement* sont supputés à fr. 1,000 de moins. Du fait de l'augmentation des crédits pour l'*assistance des indigents*, le budget est mis en harmonie avec les dépenses effectives. La réduction du crédit pour les *subventions aux maisons d'éducation des districts et privées*, de fr. 3,000, se rapporte aux trois établissements qui touchent les subsides les plus élevés. Des *foyers cantonaux d'éducation*, reçoivent des crédits plus élevés, suivant les conditions, ceux de Landorf, Aarwangen et Loveresse, tandis qu'il y a diminution pour ceux de Cerlier, Kehrsatz et Bretières. Le chapitre *secours aux vieillards, veuves et orphelins nécessiteux* est nouveau, en ce sens qu'il prévoit la *subvention fédérale* de fr. 1,225,000 avec l'utilisation correspondante dans les rubriques 2 à 5, où dans le *subside à la Société bernoise «Pour la vieillesse»* est comprise la subvention de fr. 200,000 qui était versée jusqu'ici. Dans les *subventions diverses* sont budgetées en moins: *bourses pour apprentissages* fr. 10,000 et *assistance de malades étrangers au canton* fr. 5,000. Pour les *mesures propres à combattre l'alcoolisme* il sera mis à disposition fr. 7,000 de moins, eu égard à la diminution de la part au produit du monopole de l'alcool.

IX^a. Economie publique.

Dépenses en moins:

A. <i>Frais d'administration de la Direction de l'intérieur</i>	fr. 643
B. <i>Commerce et industrie</i>	» 5,400
C. <i>Chambre du commerce et de l'industrie</i>	» 2,567
D. <i>Office cantonal des apprentissages</i>	» 62,483
E. <i>Musée des arts et métiers</i>	» 5,311
F. <i>Technicum de Berthoud</i>	» 6,807
G. <i>Technicum de Bienne</i>	» 70,284
H. <i>Office du travail</i>	» 32,533
K. <i>Poids et mesures</i>	» 1,829
L. <i>Police de feu</i>	» 1,500
M. <i>Orientation professionnelle et patronage des apprentis</i>	» 3,380
Total	fr. 192,737

Dépenses en plus:

J. <i>Police des denrées alimentaires</i>	fr. 1,554
Dépenses nettes en moins	fr. 191,183

Les changements dans les crédits pour *frais d'administration de la Direction* concernent les rubriques des traitements. Les dépenses en moins pour le *commerce et l'industrie* se répartissent sur les *bourses*, la *subvention à l'Association d'industrie hôtelière* et les *frais d'inspection*. Pour la *Chambre du commerce et de l'industrie*, les *frais de bureau et de déplacement*, *publications*, sont réduits de fr.

500 et en outre de fr. 2,067 pour *traitements*. Dans le budget de l'*Office des apprentissages* sont prévus en moins pour *frais de bureau* fr. 2,000, *versement au fonds cantonal des examens d'apprentissage* fr. 10,000, *apprentissages et examens d'apprentis* fr. 25,000 et *écoles professionnelles* fr. 34,000. Le *subside aux frais des examens d'apprentissage, prélevé sur le fonds des examens d'apprentis*, est augmenté de fr. 10,000. La réduction nette de fr. 5,311 pour le *Musée des arts et métiers* provient aussi bien de changements dans une partie des dépenses que dans une partie des recettes. Pour le *Technicum de Berthoud* sont réduits: les *traitements des maîtres*, les *frais de l'administration* et les *bourses*, par contre il y a une augmentation de dépense pour le matériel d'enseignement. Les *recettes* sont fixées à fr. 11,683. de moins. Pour le *Technicum de Bienne* nécessitent en moins: les *traitements des maîtres* fr. 22,390, le *matériel d'enseignement* fr. 101,386, l'*administration* fr. 3,900 et les *bourses* fr. 500. Le *loyer* exige fr. 1,300 de plus. Les *recettes* s'élèvent à fr. 52,262 de moins.

Pour les *mesures de chômage* il est prévu fr. 600,000 de plus. Il est admis fr. 3,200,000 pour les *subsidés aux caisses d'assurance contre le chômage* et fr. 1,000,000 pour d'autres dépenses, ce qui a toutefois pour conséquence, après déduction du produit de l'impôt extraordinaire et la mise à la charge de l'administration courante d'un montant de fr. 500,000, un report de fr. 2,650,000 sur le *compte d'amortissement*. Les dépenses en plus de la *police des denrées alimentaires* résultent de la diminution de la *subvention de la Confédération* qui ne sera pas totalement compensée par le besoin en moins pour *traitements*. Tous les crédits spéciaux des *poids et mesures* participent aux dépenses en moins. Les *frais de la police du feu* sont calculés d'après la moyenne des 10 dernières années et, pour la fixation du crédit pour l'*orientation professionnelle et le patronage des apprentis*, il a été tenu compte de la diminution déterminée par la crise.

IX^b. Service sanitaire.

Dépenses en moins:

A. <i>Frais d'administration</i>	fr. 1,541
B. <i>Service sanitaire en général</i>	» 12,300
C. <i>Maternité</i>	» 31,871
D. <i>Cours d'instruction des sages-femmes</i>	» 400
E. <i>Maison de santé de la Waldau</i>	» 35,200
F. <i>Maison de santé de Münsingen</i>	» 18,600
G. <i>Maison de santé de Bellelay</i>	» 14,870

Total fr. 114,782

La diminution des *frais d'administration* provient des deux rubriques des *traitements*. Aux dépenses en moins pour le *service sanitaire en général* participent les rubriques suivantes: *vaccinations, subventions aux hôpitaux de district, Hôpital de l'île, aide financière et subside à l'Union cantonale des samaritains*. Les dépenses en moins de la *Maternité* sont motivées par la suppression du crédit unique de fr. 20,000, accordé pour 1934, pour une installation diagnostique Röntgen, en outre, principalement, par les besoins en moins pour l'*administration, la nourriture et l'entretien*. La diminution des dé-

penses nettes de la maison de santé de la *Waldau* provient de la baisse des *frais pour la nourriture et l'entretien*, ainsi que de l'augmentation prévue au budget quant au produit des *pensions*. L'augmentation du montant admis pour l'*administration* est en relation avec une augmentation du personnel. Pour les deux autres maisons de santé, les dépenses en moins résultent essentiellement d'économies sur les *frais pour la nourriture et l'entretien*. Pour *Münsingen*, il est prévu une augmentation de *loyer* de fr. 26,800.

X^a. Travaux publics.

Dépenses en moins:

A. <i>Frais d'administration de la Direction et du service des bâtiments</i>	fr. 8,940
B. <i>Service des arrondissements</i>	» 12,990
C. <i>Entretien des bâtiments de l'Etat</i>	» 25,000
D. <i>Constructions nouvelles de bâtiments</i>	» 100,000
F. <i>Entretien des ponts et chaussées</i>	» 57,000
G. <i>Travaux hydrauliques</i>	» 50,000
H. <i>Concessions hydrauliques</i>	» 3,735
J. <i>Service topographique et cadastral</i>	» 2,265

Total fr. 259,930

Les diminutions des dépenses de l'*administration centrale* et du *service des arrondissements* concernent la baisse des *traitements*, et pour la première, en plus, une réduction du crédit *frais de bureau et de déplacement*. La diminution du crédit pour l'*entretien des bâtiments* est due à la suppression du montant prévu pour le *rachat de l'entretien de bâtiments curiaux*. Les crédits pour *constructions de bâtiments* et *travaux hydrauliques* sont calculés d'après les besoins. La diminution de dépenses pour l'*entretien des ponts et chaussées* se rapporte aux *traitements des cantonniers*. Les produits de la *taxe des automobiles et des motocycles* et de la *part aux droits sur la benzine* sont prévus sans changement. Les dépenses en moins des *concessions hydrauliques* et du *service topographique et cadastral* concernent les rubriques des *traitements*.

X^b. Chemins de fer, navigation et aviation.

Cette branche de l'administration accuse des dépenses en moins pour fr. 18,432 dans les rubriques *traitements, frais de la police de la navigation et frais d'études de projets*, par contre, une augmentation de la subvention à l'*Office suisse du tourisme* de fr. 5,000.

XI. Emprunts.

Le service des emprunts nécessite fr. 68,500 de plus pour *remboursements*, fr. 731,519 de plus pour *intérêts*, principalement ensuite de l'emprunt de 1934 à 4⁰/₀, et fr. 4,300 pour *frais des emprunts*.

XII. Finances.

Dépenses en moins:

A. <i>Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines</i>	fr. 2,183
B. <i>Contrôle cantonal des finances</i>	» 7,883
C. <i>Recettes de district</i>	» 30,743
D. <i>Statistique</i>	» 6,255
E. <i>Caisse de prévoyance</i>	» 21,000

Total fr. 60,064

Les *frais d'administration de la Direction des finances* se réduisent dans les rubriques *traitements et service des édifices n° 12, place de la Cathédrale*. Le besoin en moins pour le *Contrôle cantonal des finances* concerne les *traitements* et pour la *statistique les frais de bureau et d'impression*. Ensuite de la suppression des provisions des receveurs de district, les *traitements des fonctionnaires* ont été augmentés de fr. 64,057, les *traitements des employés* de fr. 38,300 et les *frais de bureau* de fr. 6,500. En outre, les *loyers* augmentent de fr. 400. Ces surplus de dépenses seront plus que couverts, par l'augmentation prévue de fr. 140,000 du produit des *provisions*, qui laissera un solde actif de fr. 30,743. Les versements de l'Etat dans la *Caisse de prévoyance* sont calculés à fr. 1,512,000, par contre, fr. 62,000 seront bonifiés par diverses administrations.

XIII. Agriculture.

Dépenses en moins:

A. <i>Frais d'administration de la Direction</i>	fr.	3,841
B. <i>Economie rurale</i>	»	49,527
C. <i>Ecole d'agriculture de la Rütli</i>	»	1,800
D. <i>Ecole de laiterie de la Rütli</i>	»	2,300
F. <i>Ecole d'économie alpestre de Brienz</i>	»	450
G. <i>Ecole cantonale d'horticulture d'Oeschberg</i>	»	300
H. <i>Ecoles ménagères</i>	»	8,620
J. <i>Inspection des viandes</i>	»	200
Total	fr.	67,038

Dépenses en plus:

E. <i>Ecoles agricoles d'hiver</i>	»	6,170
Dépenses nettes en moins	fr.	60,868

Les *frais d'administration de la Direction* se réduisent par suite de la *baisse des traitements*. Les crédits suivants de l'*économie rurale* sont comprimés: *encouragements en général* de fr. 3,000, *encouragements à la viticulture* de fr. 2,000, *subventions pour l'amendement des terres et la construction de chemins de montagne* de fr. 20,000, les trois crédits pour l'*élève du bétail*, ensemble de fr. 36,500, *assurance contre la grêle* de fr. 2,500 et *cours* de fr. 150. Une augmentation de fr. 13,005 est prévue pour le crédit de l'*assurance du bétail* à cause du rendement en moins des *émoluments des patentes de marchands de bétail*. Les divergences des crédits nets des *écoles d'agriculture* résultent des changements auxquels donnent lieu les évaluations dans les divers postes. A part une seule exception (Courtemelon), les dépenses pour l'*enseignement* diminuent partout et, à l'exception de Schwand-Münsingen et de Courtemelon, il en est de même des *subventions de la Confédération*.

XIV. Economie forestière.

Dépenses en moins:

A. <i>Frais de l'administration centrale des forêts</i>	fr.	1,928
B. <i>Police forestière</i>	»	25,258
Total	fr.	27,186

Dépenses en plus:

C. <i>Encouragements à l'économie forestière</i>	fr.	4,500
Dépenses nettes en moins	fr.	22,686

Encouragements à l'économie forestière. Les *allocations pour des plans d'aménagement et encouragements à la sylviculture en général* sont réduits de fr. 500, par contre, les *endiguements de torrents, amendements de terres et reboisements* exigent fr. 5,000 de plus.

XV. Forêts domaniales.

Recettes en plus:

A. <i>Produits principaux et produits intermédiaires</i>	fr.	160,000
Dépenses en plus:		
C. <i>Frais d'exploitation</i>	fr.	31,800
E. <i>Frais d'administration</i>	»	15,000
Total	fr.	46,800
Recettes nettes en plus	fr.	113,200

Le rendement en plus des *produits principaux et des produits intermédiaires* de fr. 160,000, provient d'une augmentation des coupes qui entraîne aussi une élévation des *frais d'exploitation et d'administration*.

XVI. Domaines de l'Etat.

Rendement en plus	fr.	54,200
-------------------	-----	--------

Ce rendement en plus provient d'une augmentation de loyers des bâtiments de l'administration et des bâtiments militaires.

XVII. Caisse des domaines.

Dépenses en plus	fr.	24,000
------------------	-----	--------

Les *insérêts des créances* diminuent de fr. 1,000, tandis que les *intérêts des dettes* augmentent de fr. 23,000.

XVIII. Caisse hypothécaire.

Le rendement net reste supputé à fr. 1,500,000 comme pour l'exercice précédent. En fait de dépenses extraordinaires en plus, il y a lieu de signaler: *remises et radiations de dettes (subvention à la Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs)* fr. 100,000 et *commission de courtage sur nouveaux placements et conversions* également fr. 100,000.

XIX. Banque cantonale.

Le produit d'exploitation a diminué de fr. 970,000 et, proportionnellement, la dotation du fonds de réserve de fr. 770,000, de sorte que le produit net, par fr. 2,000,000, reste de fr. 200,000 inférieur à celui de l'exercice précédent.

XX. Caisse de l'Etat.

Rendement en moins	fr.	474,680
--------------------	-----	---------

Les *intérêts des créances* (intérêts actifs) peuvent être estimés à fr. 54,805 de plus. Cette augmentation concerne les postes: *obligations* fr. 47,900 et *intérêts moratoires pour impôts* fr. 60,000. En regard de cette augmentation, il y a un rendement en moins pour *intérêts d'avances des administrations spéciales* de fr. 7,600 et *intérêts de prêts pour constructions* de fr. 2,495, ainsi qu'une dépense en plus pour l'*impôt fédéral des coupons* de fr. 43,000.

Les *intérêts des dettes* exigent fr. 529,485 de plus. Ceux-ci se rapportent: fr. 500,000 aux *intérêts des dépôts des administrations spéciales* (avances de la Caisse hypothécaire et de la Banque cantonale) et fr. 93,000 aux *dépôts divers* (Etablissement d'assu-

rance immobilière); par contre, les *intérêts des papiers-valeurs repris par l'Etat de la Banque cantonale* nécessitent fr. 63,015 de moins.

XXI. Amendes et confiscations.

Comme en 1934.

XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines.

Rendement en moins fr. 8,560

Participent à ce rendement en moins: la *chasse* par fr. 6,340, la *pêche* par fr. 800 et les *mines* par fr. 1,420. Cette diminution s'appuie sur les résultats du compte de 1933 et est en rapport avec la crise économique.

XXIII. Régie des sels.

Rendement en plus fr. 2,000

Le *rendement brut* de la vente du sel a été budgété comme pour l'exercice précédent. L'amélioration provient d'une diminution de fr. 1,000 sur chacune des rubriques: *frais d'exploitation* et *frais d'administration*.

XXIV. Timbre.

Rendement en plus fr. 271,882

Outre la diminution des *frais d'exploitation* de fr. 8,800 et des *frais d'administration* de fr. 1,082, ce rendement en plus résulte de l'augmentation des *parts du canton aux produits du timbre fédéral et de l'impôt fédéral des coupons*, pour fr. 267,000. Par contre le rendement du *timbre des cartes à jouer* a été réduit de fr. 5,000.

XXV. Emoluments.

Rendement en plus fr. 180,500

L'augmentation concerne les *émoluments des secrétariats de préfecture, des greffes et des offices des poursuites et des faillites* par fr. 45,000, la *Chancellerie d'Etat* par fr. 20,000, le *greffe de la Cour suprême* par fr. 3,500, la *police* par fr. 58,000 et la *Direction des finances* par fr. 50,000. En revanche, les émoluments de la *Direction de l'intérieur* ont été réduits de fr. 2,000.

XXVI. Taxe des successions et donations.

Rendement en plus fr. 96,500

L'augmentation du rendement est basée sur les résultats du compte du dernier exercice.

XXVII. Redevances pour forces hydrauliques.

Comme pour l'exercice précédent.

XXVIII. Patentes d'auberges, permis de vente des spiritueux et établissements de danse.

Rendement en plus fr. 22,500

Cette amélioration, qui répond aux résultats du compte du dernier exercice, concerne les émoluments des *patentes d'auberge* par fr. 11,500, les *établissements de danse* par fr. 6,500 et une dépense en moins pour *frais de perception* de fr. 4,500.

XXIX. Part au produit du monopole de l'alcool.

Rendement en moins fr. 266,611

Cette perte résulte du résultat défavorable de l'administration des alcools.

XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse.

Rendement en plus fr. 6,000

Selon résultat des comptes de la Banque nationale.

XXXI. Taxe militaire.

Rendement en moins fr. 42,305

Les recettes brutes ont dû être adaptées au rendement, sans cesse décroissant, des derniers exercices, avec une diminution de fr. 45,000; par ailleurs, les *frais de taxation et de perception* ont aussi pu être réduits de fr. 2,695.

XXXII. Impôts directs.

Rendement en plus fr. 1,132,950

Participent à cette amélioration:

l'augmentation de l'impôt sur la fortune par	fr. 174,950
l'augmentation de l'impôt sur le revenu de I ^{re} cl. par	» 500,000
l'augmentation de l'impôt sur le revenu de II ^e cl. par	» 200,000
l'augmentation des recouvrements complémentaires par	» 100,000
l'augmentation de l'impôt additionnel par	» 100,000
la diminution des frais de taxation et de perception par	» 34,800
la diminution des frais d'administration par	» 23,200

Total comme ci-dessus fr. 1,132,950

XXXIII. Imprévu.

Rendement en plus fr. 1,831,000

La part du canton à la *contribution fédérale de crise* est évaluée à fr. 2,000,000. Par contre, exigent en plus: l'*intérêt des obligations du B. L. S. remises à la Confédération* fr. 69,000, ainsi que la *Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs*, pour le 2^e terme de la II^e subvention, fr. 100,000.

Berne, le 31 octobre 1934.

Le directeur des finances,
Guggisberg.

Approuvé et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 2 novembre 1934.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,
A. Stauffer.

Le chancelier,
Schneider.

Rapport des Directions des finances et de la justice

au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur

l'interprétation authentique de l'art. 17 de la loi du 6 avril 1919 concernant la taxe des successions et donations.

(Août 1934.)

Dans sa séance du 21 février 1934, le Grand Conseil a adopté une motion de M. le député Bichsel et 39 cosignataires, ayant la teneur suivante et dont ses auteurs réclamaient la liquidation à titre urgent :

« Le Conseil-exécutif est invité à faire le nécessaire pour qu'au cas de cession de propriétés agricoles à des fils de paysans, ce soit seulement la valeur réelle, et non pas l'estimation cadastrale, qui serve de base pour le calcul de la taxe des successions et donations à payer, comme le permet l'art. 17 de la loi du 6 avril 1919 et conformément aux déclarations faites par le Gouvernement lors de la discussion de cette loi. »

Le Conseil-exécutif, pour ce qui le concerne, avait accepté cette motion à fin d'examen, son porte-parole, le Directeur des finances, déclarant qu'un projet d'interprétation authentique des dispositions en cause serait éventuellement présenté. Les motionnaires avaient en effet demandé, dans les considérations formulées au cours du débat, que l'art. 17 de la loi du 6 avril 1919 fût interprété authentiquement en ce sens que, lors de cession de propriétés rurales à des fils de paysans, ce soit la *valeur de rendement* qui fût déclarée comme faisant règle pour le calcul de la taxe à payer à l'Etat.

La Direction des finances elabora tout d'abord un projet d'interprétation authentique de la disposition légale précitée. Mais des doutes s'élevèrent quant à la légitimité juridique d'un tel mode de procéder. On avait bien déclaré, lors de la discussion de la loi du 6 avril 1919, qu'il fallait se régler sur la valeur réelle des biens en cause. Mais l'art. 17 de cette loi dit expressément, par ailleurs, que pour les immeubles c'est l'*estimation cadastrale ou la valeur vénale* qui fait règle, et, pour les objets mobiliers, la *valeur vénale* seulement. Nulle part il n'est fait mention de la valeur de rendement, et cela quoique la susdite loi soit venue sept ans après le Code civil suisse, c'est-à-dire à une époque où les dispositions de ce der-

nier touchant la succession paysanne (art. 620) étaient en vigueur depuis longtemps déjà.

Dans ces conditions, le sens de l'art. 17 de la loi du 6 avril 1919 ne saurait guère prêter à controverse. Mais, alors, le Grand Conseil n'a pas le droit de donner une interprétation authentique de cette disposition. Pareille chose n'est possible, constitutionnellement, que s'il s'agit d'un doute à lever, sans toucher au texte légal même. Si en revanche on entend remplacer un texte clair en soi par une autre teneur, on est en présence d'une véritable revision, pour laquelle il faut évidemment suivre la voie législative ordinaire. Si donc, au cas particulier, on substituait dans la disposition précitée la valeur de rendement aux deux autres valeurs expressément spécifiées, on sortirait du cadre de l'interprétation authentique telle qu'elle est de la compétence du Grand Conseil.

La Direction de la justice avait, elle, proposé d'interpréter authentiquement non pas l'art. 17 de la loi du 6 avril 1919, mais l'art. 16, relativement au cas de cession entre vifs et de reprise d'un domaine agricole lors de partage successoral. Mais ici également on se heurterait aux objections d'ordre juridique qui viennent d'être formulées. Il est vrai que l'art. 16 ne dit nulle part sur quoi doit se régler l'évaluation d'une exploitation agricole. Toutefois le législateur s'est borné, là, à statuer le principe, et ce sont les art. 17 et suivants qui déterminent de plus près quelle valeur entre en ligne de compte pour les diverses catégories de biens. Quant aux domaines ruraux, ce sont les paragr. 1 et 2 de l'art. 17 qui sont applicables, encore que ladite espèce de biens n'y soit pas expressément spécifiée. Dans ces conditions, une interprétation authentique signifierait ici également, en fait, une revision des dispositions légales.

D'ailleurs, les obstacles juridiques à une interprétation authentique, au cas particulier, s'avèrent d'autant plus grands que l'on approfondit davantage toute la question. En dépit de la réserve avec laquelle le Tribunal fédéral apprécie l'interprétation que les autorités cantonales donnent à des dispositions de leur propre législation, il n'est nulle-

ment impossible qu'un recours de droit public visant l'interprétation authentique des art. 16 ou 17 de la loi bernoise du 6 avril 1919 ne fût reconnu fondé. C'est qu'il est évidemment inadmissible que pareille interprétation vienne donner à des dispositions légales un sens opposé à ce qu'elles statuent expressément.

Ces considérations ont amené à examiner d'autres moyens d'arriver au but. Et dans un nouveau rapport la Direction de la justice a proposé de s'abstenir d'une interprétation authentique, pour se borner à circonscrire de plus près la notion de «valeur vénale». La Direction des finances fait sienne cette proposition, aujourd'hui. Une solution du problème indépendante de toute interprétation authentique de la loi du 6 avril 1919 paraît effectivement préférable à tous égards. Celle qui peut être considérée comme opportune et pratiquement applicable, au cas présent, est la suivante:

En vertu de l'art. 9, paragr. 2, de l'ordonnance relative à l'estimation officielle des immeubles, le Conseil-exécutif a, en date du 15 octobre 1929, édicté des «Instructions pour l'estimation des immeubles ruraux à grever d'une lettre de rente». Ces instructions fixent d'une manière générale les principes à observer par les commissions d'estimation des lettres de rente. Les dits organes déterminent désormais aussi la valeur vénale des propriétés rurales. On peut donc compléter les Instructions sur le point de savoir comment doit se faire l'estimation de la valeur susmentionnée et, ainsi, arriver à ce que, pour les domaines ruraux, la valeur vénale soit fixée à un montant inférieur à l'estimation cadastrale. De cette manière, on déférera au vœu exprimé dans la motion de M. le député Bichsel relativement à la taxe des successions et donations, le complément à apporter aux Instructions du 15 octobre 1929 pouvant être conçu comme suit:

«La valeur vénale est conditionnée par l'offre et la demande. Elle se détermine par l'appréciation exacte de tous les facteurs importants pour l'évaluation de biens-fonds et une comparaison avec les prix payés à l'époque pour des propriétés de situation analogue. Quant aux domaines ruraux exploités jusqu'alors comme unité et que les hoirs continuent également d'exploiter à titre indivis, on peut en règle générale admettre comme valeur vénale l'estimation cadastrale, sur laquelle seront opérées selon les diverses communes les déductions prévues dans l'état ci-après.»

La rédaction définitive de cette adjonction doit encore être réservée. Si des difficultés d'ordre pratique s'opposaient à une fixation générale des déductions par commune, on pourrait éventuellement procéder par district. Un régime communal serait cependant préférable, vu la diversité des conditions dans un même district. C'est là un point à élucider encore.

La solution proposée a l'avantage de permettre de calculer d'avance, dans une certaine mesure, la moins-value de recettes que le nouveau régime entraînera pour l'Etat. On pourra aussi éviter maintes évaluations spéciales et les frais assez considéra-

bles qu'elles impliquent. L'Intendance des impôts et les assujettis sauront en effet d'emblée, de par les «Instructions», quelle défalcation doit être opérée, dans la commune en cause, sur l'estimation cadastrale. Cas spéciaux mis à part, donc, on n'aura plus besoin de procéder à des évaluations particulières.

S'il s'agit d'une propriété acquise par succession — c'est-à-dire en l'absence d'une cession entre vifs — les intéressés seront invités à établir, dans un délai convenable, si l'un ou plusieurs d'entre eux ont repris le domaine rural pour en continuer eux-mêmes l'exploitation. Il est clair, en effet, que l'allégement prévu ne doit entrer en jeu que quand les hoirs reprennent personnellement l'exploitation, et non pas lorsqu'ils revendent la propriété à un tiers. Aussi la taxation aura-t-elle lieu seulement une fois que la reprise par un ou plusieurs des héritiers sera chose faite — raison pour laquelle il devra être joint à la formule officielle de déclaration, en cas de succession paysanne, l'avis suivant à l'intention de l'hoirie:

«Si, lors de la déclaration de succession, les héritiers réclament une taxation à la valeur vénale selon les Instructions du Conseil-exécutif pour les commissions d'estimation des lettres de rente, ils doivent établir, dans les six mois à compter de la présentation de la dite déclaration, que l'un ou plusieurs d'entre eux ont repris le domaine rural pour en poursuivre personnellement l'exploitation, faute de quoi la taxation s'effectuera sur la base de l'estimation cadastrale.»

Nous fondant sur les considérations qui précèdent, nous vous proposons de faire abstraction d'une interprétation authentique de la loi du 6 avril 1919 sur la taxe des successions et donations, mandat étant donné, au Conseil-exécutif, de compléter dans le sens indiqué ses «Instructions pour l'estimation des immeubles ruraux à grever d'une lettre de rente» du 15 octobre 1929.

Le but de la motion de M. le député Bichsel sera ainsi atteint d'une façon juridiquement inattaquable.

Berne, août 1934.

*Le directeur des finances,
Guggisberg.*

*Le directeur de la justice,
Dr H. Dürrenmatt.*

Approuvé et transmis au Grand Conseil.

Berne, 17 août 1934.

Au nom du Conseil-exécutif:

*Le président,
A. Stauffer.*

*Le chancelier,
Schneider.*

Recours en grâce.

(Novembre 1934.)

1° **Hänni**, Rosa, née Wymann, originaire de Reichenbach, née en 1906, ménagère à Berne, a été condamnée le 13 juin 1933 par le président du tribunal V de Berne, pour **vol** d'un montant de 15 fr., à 5 jours de prison. Ayant déjà été condamnée antérieurement pour un petit vol, cette personne ne put pas être mise au bénéfice du sursis. Son tuteur demande qu'il soit fait remise de la peine à dame Hänni. Il motive sa demande en alléguant que cette personne a commis son acte par besoin. Il semble qu'il existe en effet des motifs de commisération. C'est pourquoi le Conseil-exécutif fait sienne la proposition de l'autorité communale de Köniz et du préfet I de Berne de remettre la peine.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de la peine.*

2° **Moser**, Ida, de Rüderswil, née en 1909, polisseuse à Bienne, a été condamnée le 20 avril 1931 par le tribunal de Bienne, pour **vol qualifié** d'une somme de 100 fr., à 4 mois de détention correctionnelle, commués en 60 jours de détention cellulaire. Elle a été en son temps détournée du droit chemin par un individu dont elle avait fait la connaissance. Depuis qu'elle a rompu toutes relations avec ce dernier et qu'elle est rentrée chez ses parents, elle n'a plus jamais donné matière à plainte. Le recours présenté en 1932 déjà était resté en suspens, d'entente avec la Commission de justice. Aujourd'hui le Conseil-exécutif propose de faire remise de la peine.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de la peine.*

3° **Held**, Ernest, originaire de Heimiswil et y demeurant, né en 1897, mécanicien, a été condamné le 8 août 1933 par le président du tribunal de Berthoud à 7 jours de prison, et le 27 juin 1934 par la Chambre pénale à 5 jours de la même peine, pour **inaccomplissement intentionnel d'obligations alimentaires**. Le recourant demande un nouvel examen des jugements. Il ne peut être entré en matière sur une pareille requête en procédure de recours. Il appert du dossier que le sieur Held ne se donne absolument aucune peine pour remplir, au moins en partie, ses obligations. Il ne saurait donc être question de le gracier.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

4° **Ulmer**, Walter, de Steckborn, né en 1891, mécanicien à Berne, a été condamné le 23 février 1932 par le tribunal de Berne à 4 mois de détention correctionnelle, pour **abus de confiance, mauvais traitements et dommages à la propriété**. Il fut mis au bénéfice du sursis avec un temps d'épreuve de 4 ans, à la condition de réparer le dommage dans un délai de deux ans. Ulmer n'ayant pas obtempéré, le tribunal a révoqué le sursis. Avec un peu de bonne volonté cet individu aurait pu réparer le dommage au moins partiellement. Comme il n'en a rien fait, il ne mérite **pas** de commisération.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

5° **Keiser**, Kaspar, de Hergiswil, né en 1908, demeurant à Berne, a été condamné le 13 juin 1934 par la Chambre pénale à deux jours de prison, pour **inaccomplissement intentionnel d'obligations alimentaires**. C'est sur appel que l'autorité judiciaire supérieure a réduit à deux jours la peine de 5 jours de prison prononcée par le président du tribunal d'Aarwangen. Keiser ayant déjà été condamné, il ne convient pas de faire preuve d'une plus grande indulgence à son égard.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

6° **Bergundthal**, Fritz, de Schüpfen, né en 1897, vacher, actuellement détenu à Thorberg, a été condamné le 29 août 1933 par les assises du III^e arrondissement, pour **vol qualifié** et **vol simple**, à 3 ans de réclusion, dont à déduire 2 mois de prison préventive. Son épouse présente un recours en grâce. Bergundthal a déjà été condamné seize fois. Il s'agit donc d'un incorrigible. Dans ces conditions on ne saurait faire droit à la requête de son épouse.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

7° **Hulliger**, Jules, de Heimiswil, né en 1911, sellier à Bienne, a été condamné le 18 juin 1934 par le tribunal de Bienne, pour **vol** d'un montant de 400 fr., à trois mois de détention correctionnelle. L'autorité communale de Bienne représente le pré-nommé comme un individu peu scrupuleux et menant une vie déréglée, envers lequel elle a dû inter-

venir disciplinairement à plusieurs reprises déjà. Toutes les réprimandes et admonestations restent sans effet. Hulliger a déjà été condamné pour vol et abus de confiance, à 5 jours de prison. Il ne mérite aucune indulgence.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

8° **Gasser**, Karl-Fritz, de Lauperswil, né en 1910, peintre à Bienne-Madrèche, a été condamné le 6 mai 1931 par le président du tribunal de Nidau à 20 jours de prison, pour **vol** d'un montant de 50 à 60 fr. Le sursis qui lui fut accordé dut être révoqué par la suite, Gasser ayant pendant le temps d'épreuve commis à diverses reprises des abus de confiance. Le recourant n'ayant pas tenu compte du sérieux avertissement que constituait la première condamnation, le Conseil-exécutif estime qu'il n'y a pas lieu de faire grâce.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

9° **Schütz**, Ernest, de Sumiswald, né en 1899, manoeuvre à Berne, a été condamné le 4 avril 1934 par le président du tribunal IV de Berne, pour **abus de confiance**, à 10 jours de prison. Le recourant a déjà été condamné à deux reprises. L'Assemblée fédérale lui a fait remise conditionnellement de la peine encourue lors de la première condamnation et lors de la seconde il fut mis au bénéfice du sursis. Il n'est pas indiqué de faire preuve d'une plus grande indulgence, d'autant plus que le juge, admettant que Schütz a été poussé par le besoin, a prononcé une peine d'emprisonnement au lieu de la détention correctionnelle.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

10° **Wittwer**, Paul-Eugène, de Reichenbach, né en 1907, commerçant, a été condamné le 12 février 1934 par le tribunal de Berne, pour **escroquerie, complicité d'escroquerie, faux et usage de faux en écriture privée**, à 10 mois de détention correctionnelle, sous déduction de 5 mois de détention préventive. Etant atteint de tuberculose pulmonaire, le susnommé ne put commencer de subir sa peine immédiatement. Il prend prétexte de sa maladie pour demander qu'il lui soit fait remise de sa peine. Son état est cependant tel aujourd'hui qu'il ne constitue pas un empêchement à l'exécution de la condamnation. Wittwer ayant commis toute une série d'escroqueries et ayant déjà été condamné à deux reprises pour délit contre la propriété, il ne mérite pas qu'on fasse preuve de clémence à son endroit.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

11°—19° Le président du tribunal de Thoune a condamné les personnes suivantes, pour **contravention à la loi sur l'élevage du bétail**: Ernest **Cottier** à une amende de 80 fr., Walter **Häusermann** à une amende de 25 fr., Fritz **Wanzenried** à une amende de 15 fr., Hans **Gerber**, Robert **Krebs**, Paul **Stegmann**, Fritz **Kummer**, Christian **Schläppi** et Samuel **Eicher**, chacun à une amende de 10 fr. Le sieur Cottier a déjà été condamné pour un même motif. Il ne saurait donc être question de le gracier. Par contre le Conseil-exécutif, sur la proposition de la Direction de l'agriculture, propose de réduire de moitié les amendes infligées aux huit autres délinquants, attendu qu'il ressort d'un rapport de l'autorité communale de Steffisbourg que la situation économique de ces gens est fort modeste et qu'ils ignoraient les dispositions légales qu'ils ont enfreintes en employant pour la reproduction un taureau non-approuvé.

Proposition du Conseil-exécutif: *La requête du sieur Cottier est écartée; il est fait remise à chacun des autres recourants de la moitié de l'amende.*

20° **Schwarz**, Hans, de Bowil, né en 1895, ancien gérant de la « Spemag », demeurant à Köniz, a été condamné, pour **contravention aux prescriptions sur la circulation routière**, le 3 mars 1932 par le président du tribunal d'Aarwangen à une amende de 60 fr., le 30 mars 1932 par le président du tribunal de Fraubrunnen à une amende de 100 fr. et à une amende de 50 fr. et le 29 décembre 1932 par le président du tribunal IV de Berne à deux amendes de 15 fr. Le total de ces amendes est donc de 240 fr. Le sieur Schwarz demande qu'il lui soit fait remise de ce montant jusqu'à concurrence de 50 fr., en alléguant qu'il n'a pas été condamné pour avoir contrevenu lui-même aux prescriptions légales, mais en sa qualité de gérant d'une maison d'expédition. Celle-ci ayant fait faillite, le prénommé dit avoir perdu ses économies et sa place. L'autorité communale, le préfet et l'Office de la circulation routière proposent le rejet du recours, le sieur Schwarz ayant à répétées reprises, en sa qualité de gérant de la « Spemag », donné ordre à ses chauffeurs de circuler avec des véhicules trop chargés et avec des remorques pour lesquels il ne possédait pas le permis requis.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

21° **Gerber**, Fritz, de Langnau, né en 1907, actuellement détenu à Witzwil, a été condamné le 5 décembre 1933 par la Chambre criminelle à 12 1/2 mois de détention correctionnelle, dont à déduire un mois de prison préventive, pour **falsification de documents fédéraux** et pour **faux en écriture de banque**. Malgré la bonne conduite du sieur Gerber dans l'établissement, le directeur du pénitencier dit ne pas pouvoir recommander une

remise de peine allant au delà du douzième. Pendant longtemps le recourant a mené une vie déréglée, sans travailler sérieusement. Pour être salubre, la détention ne devrait pas être écourtée. Le tribunal déclare que la peine prononcée est légère si l'on considère la gravité du délit — faux en écriture de banque pour un montant considérable — et le fait que le Ministère public avait requis une peine de 18 mois de réclusion. Le Conseil-exécutif est d'avis qu'il n'y a pas lieu de faire grâce dans une mesure plus forte que le douzième — chose qui est dans la compétence du Conseil-exécutif.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

22° **Müller**, Arnold, de Brienz, né en 1905, maçon à Coire, a été condamné le 16 mai 1934 par la Chambre pénale, pour **vol simple** et **contravention à la loi sur la pêche**, à 8 jours de prison. Il ne peut, en procédure de recours en grâce, être entré en matière sur la question de la culpabilité. D'ailleurs le jugement du tribunal d'Interlaken a été confirmé dans ses parties essentielles par l'autorité supérieure. Müller a déjà été condamné pour contravention à la loi sur la pêche, pour délits forestiers et pour maraudage. Il ne convient donc pas de faire grâce. On pourra cependant autoriser le susnommé à subir sa peine au cours de l'hiver.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

23° **Zimmermann**, Gottlieb, originaire de Wattenwil et y demeurant, né en 1894, cultivateur et maçon, a été condamné le 5 mars 1934 par le tribunal de Seftigen, pour **vol de bois** et **délit forestier**, à deux mois de détention correctionnelle, commués en 30 jours de détention cellulaire. Le recourant fait valoir qu'il a été lésé matériellement par les membres des autorités de la commune bourgeoise de Wattenwil et que c'était pour compenser le dommage ainsi subi qu'il avait commis son vol de bois. Zimmermann a déjà été condamné pour menaces, résistance et vol. Le conseil communal et le conseil bourgeois de Wattenwil recommandent le recours, attendu que le sieur Zimmermann souffre d'un déséquilibre mental que la détention pourrait aggraver. Un rapport psychiatrique de l'an-

née 1922 relève que le prénommé souffre de troubles mentaux qui sont en voie de dégénérer en une démence précoce. Vu les conclusions de ce rapport, le Conseil-exécutif propose de réduire la durée de la peine à 8 jours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de la peine à 8 jours.*

24° **Güdel**, Fritz, de Madiswil, né en 1886, demeurant à Langenthal, a été condamné le 8 janvier 1932 par la Chambre pénale pour **inaccomplissement intentionnel d'obligations alimentaires**, à 60 jours de prison. Un recours en grâce présenté en 1932 fut laissé en suspens, d'accord avec la Commission de justice, car les circonstances permettaient d'admettre alors que Güdel entendrait raison à l'avenir et qu'il remplirait désormais ses obligations. Tel ne fut toutefois pas le cas. Depuis fin mars 1933 il n'a plus rien versé. Ce n'est que lorsqu'il apprit qu'une action serait ouverte à nouveau contre lui qu'il recommença de s'exécuter. Dans ces conditions le recourant ne mérite pas qu'on fasse preuve de clémence à son égard.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

25° **Schatzmann**, Marguerite, de Windisch, née en 1907, a été condamnée le 21 janvier 1930 par le tribunal de Berne, pour **vol**, à 4 mois de détention correctionnelle et le 11 mai 1934 à 5 mois de la même peine. Le sursis accordé lors de la première condamnation fut révoqué lors de la seconde. La recourante a commencé de purger ces peines au pénitencier de Hindelbank, le 1^{er} juin 1934. Elle demande qu'il lui soit fait remise d'un tiers de son temps. La direction de l'établissement, vu la bonne conduite de la susnommée, recommande la requête. Le Conseil-exécutif n'en hésite pas moins à proposer une remise de la peine, cette personne n'ayant pas fait son profit du sérieux avertissement que constituait la première condamnation avec sursis. S'il propose une remise de deux mois, c'est en considération du fait que la susnommée est fiancée à un ouvrier boulanger qui va s'établir prochainement et qui, partant, a besoin de se marier.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de deux mois.*

Projet du Conseil-exécutif

du 26 octobre 1934.

Décret

concernant

la taxe des automobiles

(Prolongation de la validité de l'art. 4, paragr. 2,
du décret du 18 mars 1924).

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décète:

Les suppléments de taxe du 10 % pour les voitures automobiles pourvues de pneumatiques et les motocycles, et du 30 % quant aux voitures à bandages en caoutchouc plein, applicables durant 10 ans selon l'art. 4, paragr. 2, du décret sur la taxe des automobiles du 10 mars 1914/18 mars 1924, continueront d'être perçus jusqu'à une revision éventuelle des dispositions régissant la dite taxe.

Berne, 26 octobre 1934.

Au nom du Conseil-exécutif,

Pour le président,

Fr. Joss.

Le chancelier,

Schneider.

Rapport de la Direction de la police

au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur la

modification du décret du 20 novembre 1928 concernant le service de l'état civil.

(Octobre 1934.)

Un décret du 23 novembre 1933 a réduit du 7 % les traitements du personnel de l'Etat de Berne. Les conditions économiques et financières dont s'inspirait cette réduction s'étant plutôt aggravées encore, depuis, il paraît nécessaire de proposer aujourd'hui d'abaisser également les indemnités que les officiers de l'état civil reçoivent du canton, et cela de 28 ct. à 25 ct. par tête de population domiciliée. Ceci représente une diminution de plus du 10 %, supérieure en soi, par conséquent, à celle qui a frappé les traitements des fonctionnaires publics. En fait, cependant, cette réduction sera moins sensible, pour les intéressés, en ce que ladite indemnité ne constitue qu'une partie de leur rétribution. Le tarif général des offices de l'état civil n'est aucunement modifié, pour le moment, car les émoluments qu'il prévoit n'ont rien d'excessif au regard de la besogne à accomplir. L'indemnité spéciale pour tenue du registre des familles n'est de même pas touchée, l'établissement des feuillets de ce registre, leur mise au courant

et la tenue du répertoire exigeant un temps qui justifie une rétribution de 2 fr. encore dans les circonstances présentes. Le maintien de ces indemnités particulières compense l'inégalité de régime qui paraît exister entre les officiers de l'état civil et le personnel cantonal. Nous rappellerons au surplus qu'en 1928, déjà, nous avons proposé de fixer à seulement 25 ct. l'indemnité qu'il s'agit de réduire aujourd'hui — proposition qui, toutefois, demeura en minorité, celle de la Commission parlementaire, qui prévoyait 28 ct., l'ayant emporté au sein du Grand Conseil par 76 voix contre 33.

Berne, 18 octobre 1934.

*Le suppléant du directeur
de la police,
H. Stähli.*

Projet du Conseil-exécutif

du 19 octobre 1934.

Décret

modifiant

**celui du 20 novembre 1928 sur le service
de l'état civil.****Le Grand Conseil du canton de Berne,**

Vu l'art. 18 de la loi introductive du Code civil suisse, du 28 mai 1911, et l'art. 2 de l'ordonnance du Conseil fédéral du 18 mai 1928 sur le service de l'état civil;

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décète:

Article premier. L'art. 23, paragr. 1, du décret du 20 novembre 1928 sur le service de l'état civil, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« Les officiers de l'état civil touchent de la caisse de l'Etat une indemnité annuelle de 25 cts. par tête de la population domiciliée de leur arrondissement selon le dernier recensement. Ils en reçoivent en outre pour la tenue du registre des familles, y compris la mise à jour ultérieure, une indemnité de 2 fr. par feuillet. »

Art. 2. Ces nouvelles dispositions ne s'appliquent pas aux officiers de l'état civil de l'arrondissement de Berne.

Art. 3. Le présent décret entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1935.

Berne, 19 octobre 1934.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le vice-président,

W. Bösiger.

Le chancelier,

Schneider.

Rapport de la Direction de l'intérieur

au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur

le décret concernant l'organisation des Technicums cantonaux de Bienne et Berthoud.

(Juillet 1934.)

La loi du 26 octobre 1890 portant création d'une Ecole cantonale des arts et métiers ainsi que le décret du 7 septembre 1891 relatif à l'organisation du Technicum cantonal de Berthoud, avaient jeté les premières bases de l'organisation et du service de cet établissement. Ladite loi fut remplacée par celle du 31 janvier 1909 sur les Ecoles techniques cantonales, laquelle, depuis, a constitué une assise unique pour les deux établissements de Bienne et de Berthoud. Relativement à l'organisation et au service du premier de ces technicums, le Grand Conseil a rendu en date du 23 novembre 1909 un décret particulier, tandis que pour Berthoud les anciennes dispositions de 1891, bien qu'elles n'eussent plus de base légale, restèrent en vigueur, sans que l'on puisse s'expliquer pourquoi. On est donc aujourd'hui en présence du fait insolite que s'il y a une seule et même loi pour nos deux technicums bernois, l'organisation de ces derniers est régie en revanche par deux décrets d'époque et de contenu fort divers. Il est sans doute indiqué, dans ces conditions, de mettre en harmonie ainsi qu'il convient l'organisation et le service des deux importantes institutions dont il s'agit.

Une fois édicté le nouveau décret, chacun des deux technicums établira ses propres règlements, en quoi il pourra avoir égard dans une large mesure à ses particularités.

La subdivision du projet en six chapitres répond aux matières à régler et n'appelle pas d'observations spéciales. Quant aux dispositions de détail, il y a lieu de dire ceci :

L'article premier consacre l'état actuel des deux technicums. Il n'y a point de parallélisme pour la plupart des divisions, c'est-à-dire que celles-ci existent soit dans l'un, soit dans l'autre établissement, seulement. L'unique exception concerne les branches « Technique du bâtiment et des ponts et

chaussées », « Mécanotechnique » et « Electrotechnique », pour lesquelles il existe des divisions tant à Bienne qu'à Berthoud. Voici longtemps qu'on critique cette dualité, née de la reprise par l'Etat, en 1909, du Technicum de Bienne. Depuis l'année 1926, le Conseil-exécutif a examiné à plus d'une reprise la question d'une fusion. Mais il lui fallut reconnaître qu'une simplification aussi radicale est impossible, en raison du bilinguisme de notre canton. Le Jura entend en effet que pour les principales branches techniques, tout au moins, les Bernois parlant le français puissent suivre l'enseignement dans leur langue. Et c'est là une revendication dont la légitimité n'est pas contestable.

Pleinement conscient de cette situation, le Grand Conseil a, par décision du 18 novembre 1930, accordé un crédit de 378,000 fr. pour améliorer l'outillage des laboratoires techniques de Bienne et Berthoud, confirmant ainsi expressément l'idée du parallélisme des divisions en cause — mécanotechnique et électrotechnique. Après le décès du dernier maître ordinaire de la division d'architecture du Technicum de Bienne, en 1933, la question d'une suppression de cette division, soit de sa fusion avec la division du bâtiment du Technicum de Berthoud, se posa à nouveau. Mais les calculs faits menèrent à la conclusion qu'on ne réaliserait de cette manière aucune économie. C'est qu'il faudrait créer à Berthoud des locaux pour les classes françaises et, pour celles-ci, engager des maîtres romands, dont la rétribution ne serait pas moins coûteuse qu'à Bienne. Tout bien pesé, donc, le Conseil-exécutif abandonna l'idée d'une fusion et, en décembre 1933, il nomma deux nouveaux maîtres pour la division d'architecture du Technicum de Bienne.

A Berthoud, les divisions ne subissent aucun changement. A Bienne, la mécanique des automobiles, jusqu'ici sous-section de la division de méca-

nique, est érigée en division particulière. Il n'en résultera cependant pas de surcroît de charges pour l'Etat.

Avec une teneur nouvelle, l'*art. 2* consacre le régime actuel des cours, dans les deux technicums. Sont nouveaux, ici, les cours préparatoires des examens de maîtrise prévus dans la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle, ainsi que ceux de réadaptation à une autre profession, destinés aux chômeurs et de caractère provisoire seulement, mais pour lesquels il convient de créer la base nécessaire dans le décret proposé.

L'*art. 3* ne fait que consacrer l'état de choses actuel.

A l'*art. 4* se trouve créée la base légale qu'exigent les nouveaux règlements des deux technicums.

L'*art. 5* traite de la surveillance. Est nouvelle, ici, la réglementation de la durée des fonctions des commissions. De six ans jusqu'à présent, cette dernière est fixée à quatre ans, comme pour tous les autres organes relevant de la Direction de l'intérieur.

Art. 6. Ces dispositions modifient sur trois points le régime qui existait jusqu'à ce jour, savoir:

Tout d'abord, la nomination du directeur de chaque technicum est réglée conformément aux dispositions applicables actuellement déjà au Technicum de Bienne. On pourra ainsi appeler à la direction des spécialistes capables, même s'ils ne font pas partie du corps enseignant de l'établissement.

En second lieu, la période de fonctions du directeur est portée à 4 ans, au lieu de 3, conformément au régime général.

Enfin, il n'y a plus d'obligation de principe, pour le directeur, de se charger de leçons, le chef de l'établissement devant se consacrer en première ligne aux affaires générales de celui-ci, à son développement ainsi qu'à sa liaison avec la pratique et les exigences qu'elle pose.

Art. 7. Pas d'observations.

L'*art. 8* se fonde sur la situation actuelle, sauf qu'il fixe à 4 ans la durée des fonctions du corps enseignant.

Art. 9. Le 1^{er} paragr. n'appelle aucun commentaire. Quant au paragr. 2, en revanche, il faut relever ceci: Aux termes de la loi du 31 janvier 1909 sur les écoles techniques, la mise à la retraite des maîtres de technicum est régie par les dispositions applicables au corps enseignant des écoles moyennes. La décision du Grand Conseil du 16 mai 1921 incorporant lesdits maîtres à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, sous réserve d'une renonciation des intéressés à une pension de retraite selon l'*art. 9* de la loi, dérogeait déjà aux dispositions légales. Il paraît indiqué, aujourd'hui, de se fonder sur la situation de fait, parfaitement légitime si l'on considère qu'en 1909, lorsque fut édictée la loi précitée, la Caisse de prévoyance du personnel cantonal n'existait pas encore et que cette institution répond tout aussi bien aux intentions du législateur que la caisse des maîtres aux écoles moyennes.

L'*art. 10* vise à prévenir une affluence excessive d'élèves et d'auditeurs dans nos deux technicums, en permettant de fixer réglementairement des conditions d'admission qui répondent aux nécessités de la technique et à la situation générale. Le régime en vigueur jusqu'ici — accomplissement de la quinzième année et possession des connaissances qui s'acquièrent dans une école secondaire bernoise à deux degrés — n'est pas assez souple. Comme l'expérience le prouve, des jeunes gens n'ayant reçu qu'une instruction primaire mais ayant déjà travaillé dans la pratique sont tout au moins aussi qualifiés pour suivre les cours d'un technicum que ceux qui ont bénéficié d'un enseignement secondaire. Il convient que les nouvelles conditions d'admission aient égard à ce fait.

Art. 11 à 15. Ces dispositions consacrent l'état de choses actuel.

L'*art. 16*, enfin, abroge les anciennes dispositions touchant l'organisation des technicums.

Berne, le 20 juillet 1934.

*Le directeur de l'intérieur,
Joss.*

**Projet commun du Conseil-exécutif
et de la Commission**

du 25/26 octobre 1934.

Décret

sur

l'organisation des Ecoles techniques cantonales de Bienne et de Berthoud.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Vu l'art. 10 de la loi du 31 janvier 1909 concernant les écoles techniques cantonales;

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décète:

I. Structure des écoles techniques cantonales.

Article premier. Les technicums cantonaux comprennent les divisions suivantes:

Technicum de Bienne:

Mécanotechnique,
Electrotechnique,
Technique du bâtiment et des ponts et chaussées,
Petite mécanique,
Art industriel,
Horlogerie,
Technique des automobiles,
Communications et administration.

Technicum de Berthoud:

Technique du bâtiment,
Technique des ponts et chaussées,
Mécanotechnique,
Electrotechnique,
Chimie.

La création de nouvelles divisions et la suppression de divisions existantes ont lieu par arrêté du Grand Conseil.

Art. 2. La commission de chaque technicum peut instituer, avec l'approbation de la Direction de l'intérieur:

- a) des cours pour maîtres aux écoles professionnelles;
- b) des cours de perfectionnement pour personnes exerçant une profession qualifiée, y compris la préparation à l'examen de maître d'état;
- c) des cours de réadaptation à une autre profession.

Le personnel enseignant de l'établissement est tenu de coopérer à ces cours particuliers. L'indemnité à laquelle il a droit de ce chef est fixée par la Direction de l'intérieur sur la proposition de la commission de surveillance.

Art. 3. Pour faciliter l'enseignement, des laboratoires, ateliers, collections et bibliothèques seront établis et entretenus selon les besoins.

Art. 4. L'organisation et le service de chaque technicum feront l'objet d'un règlement, édicté par la commission de surveillance et soumis à la sanction du Conseil-exécutif.

II. Autorités.

Art. 5. Les deux établissements relèvent de la Direction de l'intérieur.

Leur surveillance est confiée, pour chacun d'eux, à une commission de neuf membres, dont le président et cinq membres sont nommés par le Conseil-exécutif, les trois autres membres par le conseil municipal de Bienne, soit de Berthoud.

La durée des fonctions de ces commissions est de 4 ans.

III. Direction et corps enseignant.

Art. 6. La direction immédiate de chacun des technicums est exercée par un directeur, que le Conseil-exécutif élit pour une durée de 4 ans.

En principe, le directeur est tenu de donner un nombre limité de leçons. Cependant, sur la proposition de la commission de surveillance, il peut être exempté de tout enseignement.

Art. 7. Chaque directeur est pourvu du personnel nécessaire. La création de ces postes, ainsi que la nomination des employés et leur classement quant aux traitements, sont de la compétence du Conseil-exécutif.

Art. 8. La création et la suppression de places de maîtres ressortissent au Conseil-exécutif, qui nomme les maîtres ordinaires.

La période de fonctions du corps enseignant est de 4 ans. Le Conseil-exécutif a la faculté de procéder à des nominations provisoires pour une durée restreinte.

La commission de l'établissement peut, avec l'agrément de la Direction de l'intérieur, engager des maîtres auxiliaires.

Art. 9. Pour la rétribution ainsi que les obligations générales du directeur, du corps enseignant et des employés des technicums font règle les dispositions applicables aux fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Berne.

Les directeurs, maîtres et employés sont reçus dans la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.

Ils peuvent être assurés par leur établissement contre les accidents de service.

IV. Elèves.

Art. 10. Chacun des technicums reçoit des élèves et des auditeurs, selon les places disponibles.

Pour être admis comme élèves, les intéressés doivent subir avec succès un examen ou justifier des connaissances préliminaires nécessaires.

Les conditions à remplir pour être reçu comme élève ou comme auditeur, feront l'objet d'un règlement de la commission de surveillance, à sanctionner par le Conseil-exécutif.

Art. 11. Tout élève doit se soumettre aux dispositions qui régissent l'école.

Art. 12. Les écolages à payer seront fixés dans un décret particulier.

Le Conseil-exécutif édictera un règlement concernant les bourses et les places gratuites.

Art. 13. Les élèves et les auditeurs peuvent être assurés par le technicum contre les accidents survenant dans l'établissement.

V. Enseignement.

Art. 14. Les matières à enseigner, les branches, le nombre des heures de leçon et la formation des classes sont fixés pour chaque technicum dans un plan d'études, établi par le Conseil-exécutif.

Art. 15. Dans chaque division, les cours ordinaires sont clos par un examen de diplôme. Les exigences en sont arrêtées dans un règlement spécial, à sanctionner par le Conseil-exécutif.

VI. Dispositions finales.

Art. 16. Le présent décret entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1935.

Il abroge:

- 1^o le décret du 7 septembre 1891 concernant l'organisation du Technicum cantonal de Berthoud;
- 2^o les art. 5 à 20 de celui de 23 novembre 1909 concernant le transfert du Technicum de Bienne à l'Etat et l'organisation de cet établissement.

Berne, le 25/26 octobre 1934.

Au nom du Conseil-exécutif:

Pour le président,

Fr. Joss.

Le chancelier,

Schneider.

Au nom de la Commission:

Le président,

D^r A. Meier.

Rapport de la Direction de la justice

au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur le

décret concernant les indemnités journalières et de déplacement dans l'administration judiciaire.

(Octobre 1934.)

Vu la baisse générale des traitements du personnel de l'Etat, le Conseil-exécutif a décidé, en date du 19 juin 1934, de réduire également du 7 %, avec effet immédiat, toutes les indemnités — jetons de présence, honoraires d'experts, etc. — que la caisse cantonale peut avoir à payer. Il a en même temps chargé la Direction de la justice de présenter des propositions, après avoir pris l'avis des tribunaux, relativement à une nouvelle réglementation des indemnités journalières des juges au Tribunal administratif et au Tribunal de commerce, ainsi que des juges-suppléants à la Cour suprême, des juges aux tribunaux de district et des jurés.

Nous vous soumettons aujourd'hui le projet demandé. Il part du principe que les dépenses doivent être comprimées à raison du 7 % environ. La réduction n'est cependant pas purement schématique. Par ailleurs, les indemnités, fixées à des époques diverses et par des actes législatifs différents, sont réglées à nouveau suivant des principes uniformes et en ayant égard comme il convient aux besoins des autorités en cause. En règle générale, les indemnités journalières sont abaissées de moins du 7 %, mais celles de déplacement qui ne répondent pas aux débours effectifs des intéressés sont conditionnées selon ces frais.

Voici ce que nous avons à dire au sujet des dispositions elles-mêmes :

Article premier. Jusqu'à ce jour, les juges-suppléants à la Cour suprême touchaient 20 fr. par séance d'une durée n'excédant pas 4 heures, 30 fr. pour les audiences plus longues, et, en outre, 10 fr. pour l'étude des dossiers. Nous proposons 18 fr. quant aux séances ordinaires et 25 fr. pour celles qui dépassent 4 1/2 heures, l'indemnité pour étude des pièces restant la même. Sont réglées spécialement, à titre entièrement général, les indemnités

dues aux fonctionnaires de l'Etat qui exercent une suppléance à la Cour suprême ou font partie d'autres autorités judiciaires. Il faut considérer, ici, que ces gens touchent déjà un traitement fixe, dont ils ne perdent rien quand ils revêtent une fonction accessoire. Une réglementation particulière est donc justifiée à leur endroit.

Art. 2. Au lieu de 20 fr., les juges au Tribunal de commerce recevront désormais 18 fr. par audience. Si une indemnité spéciale est prévue pour l'étude des dossiers, la raison en est que de nombreuses causes se liquident avant débats.

Art. 3. C'est également 20 fr. que touchaient jusqu'ici les membres du Tribunal administratif en fait de jeton de présence, plus un même montant pour étude des causes. Cette dernière indemnité spéciale est entièrement justifiée du moment que le Tribunal administratif statue uniquement sur le vu des dossiers, sans comparution des parties. Le jeton de présence est abaissé à 18 fr. et l'indemnité spéciale à 15 fr., de sorte que les membres du Tribunal recevront en tout 33 fr. par séance. Le mode particulier d'indemnisation prévu quant aux fonctionnaires est indiqué en raison de ce qui est dit ci-dessus relativement à l'art. 1^{er}.

Art. 4. Le décret du 12 novembre 1931 prévoit pour les jurés une indemnité journalière de 15 fr., soit de 10 fr. quand il s'agit seulement de la formation de la Cour. Il convient, dans les nouvelles dispositions — qui réduisent les indemnités à 10 fr. et 5 fr. — d'avoir égard à ce que les jurés venus du dehors ont des dépenses auxquelles échappent ceux qui habitent au siège des assises.

Art. 5. Pour les membres et suppléants de la Chambre des avocats, il n'y a aucun changement

par rapport au régime actuel, en tant qu'il ne s'agit pas de fonctionnaires de l'Etat, dont les indemnités sont réglées conformément à ce qui a été relevé plus haut.

Art. 6. Les juges de district et leurs suppléants touchaient jusqu'à présent un jeton de présence de 17 fr., soit de 10 fr. quand ils ne fonctionnaient que dans une seule affaire. Ces indemnités sont réduites à 15 fr. et 8 fr. Dans le district de Berne, l'expédition normale des causes exige des audiences d'une journée, unique façon de liquider promptement les cas de quelque importance, ceci tant dans l'intérêt de la justice répressive que dans celui du fisc. Aussi le Conseil-exécutif a-t-il accordé depuis un certain temps déjà un supplément d'indemnité, lorsque le tribunal de district est obligé de tenir des audiences de relevée de quelque durée. Cet état de choses est consacré par le paragr. 2 de l'art. 6.

Art. 7. Il n'y avait jusqu'ici pas une réglementation uniforme des indemnités de voyage, chose

qui mettait les comptables des divers services en face de notables difficultés. Tandis que les membres de certaines autorités avaient droit simplement au remboursement de leurs frais effectifs, d'autres bénéficiaient du régime applicable au Grand Conseil. Le projet apporte ici l'unification désirable, en fixant d'une façon générale une indemnité kilométrique de 20 ct. pour les parcours faits en chemin de fer ou bateau à vapeur et de 50 ct. quant aux autres. On tient compte en particulier, ainsi, des frais plus élevés de transport par voiture postale, en même temps qu'on accorde une légère compensation pour les dépenses causées aux membres d'autorités domiciliés hors du lieu d'une séance.

Les autres dispositions proposées n'appellent aucun commentaire.

Berne, 29 octobre 1934.

Le directeur de la justice,

Dr H. Dürrenmatt.

**Projet commun du Conseil-exécutif
et de la Commission d'économie publique**

du 9/13 novembre 1934.

Décret

concernant

**les indemnités journalières et de déplacement
dans l'administration judiciaire ainsi que pour
la Commission cantonale des recours.**

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décède:

Article premier. Les juges-suppléants à la Cour suprême touchent une indemnité journalière de 18 fr., avec un supplément de 7 fr. lorsque l'audience dure plus de 4¹/₂ heures.

Les fonctionnaires ont droit comme suppléants à une indemnité journalière de 8 fr., lorsque l'audience a lieu au siège de leur poste, et de 12 fr. lorsqu'elle se tient au dehors.

Si le suppléant fait office de rapporteur sur une affaire, à l'audience, il peut lui être alloué une indemnité de 10 fr. au maximum pour étude du dossier.

Art. 2. L'indemnité journalière des juges au Tribunal de commerce est de 18 fr. Quand une cause est liquidée avant les débats, le membre désigné comme rapporteur a droit à une indemnité de 8 fr. pour étude du dossier, les autres juges à une indemnité de 4 fr. Il est versé une indemnité supplémentaire de 7 fr. lorsque la séance dure plus de 4¹/₂ heures.

Art. 3. Les membres non permanents du Tribunal administratif touchent une indemnité journalière de 18 fr. et, en outre, une indemnité spéciale de 15 fr. pour étude des dossiers de chaque séance dans laquelle ils rapportent sur une affaire.

Pour les membres non permanents qui sont fonctionnaires de l'Etat, l'indemnité journalière se calcule conformément à l'art. 1, paragr. 2, ci-dessus.

Art. 4. Les jurés reçoivent les indemnités suivantes:

pour la participation à la formation de la Cour d'assises, 9 fr.;

pour la présence à une audience de la Cour d'assises, 14 fr.

Si la constitution de la Cour d'assises a lieu le même jour qu'une audience, il n'est versé aux jurés et suppléants prenant part à l'audience que l'indemnité de 14 fr.

Les jurés touchent un supplément de 6 fr. lorsque la durée d'une audience les oblige de découcher.

Art. 5. Les indemnités journalières des membres et suppléants de la Chambre des avocats se calculent comme celles des députés au Grand Conseil.

S'il s'agit de fonctionnaires de l'Etat, l'art. 1^{er}, paragr. 2, ci-dessus, fait règle.

Le secrétaire de la Chambre est indemnisé comme les membres quand la séance se tient hors de Berne.

Art. 6. Les juges au Tribunal de district et leurs suppléants touchent un jeton de présence de 15 fr.

Si l'abondance des affaires oblige un tribunal de siéger constamment l'après-midi aussi, le Conseil-exécutif peut accorder une indemnité journalière supérieure, qui n'excédera cependant pas 23 fr.

Les suppléants qui participent au jugement d'une seule cause, ne touchent que 8 fr.

Art. 7. Les vice-présidents de la Commission des recours touchent pour chaque jour de séance où ils président la commission ou une de ses sections une indemnité de 23 fr.

Les autres membres et les suppléants touchent pour chaque jour de séance une indemnité de 18 fr.

Un règlement du Conseil-exécutif fixera l'indemnité due pour l'étude des dossiers, celle à laquelle les membres de la Commission ont droit pour les actes d'instruction qu'ils sont appelés à effectuer, ainsi que l'indemnité pour débours à payer à ceux qui ne sont pas domiciliés au lieu des séances.

Art. 8. Les membres d'autorités judiciaires et de la Commission cantonale des recours qui sont spécifiés aux art. 1 à 7, ont droit à une indemnité kilométrique de déplacement de 20 ct. pour les trajets faits par chemin de fer, tramway ou bateau à vapeur, et de 50 ct. pour les autres parcours. C'est le trajet simple qui compte.

Aucune indemnité de route n'est versée pour les jours où il est payé un supplément de couchage.

Il n'est de même rien payé pour les déplacements de moins de 5 km. Sont réservés ceux que des tribunaux, ou délégations de tribunaux, doivent effectuer pour une inspection locale ou d'autres opérations analogues.

Art. 9. Les indemnités de couchage se calculent suivant les prescriptions applicables aux indemnités de déplacement des fonctionnaires de l'Etat. L'art. 4, paragr. 3, phrase finale, demeure réservé.

Art. 10. Le présent décret entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1935.

Il abroge toutes dispositions contraires, en particulier:

- 1° L'arrêté du Grand Conseil du 16 mai 1921 concernant les indemnités journalières et de déplacement des suppléants de la Cour suprême;
- 2° l'art. 88 du décret du 30 novembre 1911 concernant la procédure civile et le Tribunal de commerce;
- 3° l'art. 6 du décret du 17 novembre 1909 relatif à l'exécution de la loi sur la justice administrative;
- 4° les art. 28 à 35 du décret du 12 novembre 1931 fixant les émoluments en matière pénale, indemnités de témoins, honoraires d'interprètes et d'experts, ainsi que les indemnités journalières et de déplacement des jurés;
- 5° l'art. 20 du décret du 28 novembre 1919 concernant la Chambre des avocats;
- 6° l'art. 10 du décret du 1^{er} avril 1875 concernant les vacations et indemnités de route;
- 7° l'art. 32 du décret du 22 mai 1919 relatif à la Commission cantonale des recours.

Berne, 9 / 13 novembre 1934.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

A. Stauffer.

Le chancelier,

Schneider.

*Au nom de la
Commission d'économie publique:*

Le président,

H. Strahm.